



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2022***

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2022
Supplément n° 15**

* Reproduit tel que reçu ; approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration sur ses travaux
en 2022**



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2022	
I. Questions d'organisation	6
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	7
III. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA	10
IV. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	11
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	14
V. Rapport sur le développement humain	18
VI. Programmes de pays et questions connexes	19
VII. Évaluation	20
VIII. Volontaires des Nations Unies	22
IX. Fonds d'équipement des Nations Unies	23
X. Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud	25
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive	26
XI. Programmes de pays et questions connexes	31
XII. Évaluation	31
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	32
Déclaration de la Directrice exécutive	32
XIV. Questions diverses	36
Deuxième partie. Session annuelle de 2022	
I. Questions d'organisation	38
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement	38
III. Audit interne et investigation	40
IV. Déontologie	43
V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	44
<i>Débat consacré au PNUD</i>	

VI.	Dialogue interactif avec l'Administrateur et rapport annuel	46
VII.	L'égalité des genres au PNUD	50
VIII.	Programmes de pays et questions connexes	51
IX.	Évaluation	51
X.	Volontaires des Nations Unies	54
XI.	Fonds d'équipement des Nations Unies	55
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XII.	Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	56
XIII.	Évaluation	61
XIV.	Programmes de pays et questions connexes	61
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XV.	Déclaration de la Direction exécutive et rapport annuel	62
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2022	
I.	Questions d'organisation	66
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
	Dialogue interactif avec l'Administrateur	67
II.	Dialogue structuré sur le financement	70
III.	Programmes de pays et questions connexes	72
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
	Déclaration de la Directrice exécutive	72
IV.	Dialogue structuré sur le financement	76
V.	Programmes de pays et questions connexes	78
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VI.	Questions financières, budgétaires et administratives	79
	Déclaration du Directeur exécutif par intérim	79
	<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
VII.	Mise à jour sur les questions de surveillance	82
VIII.	Visites sur le terrain	85
	Annexes	
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2022	87
II.	Composition du Conseil d'administration en 2022	120
III.	Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (3 juin 2022)	121

Première partie
Première session ordinaire de 2022

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 31 janvier au 4 février 2022**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue de manière virtuelle pour la septième fois, à titre exceptionnel, en raison de la continuation de la pandémie de COVID-19, du 31 janvier au 4 février 2022. La Présidente du Conseil nouvellement élue a souhaité la bienvenue aux délégations et a remercié le président et les vice-présidents sortants pour leur leadership et leur engagement dans les travaux du Conseil en 2021. Elle a félicité les nouveaux membres du Conseil pour leur élection.

2. Conformément à la règle 7 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil a élu les membres suivants du Bureau pour 2022 :

Présidente :	S.E. M ^{me} Yoka Brandt	(Pays-Bas)
Vice-Présidente :	S.E. M. Martin Kimani	(Kenya)
Vice-Présidente :	S.E. M ^{me} Alya Al-Thani	(Qatar)
Vice-Président :	S.E. M. José Manuel Rodriguez Cuadros	(Pérou)
Vice-Président(e) :	S.E. M. Sergiy Kyslytsya	(Ukraine)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2022 (DP/2022/L.1), ainsi que le rapport de la seconde deuxième session ordinaire de 2021 (DP/2022/1). Le Conseil a adopté le plan de travail annuel pour 2022 (DP/2022/CRP.1) et a approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2022.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2021 figurent dans le document DP/2022/2, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).

5. Dans sa décision 2022/6, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2022 :

Session annuelle de 2022	du 6 au 10 juin 2022 (New York)
Seconde session ordinaire de 2022	du 29 août au 2 septembre 2022

Déclaration de la Présidente du Conseil d'administration

6. La Présidente a souligné l'importance de l'adoption en 2021 des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, 2022-2025. En 2022, le Bureau engagera les organisations à être encore plus performantes et à travailler directement avec le personnel au niveau national et régional, par exemple en effectuant des visites sur le terrain en personne ou virtuellement. Soulignant le poids mondial de la pandémie de COVID-19, elle a félicité le personnel des Nations Unies pour son travail et sa résilience. Avec le lancement des nouveaux plans stratégiques en 2022, le Bureau suivra leur mise en œuvre coordonnée pour obtenir des résultats collectifs permettant d'atteindre les objectifs de développement durable, en s'appuyant sur la leçon de la pandémie selon laquelle la collaboration au niveau national constitue le fondement des résultats transformateurs. Le Bureau vise à intensifier la collaboration avec les bureaux des Conseils d'administration des autres fonds et programmes sur l'harmonisation transfrontalière et les questions d'intérêt mutuel. Elle se réjouit de travailler avec ses collègues pour que le Conseil d'administration exerce ses responsabilités de surveillance de manière efficace et efficiente.

7. Suite aux remarques d'ouverture de la Présidente, une délégation a sollicité que les futures sessions du Conseil, à partir de la session annuelle de 2022, aient lieu « en personne ».

Débat consacré aux questions communes

II. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

8. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 (DP/2022/3). Le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2019 (DP/FPA/2022/2). La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 (DP/OPS/2022/1). Le rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, 2020 pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) (DP/2022/4) a également été présenté.

PNUD

9. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés par le PNUD en ce qui concerne ses sept principales priorités en matière d'audit et ont reconnu que l'année 2020 marquait la 16^e année consécutive où le PNUD a reçu des opinions d'audit sans réserve. Elles ont noté les efforts déployés pour mettre en œuvre les recommandations précédentes et ont encouragé le PNUD à poursuivre la mise en œuvre des recommandations en suspens. Elles ont salué le renforcement des pratiques d'achats numériques du PNUD par le déploiement de sa plateforme de planification des achats, démontrant ainsi son engagement envers la transparence et l'intégrité. Bien que l'engagement du PNUD en faveur de la gestion des risques et les progrès réalisés dans ce domaine soient encourageants, les délégations ont estimé que des améliorations étaient possibles, notamment en sollicitant aux bureaux régionaux d'inclure la gestion des risques dans les systèmes de suivi des performances. Elles ont salué les efforts déployés pour améliorer la mise en œuvre de l'approche harmonisée des transferts de fonds (HACT) dans les bureaux de pays et se sont félicitées que le PNUD ait adopté une approche stratégique fondée sur le risque en réponse au rapport du Comité des commissaires aux comptes. Notant des faiblesses dans le non-respect des exigences en matière de contrôle interne, d'achats, de gestion et de gestion des ressources de l'entreprise, elles ont encouragé le PNUD à adopter une approche globale pour remédier à ces faiblesses et à inclure des informations dans ses rapports sur les mesures prises.

FENU

10. Les délégations ont salué les progrès réalisés par le FENU dans ses sept principales priorités en matière d'audit pour 2018-2019 et son opinion d'audit sans réserve pour 2020. Elles ont encouragé la direction à continuer à s'appuyer sur ces réalisations et à privilégier la transparence et la responsabilité. Reconnaissant que le FENU avait effectivement répondu à une recommandation sur neuf, qu'il avait pleinement mis en œuvre les 23 recommandations d'audit en suspens de 2019 et des années précédentes, et qu'il n'avait pas de problèmes d'audit récurrents, elles ont exprimé leur appréciation pour le dévouement de la direction et du personnel. Elles ont encouragé la direction à continuer à répondre pleinement à toutes les

recommandations en cours en temps opportun. Reconnaissant que le FENU ne bénéficiait pas des tableaux de bord ou des rapports du PNUD pour suivre la conformité aux contrôles internes, elles ont encouragé le FENU à tirer parti des systèmes et des mécanismes de signalement du PNUD.

FNUAP

11. Les délégations se sont félicitées que le FNUAP continue de mettre l'accent sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et ont encouragé leur mise en œuvre rapide. Elles ont noté la bonne gestion financière du Fonds malgré les difficultés récentes et la baisse des recettes depuis 2019-2020. Elles ont apprécié les défis auxquels le FNUAP a été confronté pour renforcer le suivi de ses activités d'assurance, mais ont exprimé la crainte qu'un suivi affaibli puisse avoir un effet négatif sur l'exécution des programmes. Reconnaissant que, en réponse à une recommandation de 2017, le FNUAP était en cours d'élaboration d'une politique de gestion du risque institutionnel (ERM) qui comprenait une révision du cadre de gestion des risques, elles ont exhorté le FNUAP à achever le projet de politique et à mettre en œuvre le paquet de gestion des risques, accompagné d'un calendrier de mise en œuvre. En ce qui concerne les accords à long terme, elles ont demandé l'assurance que le FNUAP était sur la bonne voie pour réaliser son évaluation des fournisseurs en 2021 et qu'il ferait rapport aux fournisseurs avant le 31 mars 2022. Elles ont également demandé si le FNUAP avait déployé son outil de suivi de la performance des accords à long terme pour les produits non essentiels. Prenant acte des constatations récurrentes selon lesquelles certains partenaires de mise en œuvre du FNUAP avaient des capacités organisationnelles limitées, elles ont demandé des éclaircissements sur la manière dont le FNUAP assurait son engagement auprès des partenaires de mise en œuvre, contribuait au renforcement de leurs capacités et les aidait à mener à bien leurs travaux. Prenant acte de la majorité des recommandations d'audit qui concernaient les achats et le contrôle des stocks et des mesures d'amélioration proposées qui portaient en grande partie sur le nouveau système ERP, elles ont demandé où en étaient les mesures prises par le FNUAP et quand le système ERP serait prêt.

UNOPS

12. Les délégations ont salué les progrès de l'UNOPS dans ses principales priorités en matière d'audit et ont encouragé la mise en œuvre complète de toutes les recommandations. Elles ont salué l'évaluation positive de l'UNOPS par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) et ont noté que les réserves totales de l'UNOPS ont plus que doublé en cinq ans. Elles ont apprécié l'engagement de l'UNOPS à réduire les frais de gestion, répondant ainsi à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), et ont demandé quand la réduction serait effective. Étant donné l'évaluation du CCQAB selon laquelle l'approche trop conservatrice de l'UNOPS en matière de budgétisation a conduit à des soldes non dépensés élevés et à une accumulation de réserves, elles ont demandé si la réduction des frais de gestion avait conduit à une réduction proportionnelle des soldes non dépensés et à une augmentation de réserves. Elles ont également pris acte que le CCQAB a souligné que l'octroi de remises devrait s'étendre à toutes les entités des Nations Unies. Elles se sont dites préoccupées par le manque de diversification des investissements dans les projets de S3i et par l'affiliation de S3i à un seul groupe de holding privé. Elles ont demandé si l'UNOPS était consciente d'autres manquements, en plus de ceux mentionnés, depuis la publication du rapport. Prenant acte du rapport du Comité des commissaires aux comptes qui détaillait des cas de suivi inadéquat des investissements de l'initiative S3i, elles ont demandé comment l'UNOPS avait

renforcé le suivi. Elles ont encouragé l'UNOPS à appliquer ses normes élevées de gestion financière aux projets de S3i. Elles ont également exprimé leur inquiétude concernant les faiblesses signalées dans l'exposition aux risques des projets de S3i et la perte de crédit prévue de 22,19 millions de dollars, et ont encouragé l'UNOPS à améliorer la façon dont il mesure et contrôle les risques et l'exposition.

13. En réponse, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a déclaré qu'à la fin de l'année 2021, le PNUD avait mis en place des directives améliorées sur la conduite des évaluations des risques afin de renforcer sa position globale en matière de risques. Les bureaux régionaux du PNUD jouent également un rôle essentiel dans la gestion des risques et le PNUD s'efforce de renforcer son cadre de responsabilité générale, ainsi que les améliorations apportées à son cadre de gestion des risques, sur lequel il fera rapport en 2022.

14. Le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP a souligné que les activités de suivi et d'assurance du FNUAP étaient étendues. Bien que le FNUAP ait légèrement manqué son objectif de couverture élevée (84 %), les activités d'assurance restantes ont été menées au cours des mois suivants et n'ont donné lieu à aucune constatation importante. Le FNUAP a intensifié et fait progresser ses activités d'assurance, notamment en introduisant des audits précoces pour certains partenaires au cours du quatrième trimestre de 2021 et en effectuant certains contrôles ponctuels en avance sur le calendrier prévu. Le FNUAP était également sur la bonne voie et dans les temps pour réaliser son évaluation des fournisseurs. En ce qui concerne la capacité des partenaires de mise en œuvre, il a noté que le FNUAP réalisait des micro-évaluations approfondies au début des opérations afin d'identifier les faiblesses des contrôles et d'établir des cotes de risque.

15. La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS a déclaré que S3i est une initiative audacieuse, axée sur le risque, approuvée par le Conseil d'administration pour soutenir le Programme 2030. S3i a utilisé une approche de plateforme pour augmenter l'impact de l'UNOPS dans différents pays et sur une large portée géographique. L'UNOPS a choisi de s'associer à une seule entité afin de garantir une mise en œuvre rapide du projet. Ainsi, l'UNOPS a signé différents accords avec un seul partenaire lié à différents projets et géographies où l'UNOPS cherchait à opérer. Elle a affirmé que l'UNOPS a reçu le paiement en 2021 pour la partie des intérêts des montants sous provision. Les montants auxquels il est fait référence n'ont pas encore été amortis et l'UNOPS s'efforce activement d'obtenir un remboursement complet. Concernant d'autres prêts avec le même partenaire, tous les paiements dus ont été reçus en 2021. L'UNOPS s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations relatives au suivi. En 2021, le bureau de l'UNOPS à Helsinki, mis en place pour diriger S3i, a recruté plus de 10 experts dans différents domaines et a nommé un nouveau directeur exécutif, par intérim, pour mettre en œuvre S3i et surveiller les partenaires. En outre, différents bureaux administratifs ont aidé le S3i à gérer la relation de l'UNOPS avec son partenaire. Et à la mi-2021, l'UNOPS a mis en place un groupe consultatif pour les investissements afin de conseiller le S3i sur les investissements et le suivi des projets communs.

16. La Directrice exécutive du FENU a souligné que le FENU avait reçu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes pour 2020, la neuvième année consécutive d'opinions sans réserve depuis que le FENU a commencé à présenter ses propres états financiers. Elle a souligné la relation avec la Cour fédérale des comptes allemande et ses commentaires constructifs, notamment sur l'amélioration des opérations, que le FENU mettra en œuvre en 2022.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/1 sur les rapports du PNUD, du FENU, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de 2020.

III. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA

18. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et la Directrice exécutive adjointe (chargée des programmes) du FNUAP ont présenté le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP-FPA/2022/1), qui a été suivi par des remarques du Directeur exécutif adjoint par intérim de l'ONUSIDA.

19. Un groupe de délégations a salué le fait que l'ONUSIDA ait atteint plusieurs jalons et ait établi un programme de travail solide. Elles ont félicité le PNUD et le FNUAP pour leur travail commun dans les domaines de résultats du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités (UBRAF) et pour leur volonté de ne laisser personne pour compte. Elles les ont encouragées à continuer à travailler avec le Secrétariat de l'ONUSIDA et d'autres organismes pour garantir une meilleure coordination de la réponse au VIH. Le groupe a souligné que le PNUD et le FNUAP devraient se concentrer sur l'intensification de la prévention combinée du VIH, de l'éducation sexuelle complète et de l'accès aux services de santé et de droits sexuels et reproductifs. Il faut favoriser la mise en place de systèmes de santé résilients et de qualité qui fournissent des services vitaux, l'immunisation contre le VIH, la santé sexuelle et reproductive, les soins prénataux et la santé des enfants et des adolescents, ainsi qu'une plus grande intégration du VIH dans la couverture sanitaire universelle et les programmes des systèmes de santé au niveau national. En outre, des approches combinées de prévention du VIH adaptées sont nécessaires pour répondre aux besoins des populations clés et garantir un accès équitable aux services, en utilisant la collecte de données du PNUD pour évaluer les besoins des populations clés et améliorer l'accès aux services de prévention. Le FNUAP et le PNUD ont été encouragés à renforcer ce travail tout en s'attaquant aux obstacles, en promouvant des politiques fondées sur les droits et en répondant aux violences basées sur le genre.

20. Dans des interventions individuelles, les délégations ont reconnu le rôle important du PNUD et du FNUAP dans la réalisation des objectifs ambitieux et des catalyseurs sociétaux de la stratégie mondiale de l'ONUSIDA, 2021-2026, et de la Déclaration politique des Nations Unies sur le VIH et le sida de 2021. Elles ont reconnu les efforts déployés par le FNUAP et le PNUD pour lutter contre les lois et les politiques qui perpétuent la stigmatisation et la discrimination à l'égard des populations vulnérables et ont soutenu le renforcement par le FNUAP de l'intégration du VIH dans les programmes complets de santé et de droits sexuels et reproductifs. Elles ont apprécié les contributions des coparrains de l'ONUSIDA aux résultats de l'UBRAF et attendu une spécificité dans les jalons (y compris la matrice des indicateurs) lors de la 50^e réunion du Conseil de coordination du Programme. Elles ont pris acte que, malgré d'importantes disparités régionales, l'Afrique subsaharienne restait la plus touchée par le VIH et la pandémie de COVID-19. Elles ont appelé à une coopération et une solidarité internationales accrues pour lutter contre le VIH et la pandémie de COVID-19, s'attaquer aux inégalités et garantir un accès égal et équitable aux traitements. En outre, les jeunes doivent être impliqués dans la réponse et le rétablissement du VIH et de la pandémie de COVID-19. Les lois et politiques discriminatoires qui affectent les communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et queers et leur accès aux soins de santé seront abordées lors de la conférence Safe To Be Me à l'été 2022. Cette conférence réunira des gouvernements, des entreprises, la société civile et des parlementaires internationaux pour obtenir de nouveaux engagements.

21. En réponse, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP (chargée des programmes) a déclaré que les réactions du Conseil d'administration avaient été cruciales pour aider le FNUAP à cibler son assistance là où elle était nécessaire. En ce qui concerne les jeunes, les femmes et les filles, le FNUAP s'est concentré sur sa stratégie en faveur des adolescents et des jeunes (My Body, My Life, My Work) pour accroître son niveau d'assistance à l'échelle nationale. Cette stratégie fonctionne parallèlement à l'ensemble de mesures relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs des jeunes et des adolescents du FNUAP, en intensifiant les activités et en renforçant les systèmes de santé, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, notamment les populations clés. Le travail conjoint du Fonds avec le PNUD sur les données démographiques a été crucial pour ces efforts.

22. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que le travail du PNUD et du FNUAP sur le VIH faisait partie de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation des objectifs. Le plaidoyer du PNUD et du FNUAP visait à augmenter les investissements pour intensifier et étendre la prévention combinée du VIH et à aider les pays à équilibrer les financements et les programmes tout en renforçant les environnements juridiques et politiques pour garantir que les lois et les politiques réduisent le risque de VIH. Il s'agissait notamment de supprimer la discrimination des cadres juridiques et de soutenir l'intégration du VIH dans les politiques/planifications nationales et les violences basées sur le genre dans les stratégies, politiques et programmes nationaux de lutte contre le VIH. Le PNUD et le FNUAP ont catalysé l'action intersectorielle pour aborder les dimensions de genre de l'épidémie de sida, notamment par le biais de l'Initiative Spotlight et du Partenariat mondial pour l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH.

23. Le Directeur exécutif adjoint par intérim de l'ONUSIDA a souligné l'importance de s'attaquer au VIH par le biais d'intersectionnalités telles que les inégalités, les obstacles structurels, la santé sexuelle et reproductive et les droits. Le PNUD et le FNUAP ont joué un rôle essentiel dans les efforts déployés pour répondre aux besoins des adolescentes, des jeunes et des populations clés, en plaidant pour un changement des lois et des politiques et en s'efforçant de récupérer les pertes de la décennie précédente, y compris celles dues à la pandémie de COVID-19, en appliquant les leçons du VIH aux pandémies actuelles et futures. La matrice d'indicateurs de l'UBRAF a également été essentielle pour orienter le travail du FNUAP et du PNUD vers les domaines les plus importants.

24. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA (DP-FPA/2022/1).

IV. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

25. Le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP, la Directrice du Bureau de la gestion du PNUD et la Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS à New York ont fait le point verbalement sur la protection de leurs entités contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

26. Un groupe de délégations a salué la direction et l'engagement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS en matière de protection et de réponse à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels. Elles ont noté de larges progrès à tous les niveaux et se sont félicitées des efforts déployés pour faire face aux risques et tirer des leçons

afin de créer des systèmes et des procédures de prévention et de réponse dans un esprit de tolérance zéro. Elles ont attiré l'attention sur trois éléments essentiels : la responsabilité des partenaires de mise en œuvre, l'établissement de rapports transparents, sûrs et responsables, et le soutien aux victimes et aux survivants. Reconnaissant l'importance d'une direction proactive et visible des Nations Unies, elles ont félicité la directrice exécutive du FNUAP en tant que Championne du Comité permanent interorganisations pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Elles ont souligné l'importance de renforcer la collaboration interagences, en particulier au niveau national, et ont recommandé une coopération étroite avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour améliorer la réponse des Nations Unies.

27. Le groupe a reconnu les mesures prises pour rendre opérationnel le Protocole des Nations Unies sur l'offre d'une assistance aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels avec les partenaires de mise en œuvre et a souligné que l'évaluation des capacités de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels pour les partenaires de mise en œuvre était un outil important qui garantissait les capacités organisationnelles des partenaires. Elles ont réitéré l'importance de signaler toutes les allégations par le biais du mécanisme de signalement du Secrétaire général et des mécanismes annuels de signalement sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Elles ont souligné la nécessité de mener rapidement des enquêtes approfondies centrées sur les victimes/survivants. Elles ont reconnu que le PNUD avait élaboré une procédure opérationnelle standard interne pour les victimes et les survivants et ont souhaité que le FNUAP et l'UNOPS adoptent des outils similaires. Elles se sont félicitées des mesures prises pour concrétiser les améliorations apportées à l'analyse et à l'atténuation des risques, ainsi qu'aux mécanismes de plaintes communautaires.

28. Dans leurs interventions individuelles, les délégations ont déclaré que les États membres et les Nations Unies avaient la responsabilité de renforcer les politiques qui protègent le personnel des Nations Unies et les communautés qu'ils servent par le biais de stratégies qui s'attaquent à la sous-déclaration et garantissent un examen efficace des allégations, y compris des enquêtes sûres centrées sur les victimes/survivants. Les progrès réalisés sur le front des droits humains doivent être consolidés, en se concentrant sur la punition des auteurs et la protection des victimes. Elles soutiennent l'application élargie de vérifications claires pour empêcher le réengagement d'auteurs, se félicitent de la sélection par le PNUD de catégories plus larges de personnel par le biais de la base de données, et encouragent les organisations à explorer l'utilisation de vérifications claires pour les partenaires de mise en œuvre afin de garantir une sélection complète dans les secteurs de l'humanitaire et du développement. Elles se réjouissent à l'idée de travailler avec le FNUAP pour réaliser des progrès supplémentaires en accordant une priorité effective à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels lors de la mise en œuvre de son plan stratégique 2022-2025. Elles ont été encouragées par l'intention de l'UNOPS d'intégrer la protection de l'exploitation et de la prévention des abus dans la conception, la mise en œuvre et les inspections de sites de ses projets. Elles ont également soutenu l'incorporation par les bureaux de l'UNOPS de la protection de l'exploitation et des abus sexuels dans la planification financière et les accords contractuels avec le secteur privé. Elles ont souligné que toutes les parties prenantes étaient responsables des progrès significatifs réalisés dans la lutte contre les facteurs sous-jacents de l'exploitation et des abus sexuels, notamment l'inégalité et la discrimination entre les genres, l'abus de pouvoir et d'autres conditions qui favorisent les violences basées sur le genre.

29. En réponse, la Directrice du Bureau de gestion du PNUD a déclaré que le PNUD traitait l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels comme une priorité dans son

Plan stratégique 2022-2025. Le PNUD a soutenu l'appel des États membres en faveur d'approches à long terme qui lui permettent d'assurer une approche pluriannuelle cohérente et de procéder à des ajustements en fonction des priorités. En ce qui concerne son travail avec les partenaires de mise en œuvre, le PNUD met actuellement en place le protocole des Nations Unies : ses documents de projet et autres accords connexes détaillent ses normes en matière d'exploitations et d'abus sexuels, qui sont conformes au protocole. Le PNUD a mis en place une équipe spéciale pour soutenir l'engagement de ses bureaux de pays avec les partenaires de mise en œuvre et met à jour ses directives pour refléter le protocole en partenariat étroit avec les organisations des Nations Unies. Le PNUD a procédé à des vérifications claires pour tous les partenaires de mise en œuvre, qu'il a étendues à tous les recrutements et élargies à d'autres modalités contractuelles. En ce qui concerne les causes sous-jacentes, le PNUD a travaillé activement sur les questions des violences basées sur le genre et d'égalité des genres, qui constituent l'une de ses principales priorités programmatiques.

30. Le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP a déclaré que la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels faisait partie intégrante du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025. Le FNUAP a utilisé son exercice de performance de direction pour s'assurer que la gestion répondait aux normes requises. Pour présenter les certifications annuelles au Conseil d'administration, les gestionnaires devaient confirmer qu'ils assumaient leurs responsabilités au niveau national, conformément au plan d'action mondial du FNUAP. Des indicateurs supplémentaires seront inclus en 2022 pour suivre la supervision des partenaires de mise en œuvre, et le FNUAP a continué à rendre opérationnel le protocole des Nations Unies. À ce jour, 60 % des partenaires de mise en œuvre ont été évalués. Le FNUAP collabore avec d'autres organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du groupe de travail interinstitutions sur les partenaires de mise en œuvre qui, en 2022, donnera la priorité à une approche commune pour renforcer les capacités d'enquête. Les directives de gestion sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel, y compris l'assistance aux victimes, comprennent un dossier de ressources pour les victimes. À tous les niveaux, les gestionnaires ont reçu une formation obligatoire. Le FNUAP a été le leader dans la lutte contre les violences basées sur le genre et l'interlocuteur privilégié pour l'assistance aux victimes au niveau national, en partenariat avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes des Nations Unies.

31. La Directrice des finances et de l'administration de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS avait mis en place des objectifs de performance obligatoires pour tous les gestionnaires dans le cadre de sa priorité en matière de parité des genres. Il s'agit notamment d'encourager un environnement de travail favorable et inclusif, de promouvoir la diversité et d'appliquer la tolérance zéro, ainsi qu'une culture de dénonciation. L'UNOPS a appliqué le protocole des Nations Unies sur les partenaires de mise en œuvre. L'UNOPS a traité de manière proactive les allégations d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels du personnel et des partenaires de mise en œuvre, en veillant à ce qu'elles fassent l'objet d'une enquête et soient transmises au Comité d'examen des fournisseurs si nécessaire, et à ce que les victimes reçoivent un traitement. Les hauts dirigeants de l'UNOPS étaient tenus de confirmer chaque année que leurs domaines de responsabilité étaient en pleine conformité avec les protocoles relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels, et tout le personnel était soumis à un processus de vérification clair, quel que soit le type de contrat. Les procédures opérationnelles standard du rapport d'enquête de l'audit interne pour le traitement des cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels, y compris le soutien aux victimes, étaient en cours de mise à jour. Compte tenu de l'augmentation de la violence domestique et basée sur le genre, l'UNOPS a élaboré des directives sur

le soutien aux victimes et l'accès à l'expertise, y compris l'orientation vers des ressources externes.

32. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/2 sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

33. Dans son discours d'ouverture ([disponible sur le site Web du PNUD](#)), l'Administrateur du PNUD a souligné la dichotomie de la situation mondiale en matière de développement, où de dures réalités cohabitent avec des raisons d'espérer. Pour infléchir la courbe vers des sociétés épanouies, la communauté internationale, y compris le PNUD, devait mener à bien trois tâches : (a) opérer la transition vers un rétablissement de la pandémie de COVID-19 qui rende le monde plus égal, et non moins égal ; (b) permettre à la transformation de s'enraciner même au milieu des conflits, des crises et de la fragilité ; et (c) s'adapter/se préparer plus intentionnellement à un avenir « décarbonisé » et numérique. Ces trois défis (reflétés dans les trois directions de changement du Plan stratégique du PNUD, 2022-2025, pour ne laisser personne pour compte, renforcer la résilience et conduire la transformation structurelle) ont façonné les prochaines étapes immédiates pour le PNUD. Le #FutureSmartUNDP a servi de référence pour la réussite.

34. Dans le cadre de la transition vers le rétablissement après la pandémie de COVID-19 et pour rendre le monde plus égalitaire, le PNUD et ses partenaires ont engagé les pays et les communautés à garantir l'accès aux vaccins et au financement, tout en poursuivant une poussée systémique vers l'égalité. Il s'agit notamment de réaliser l'objectif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de vacciner au moins 70 % de la population mondiale en 2022. Au niveau mondial, dans le cadre de la plateforme Data Futures du PNUD, le PNUD, l'OMS et l'Université d'Oxford ont créé le Tableau de bord mondial pour l'équité vaccinale, donnant aux décideurs les outils nécessaires pour mener à bien le potentiel du vaccin en tant que moteur du rétablissement socio-économique. Dans le domaine financier, le PNUD a aidé les gouvernements à mettre en place des stratégies de financement intégrées, en utilisant son rôle de chef de file technique de la réponse socio-économique des Nations Unies à la pandémie de COVID-19 pour trouver des moyens de financer les plans de rétablissement des pays. De plus, le PNUD a joué un rôle de catalyseur en promouvant l'alignement des ressources du secteur public et du secteur privé pour les objectifs grâce à des outils tels que les cartes d'investisseurs et le nouveau mécanisme de financement des assurances et des risques.

35. Sur le front humanitaire, le PNUD a cherché à construire un #FutureSmartUNDP qui soit plus anticipé et préventif dans son engagement en cas de crise et plus agile et informé des risques dans sa réponse au rétablissement, en se concentrant sur la reconstruction à long terme de la cohésion sociale et le maintien de la paix. Le PNUD travaille en étroite collaboration avec les organisations des Nations Unies pour compléter l'aide humanitaire, dans le cadre du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix et du Plan de réponse humanitaire, en créant des programmes de stabilisation. Travaillant à l'intersection humanitaire-développement-paix, les programmes du PNUD visent à briser le cycle de la pauvreté et des conflits en s'attaquant aux causes sous-jacentes de l'instabilité et en libérant la promesse socio-économique.

36. En ce qui concerne le climat, le PNUD a collaboré avec des partenaires financiers au niveau national par le biais de la Promesse climatique du PNUD, qui a soutenu 84 % des contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays en développement avant la Conférence sur les changements climatiques de 2021. Face aux perspectives d'avenir, le PNUD s'est attaché à transformer les engagements en impact, en utilisant les CDN comme des plans d'investissement souverains pour le développement durable et l'action climatique. Au niveau national, la stratégie Greening Moonshot du PNUD visait à réduire son empreinte carbone de 50 % d'ici 2050 tout en poursuivant ses efforts pour devenir une organisation native du numérique, conformément à sa nouvelle stratégie numérique de 2022-2025. À travers elle, le PNUD aidait les pays à développer des sociétés numériques inclusives, éthiques et durables. Au cœur de cette stratégie se trouvait la nouvelle plateforme de planification des ressources institutionnelles du PNUD, Quantum.

37. Alors que le nouveau plan stratégique débutait en 2022, le PNUD a continué à se concentrer sur l'objectif de ne laisser personne pour compte, de renforcer la résilience et de conduire la transformation structurelle. Les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ont montré que le PNUD a réagi rapidement et efficacement, réaffirmant ainsi son bilan en matière de soutien aux capacités des pays à gérer les crises et les risques. De même, l'évaluation à mi-parcours des laboratoires d'accélération a indiqué que le PNUD était devenu plus agile, car il a continué à investir dans la direction intellectuelle pour stimuler la réflexion et l'action en matière de développement, par exemple par le biais de son indice des normes sociales de genre et de sa plateforme Data Futures. En matière de réforme, le PNUD a réussi à naviguer dans les complexités du repositionnement et a consacré des ressources/expertise importantes au système redynamisé des coordonnateurs résidents. Il a continué à servir les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de son Centre mondial de services partagés, en s'efforçant d'optimiser les processus et les systèmes pour assurer la stabilité et l'efficacité des services groupés.

38. Pour l'avenir, le PNUD a cherché à approfondir la collaboration avec ses partenaires, notamment en ce qui concerne le financement du développement et la numérisation, les deux catalyseurs du Plan stratégique, par le biais de l'engagement en faveur du multilatéralisme dans le cadre de Notre Programme commun. Pour concrétiser sa vision, le PNUD et ses partenaires se concentreraient sur la manière de *programmer*, en planifiant, alignant et gérant des groupes de projets en tant que portefeuilles et en amenant les partenaires à investir différemment ; sur la manière d'établir des *partenariats*, en développant les processus, les compétences et les instruments juridiques pour devenir une organisation catalytique pour les partenaires ; et sur la manière d'être *financé*, en obligeant les partenaires à financer le PNUD non pas sur la base de projets, mais au niveau intégré de ses programmes de pays.

39. Un groupe de délégations a souligné que le PNUD était un partenaire fiable et digne de confiance qui jouait un rôle crucial dans l'effort commun pour atteindre les objectifs de développement durable, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, en particulier lors de crises telles que la pandémie de COVID-19. Le nouveau Plan stratégique permettra au PNUD de continuer à aider les pays à atteindre les objectifs et à répondre à la pandémie de COVID-19. Les investissements du PNUD dans des approches novatrices renforcent le soutien qu'il apporte à ses partenaires pour relever les défis complexes du développement. Le PNUD est par ailleurs appelé à mettre en œuvre le nouveau Plan stratégique dans l'esprit de la réforme des Nations Unies, en renforçant la collaboration entre les organisations du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et en démontrant l'impact conjoint des Nations Unies par le biais de ressources intégrées et de cadres de résultats. Le PNUD, avec ses partenaires, est bien placé pour éradiquer la pauvreté et la faim sous toutes ses formes, inverser les conséquences du changement climatique, garantir un accès

égal et abordable aux vaccins de la pandémie de COVID-19, accroître les investissements dans les pays les moins avancés (PMA) et renforcer son action grâce à ses six solutions emblématiques et ses trois catalyseurs.

40. Un deuxième groupe de délégations a souligné que le principal objectif du système de développement des Nations Unies était d'assurer un soutien efficace aux gouvernements nationaux dans la réalisation du Programme 2030. Les entités du système de développement des Nations Unies devraient continuer à soutenir les priorités déterminées au niveau national pour atteindre les objectifs. Le groupe a encouragé le PNUD à se concentrer sur : (a) la réalisation de l'équité vaccinale ; (b) la génération de ressources financières adéquates pour stimuler le rétablissement économique dans les pays en développement ; (c) la promotion de l'accès universel à la protection sociale pour sauver des vies et préserver les moyens de subsistance ; (d) la mobilisation d'investissements adéquats dans des infrastructures de qualité, fiables, durables et résilientes dans les domaines de l'énergie, de la communication, des transports et de la technologie ; (e) la mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Pacte de Glasgow pour le climat et l'adhésion au principe d'équité et de responsabilités et capacités communes, mais différenciées. Elles ont encouragé le PNUD à poursuivre son soutien pour aider les pays à accéder aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat.

41. Un troisième groupe de délégations a souligné que les plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) constituaient un modèle pour un système de développement des Nations Unies plus fort et plus efficace, positionné pour diriger les efforts collectifs visant à obtenir des résultats à l'échelle du système pour une cohérence, une efficacité et une efficacité accrues afin de mener à bien le Programme 2030. Elles ont encouragé les organisations des Nations Unies à intensifier les processus conjoints de planification, de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi. Les plans stratégiques devraient se traduire par des documents opérationnels et programmatiques conformes aux cadres de coopération, éclairés par l'évaluation commune de pays, afin de renforcer la proposition de valeur des Nations Unies et l'impact conjoint, en travaillant par l'intermédiaire d'une équipe de pays des Nations Unies cohérente et coordonnée sous la direction d'un coordonnateur résident habilité, y compris en adhérant pleinement à un modèle de double rapport matriciel. Elles ont appelé le système des Nations Unies à partager les connaissances et les meilleures pratiques en matière de partenariats afin d'améliorer la transparence, la cohérence, la diligence raisonnable, la responsabilité et l'impact, en utilisant le cadre de suivi et de rapport de l'examen quadriennal 2020 comme guide pour tenir les engagements et rendre compte des indicateurs communs. Les organisations devraient rendre compte de manière plus harmonisée des résultats obtenus conjointement sur la base des indicateurs communs et complémentaires. Les réunions conjointes des Conseils d'administration ont donné aux organisations des Nations Unies l'occasion de partager des approches pour une action collective accélérée, intégrée et à l'échelle du système sur le Programme 2030 ; une large participation du système des Nations Unies a été encouragée lors des prochaines réunions conjointes. Elles attendaient des organisations qu'elles élaborent une programmation fondée sur des résultats collectifs éclairés par des analyses tenant compte des conflits, de l'égalité des genres et du climat.

42. Un quatrième groupe de délégations attend avec impatience la nouvelle stratégie du PNUD en matière d'égalité des genres en 2022. Cette stratégie devrait être audacieuse, prospective, transformatrice en matière de genre et solidement fondée sur la coopération interinstitutions. Elle devrait identifier et traiter les causes sous-jacentes de l'inégalité entre les genres et cibler le déficit de financement dont

souffrent les activités liées au genre. La stratégie doit être bien adaptée aux tendances et au paysage du développement, et définir comment le PNUD travaillera avec d'autres organisations des Nations Unies pour contribuer à une approche à l'échelle du système pour atteindre l'objectif 5. Elles ont demandé au PNUD de renforcer le travail conjoint avec ONU-Femmes et d'autres parties prenantes au sein et en dehors des Nations Unies, de renforcer systématiquement son architecture liée aux genres à travers les régions, en se concentrant sur les situations de crise, de positionner la programmation sensible aux genres dans le travail de consolidation de la paix et de prévention des conflits, et de s'assurer que les équipes de genre du PNUD travaillent à travers la Promesse climatique pour refléter les voix des femmes et des filles dans la programmation. Des investissements et des ressources adéquats sont nécessaires pour être à la hauteur de l'ambition de la stratégie et atteindre l'objectif d'allouer 15 % des dépenses financières à des initiatives dont l'objectif principal est l'égalité des genres et/ou l'autonomisation des femmes.

43. Un cinquième groupe de délégations a déclaré qu'une réponse adaptée du système des Nations Unies était nécessaire pour faire face au fardeau unique des petits États insulaires en développement (PEID). Dans leurs plans de travail aux niveaux mondial, régional et national, les entités des Nations Unies devraient s'aligner sur les orientations de l'examen quadriennal 2020 concernant l'évaluation des PEID à la lumière de la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 et des objectifs, étant entendu que la voie des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA) constitue le modèle pour l'avenir des PEID. À ce titre, les plans climatiques des entités des Nations Unies pour les PEID sont cruciaux étant donné leur vulnérabilité particulière à la crise climatique. Les PEID ont participé activement au processus d'examen des bureaux multipays pour s'assurer que leurs besoins étaient satisfaits par le repositionnement des actifs et du personnel sur le terrain. Les PEID ont également besoin d'un meilleur accès au financement du développement. Les entités des Nations Unies doivent donc être prêtes pour le prochain « modèle » des PEID qui sera adopté lors de la quatrième conférence internationale sur les PEID en 2024.

44. Dans les interventions individuelles, les délégations ont salué l'engagement du PNUD à renforcer le multilatéralisme et à poursuivre la « décarbonisation » et la numérisation en tant que moteurs innovants du Programme 2030 et des objectifs. L'expertise technique du PNUD est également cruciale pour soutenir la réponse climatique des pays à travers la Promesse climatique. L'attention a été attirée sur le travail essentiel du PNUD en matière de soutien aux institutions démocratiques et de renforcement de l'État de droit. Le PNUD a été encouragé à étendre l'utilisation des plateformes numériques dans sa programmation de la gouvernance, axée sur une inclusivité toujours plus grande. Le PNUD a également été encouragé à continuer à développer son offre en matière de prévention des conflits et à contribuer au renforcement des efforts déployés à l'échelle du système dans ce domaine par le biais des cadres de coopération et des programmes de pays.

45. En réponse, l'Administrateur a assuré au Conseil d'administration que l'éradication de la pauvreté demeurerait le fondement de l'offre du PNUD en matière de coopération pour le développement, grâce à des analyses multidimensionnelles et à des stratégies de réponse axées sur l'inégalité et la vulnérabilité. À cette fin, le PNUD était l'un des principaux catalyseurs et facilitateurs aidant les pays à accéder au financement du développement. Dans ce contexte, le PNUD a compris qu'il était urgent de créer une impulsion pour les ODD, afin de mener la coopération au développement et réaliser le Programme 2030. De manière plus générale, le PNUD a entrevu l'opportunité de jouer un rôle plus complémentaire en finançant le Programme 2030 de manière plus efficiente et efficace au profit des pays en développement. Il s'agissait notamment de contribuer à la mise en place de cadres

réglementaires et de systèmes d'incitation permettant aux investissements du secteur privé d'assurer un rétablissement socio-économique inclusif. Le PNUD a toujours sollicité les recommandations du Conseil d'administration et s'est fermement engagé à assurer la responsabilité, la transparence et l'intégrité dans son travail. Soulignant les tensions qui pèsent sur le système financier mondial et l'importance du financement pour une institution telle que le PNUD, il a remercié les États membres qui ont choisi d'augmenter les contributions de base et les accords de financement pluriannuels, même pendant la pandémie.

46. Le PNUD a soutenu et fortement investi dans la réforme des Nations Unies et le repositionnement du système de développement. Les engagements conjoints du PNUD avec les organisations des Nations Unies étaient fondés sur les principes des avantages comparatifs et des complémentarités. Il a parlé par exemple du rôle unique du PNUD, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dans les contextes humanitaires régionaux d'aide aux réfugiés, un effort qu'il a cherché à intensifier en reproduisant les plans régionaux de résilience des réfugiés et en utilisant les crises pour investir dans les sous-régions et les zones frontalières. Il a reconnu les demandes des États membres d'investir fortement dans l'égalité des genres, mais a noté que les contributions des donateurs pour soutenir le travail du PNUD dans ce domaine avaient diminué au fil des ans. Le PNUD renforcera son action visant à intégrer une perspective liée aux genres dans les domaines relevant de son mandat, notamment en améliorant le suivi et le signalement et en consacrant des investissements financiers spécifiques. Dans le même esprit, le PNUD s'est engagé à favoriser un environnement organisationnel inclusif exempt d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels et de toute forme de discrimination, y compris le racisme. Il a souligné l'engagement du personnel du PNUD, qui a continué de servir et d'agir tout au long de la pandémie. Le nouveau Plan stratégique du PNUD, 2022-2025, et #FutureSmartUNDP ont ouvert la voie que le PNUD, avec ses partenaires, poursuivra avec détermination pour tenir la promesse de son nouveau Plan stratégique et mener à bien le Programme 2030.

V. Rapport sur le développement humain

47. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté un rapport oral sur le *Rapport sur le développement humain de 2021 : Temps incertains, vies instables : façonner notre avenir dans un monde en transformation*, conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

48. Un groupe de délégations a déclaré que l'analyse et les indicateurs du *Rapport sur le développement humain* constituaient des outils importants pour tracer le développement durable et inclusif et contribuaient à orienter le système des Nations Unies dans le cadre de Notre Programme commun, du Programme 2030 et des objectifs. Elles se sont félicitées des consultations, dialogues et partenariats plus intensifs et inclusifs qui ont eu lieu au cours du processus d'élaboration. Elles ont salué la diffusion des connaissances et des produits du rapport, passée par la promotion des communications en ligne et des visualisations de données pour atteindre et faire participer de nouveaux groupes, notamment les jeunes. Elles attendent avec impatience la poursuite de l'étude des paramètres de mesure des pressions planétaires afin de mieux comprendre la consommation de matières premières et l'empreinte carbone des pays. Elles ont encouragé le PNUD à poursuivre la collecte et l'analyse des données et à élaborer des méthodes permettant de suivre le développement humain multidimensionnel dans l'optique de l'égalité des genres et de l'égalité des droits pour tous. Elles attendent avec impatience les travaux du Groupe de haut niveau sur le développement d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel pour les PEID et encouragent les parties prenantes à contribuer

aux travaux du groupe. Elles ont appelé à une coopération encore plus étroite entre le PNUD et le Bureau du Rapport sur le développement humain.

49. Dans une autre intervention, une délégation a cherché des précisions sur la sélection des groupes qui ont participé aux consultations du rapport et sur l'ajout éventuel de nouveaux indices. La délégation a également souligné que la notion de « sécurité humaine » abordée dans le rapport n'était pas un terme convenu par les États membres.

50. En réponse, le Directeur du Bureau du Rapport mondial sur le développement humain a déclaré que l'ajustement de l'indice de développement humain pour refléter les pressions planétaires a été développé en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et repris par le PNUD dans son nouveau Plan stratégique, 2022-2025. À l'échelle mondiale, un certain nombre de pays et d'institutions, comme la Banque mondiale et les institutions financières internationales, ont manifesté leur intérêt pour la manière dont l'indice ajusté pouvait contribuer à faire progresser le développement tout en atténuant les pressions planétaires. Le bureau a continué à soutenir l'évolution de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel sous la direction du PNUD afin de définir la vulnérabilité au-delà des revenus. Des consultations pour le rapport ont été entreprises dans toutes les régions du PNUD où d'autres organisations et experts des Nations Unies ont également participé. Des consultations thématiques ont été organisées afin d'atteindre le plus grand nombre d'experts possible. La « sécurité humaine », introduite dans le rapport de 1994, est une notion que le bureau a continué à explorer à la lumière de la Charte des Nations Unies, sans toutefois chercher à la définir. Le bureau n'a pas cherché à ajouter d'indices plus formels, bien que son travail sur les métriques soit toujours en évolution dynamique.

51. Le Conseil d'administration a pris note de la présentation du rapport oral sur le *Rapport sur le développement humain de 2021*.

VI. Programmes de pays et questions connexes

52. L'Administrateur associé du PNUD a introduit le sujet et donné un aperçu de cinq documents de programme régionaux, de 15 documents de programme de pays et de 10 prolongations de programme de pays. Les directeurs régionaux pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale et la Communauté d'États indépendants, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont à leur tour fourni des détails d'un point de vue régional.

53. En ce qui concerne le document de programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'engagement du PNUD à aider les pays de la région dans leur travail de développement durable a été salué. Le document de programme régional devrait toutefois refléter plus clairement le mandat du PNUD et son engagement à soutenir les priorités de développement définies au niveau national, conformément aux plans nationaux et de concert avec les gouvernements de la région. Le PNUD a pris note de ces commentaires et s'est engagé à mettre en œuvre le programme régional conformément aux priorités nationales.

54. Le Conseil d'administration a approuvé les documents de programme régional pour 2022-2025 concernant l'Afrique (DP/RPD/RBA/4), l'Asie et le Pacifique (DP/RPD/RAP/4), les États arabes (DP/RPD/RAS/5), et l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/5). Le Conseil d'administration a également approuvé le programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RPD/RLA/4), y compris l'engagement de mettre en œuvre le programme

régional conformément aux priorités nationales, comme convenu oralement et consigné dans le compte-rendu officiel de la session.

55. Le Conseil d'administration, conformément à sa décision 2014/7, a examiné et approuvé le document de programme de pays pour la Barbade (DP/DSP/CAR/4), le Belize (DP/DCP/BLZ/4), le Salvador (DP/DCP/SLV/4), la Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/3), le Guyana (DP/DCP/GUY/4), le Honduras (DP/DCP/HND/4), la Jamaïque (DP/DCP/JAM/4), la Malaisie (DP/DCP/MYS/4), les Maldives (DP/DCP/MDV/4), le Mozambique (DP/DCP/MOZ/4), le Pérou (DP/DCP/PER/4), le Suriname (DP/DCP/SUR/4), la Thaïlande (DP/DCP/THA/4), Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/4) et le Vietnam (DP/DCP/VNM/3).

56. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Brésil, Haïti et l'Arabie saoudite et de la première prolongation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, telles qu'approuvées par l'Administrateur et présentées dans le document DP/2022/5.

57. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Algérie et Bahreïn ; la troisième prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan et le Venezuela (République bolivarienne du), et la sixième prolongation du programme de pays pour le Yémen, telles que présentées dans le document DP/2022/5, et la sixième prolongation du programme de pays pour la République arabe syrienne, telles que présentées dans les documents DP/2022/5 et DP/2022/5/Add.1.

VII. Évaluation

58. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le programme de travail pluriannuel du Bureau pour la période 2022-2025 (DP/2022/6), l'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes (DP/2022/7) et l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès et à la transition énergétique (DP/2022/9). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a transmis la réponse de la direction à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes (DP/2022/8) et la réponse de la direction à l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès et à la transition énergétiques (DP/2022/10).

Programme de travail pluriannuel (2022-2025) du Bureau indépendant d'évaluation

59. Un soutien a été exprimé pour le programme de travail du Bureau indépendant d'évaluation et sa cartographie des évaluations institutionnelles, thématiques et des programmes de pays, qui ont permis de transmettre des informations et un aperçu utiles au Conseil sur les performances du PNUD et l'ont aidé à apprendre et à s'améliorer. Malgré les mesures prises par la direction pour relever les défis rencontrés par les bureaux de pays dans la conduite des évaluations décentralisées, une délégation a souligné que les progrès étaient lents et que la qualité de la plupart des évaluations décentralisées restait médiocre. La délégation a insisté sur l'importance d'améliorer les évaluations décentralisées, en particulier pour les fonds verticaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. Le Bureau indépendant d'évaluation et la direction ont été priés de présenter un plan au Conseil afin d'améliorer les évaluations décentralisées. Le Bureau a été félicité pour son travail d'évaluation opportun, pertinent et de grande qualité qui a permis aux États membres de jouer leur rôle de surveillance. Il a également salué la volonté de la direction du PNUD d'utiliser activement les recommandations de l'évaluation afin de renforcer l'impact sur le développement.

Évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes

60. De solides relations avec le PNUD au niveau local ont été considérées comme essentielles pour un recentrage sur l'engagement des jeunes locaux, l'intégration aux niveaux régional et national, ainsi que des partenariats durables avec le secteur privé afin d'assurer l'alignement des compétences et de la demande concernant l'emploi des jeunes. Le PNUD a été encouragé à favoriser des environnements propices aux affaires afin de stimuler l'investissement privé et la croissance des entreprises privées, de réduire le caractère informel des entreprises et de fusionner les entreprises dans l'économie formelle, en particulier dans les cas des pays vulnérables. Le PNUD a été félicité pour son travail sur mesure avec les jeunes ruraux, en particulier dans le domaine des technologies et services numériques. Il devrait également répondre aux besoins socio-économiques différentiels et aux inégalités profondément enracinées dans les stratégies et programmes futurs.

Évaluation de l'appui du PNUD à l'accès et à la transition énergétique

61. Le PNUD a été encouragé à jouer un rôle plus important en intégrant l'adaptation aux effets climatiques et la résilience aux catastrophes dans son aide à l'accès et à la transition énergétique. Le PNUD devrait intégrer et donner la priorité à l'accès énergétique pour les plus marginalisés, dans le cadre de sa stratégie d'égalité des sexes pour des programmes énergétiques sensibles au genre, ainsi que renforcer sa compréhension des besoins d'accès énergétique des personnes handicapées pour éclairer les politiques et les priorités des programmes. Compte tenu de la nature à court terme et basée sur des projets du travail du PNUD dans le secteur de l'énergie, le PNUD a été encouragé à rééquilibrer son engagement envers le secteur public afin d'assurer un engagement durable du secteur privé et de tirer parti des expériences du secteur privé en ce qui concerne les économies émergentes, pour permettre d'assurer des solutions durables et locales. Compte tenu des précédentes allégations d'irrégularités dans son portefeuille, le PNUD a été instamment prié d'assurer une surveillance plus stricte des projets et de veiller à ce qu'ils soient administrés conformément aux normes de transparence, de responsabilité et d'éthique les plus strictes. Une approche fondée sur les données a été recommandée afin d'évaluer l'incidence et d'éclairer le travail sur l'énergie du PNUD à l'appui du Programme 2030.

62. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation indépendante a souligné l'engagement du bureau envers le PNUD dans la réalisation de son mandat grâce à un apprentissage et une responsabilisation renforcés. Le Bureau indépendant d'évaluation et la direction du PNUD présenteront un plan au Conseil afin d'améliorer la qualité et la couverture des évaluations décentralisées, notamment pour les fonds verticaux du PNUD. Il s'est félicité des efforts déployés par le PNUD pour répondre à la recommandation du Bureau indépendant d'évaluation visant à différencier les besoins des jeunes et des groupes marginalisés et a indiqué que la nature à court terme du travail du PNUD en matière d'accès et de transition énergétiques était un sujet de préoccupation soulevé dans l'évaluation. Concernant l'adoption d'une approche plus portée sur les programmes et le portefeuille, le Bureau indépendant d'évaluation a accueilli favorablement la proposition d'équilibrer la participation des acteurs nationaux sous la direction des gouvernements afin de promouvoir les partenariats public-privé. Le Bureau a accueilli favorablement les appels à une surveillance renforcée de la gestion sur ce sujet, en particulier compte tenu de la taille des investissements dans le portefeuille énergétique.

63. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré qu'étant donné la nature à court terme des projets d'accès et de transition énergétiques du PNUD, les partenariats avec le secteur privé étaient essentiels afin de trouver des

solutions durables. Le PNUD s'appuiera sur les résultats obtenus dans son portefeuille d'accès et de transition énergétiques pour mobiliser des financements au moyen des institutions financières internationales, du secteur privé et des fonds verticaux. Le PNUD est attaché à la responsabilisation et à la transparence et poursuivra une approche à l'échelle de l'organisation concernant l'accès et la transition énergétiques, en s'appuyant sur sa gouvernance et d'autres capacités afin d'identifier les liens.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/3 sur l'évaluation du PNUD.

VIII. Volontaires des Nations Unies

65. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le cadre stratégique des Volontaires des Nations Unies (VNU) pour la période 2022-2025 (DP/2022/11). Le Coordonnateur exécutif du programme VNU a présenté en détail le nouveau cadre stratégique, en soulignant les trois principaux domaines de résultats, les différences entre le cadre actuel (2018-2021) et le nouveau cadre (2022-2025), ainsi que le rôle intégré du programme VNU au sein du système de développement des Nations Unies.

66. Dans l'ensemble, les délégations ont salué le nouveau cadre stratégique du programme VNU pour la période 2022-2025, ses trois domaines prioritaires, le processus d'élaboration inclusif et l'alignement sur l'examen quadriennal de 2020. Elles ont félicité le programme VNU pour ses progrès dans la mise en œuvre du cadre stratégique sur la période 2018-2021 et sa transformation numérique. Le travail effectué par le programme VNU a permis à plus de 10 000 volontaires de se mettre au service du système des Nations Unies dans le monde entier. Elles ont également salué les efforts déployés par le programme VNU pour contribuer à une Organisation des Nations Unies centrée sur les personnes, permettant au programme VNU de répondre efficacement aux besoins du système grâce au déploiement de volontaires internationaux, nationaux et en ligne qualifiés. Elles ont salué l'attention portée par le programme VNU à l'intégration et à la représentation des femmes, des personnes handicapées, des réfugiés et des groupes marginalisés afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

67. Un groupe de délégations a apprécié que le nouveau cadre stratégique s'appuie sur les enseignements tirés de l'évaluation indépendante du cadre précédent, sur la période 2018-2021, qui a confirmé que le programme VNU contribuait au travail du système des Nations Unies en permettant des solutions de volontariat flexibles, opportunes et effectives, notamment au regard de la COVID-19. Les délégations ont félicité le programme VNU pour s'être rapidement adapté à la pandémie, en mobilisant des volontaires aux niveaux national et communautaire dans le cadre de la réponse à l'échelle du système des Nations Unies, tout en permettant au système de bénéficier de services de volontariat en ligne. Elles ont souligné que les Volontaires des Nations Unies avaient contribué à intensifier les efforts mondiaux en matière de vaccination, notamment concernant le déploiement de COVAX. Elles ont apprécié l'attention portée par le nouveau cadre à la manière dont le programme VNU pourra renforcer l'harmonisation et la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies ainsi que contribuer à la mise en œuvre du programme de réforme. Elles ont applaudi les plans du programme VNU visant à atteindre un personnel géographiquement représentatif et à investir davantage dans une présence mondiale décentralisée du programme VNU tout en l'autonomisant. Elles ont encouragé le programme VNU à continuer de promouvoir l'égalité des sexes, la diversité et l'inclusion dans son travail ainsi que dans l'ensemble du système des Nations Unies.

68. Un autre groupe de délégations a souligné la contribution du programme VNU à la lutte contre la crise climatique. Ces délégations se sont félicitées du fait que le

nouveau cadre stratégique mette davantage l'accent sur le partage des données, des preuves et des connaissances pour une meilleure intégration du volontariat dans les plans d'action collectifs des Nations Unies. Elles ont encouragé le programme VNU à approfondir les partenariats multipartites avec les universités, les organisations bénévoles, la société civile et le secteur privé afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030. Elles ont grandement soutenu les efforts déployés par le programme VNU pour intégrer le volontariat dans les cadres de coopération, permettre l'engagement des jeunes ainsi que renforcer l'intégration et la représentation des femmes, des personnes du Sud et d'autres groupes marginalisés. Une délégation a constaté la référence au rapport du Secrétaire général « Notre Programme commun » dans le cadre stratégique du programme VNU. Elle a souligné que le rapport faisait toujours l'objet de négociations intergouvernementales et ne devrait être mentionné que conformément à la résolution 76/6. Elles ont encouragé les États membres à envisager de verser des ressources non préaffectées au Fonds spécial de contributions volontaires, ce qui a permis au programme VNU de répondre aux crises en temps opportun.

69. En réponse, le Coordonnateur exécutif du programme VNU a déclaré que le programme VNU s'était engagé à faire en sorte que les Volontaires des Nations Unies restent en première ligne de la réponse à la COVID-19 et soutiennent les campagnes de vaccination. Tout au long de la pandémie, la grande majorité des Volontaires des Nations Unies étaient des volontaires nationaux et communautaires. Le programme VNU s'appuiera sur les nombreuses expériences positives des Volontaires des Nations Unies à travers le monde pour faire passer son soutien au niveau supérieur tout en approfondissant ses partenariats multipartites au niveau des pays. Il a confirmé que « Notre Programme commun » était mentionné dans le projet de cadre stratégique conformément à la résolution 76/6. Il s'est félicité de l'engagement des États membres envers le programme VNU et le Fonds bénévole spécial, une source de financement indispensable pour le programme VNU.

70. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du programme VNU pour la période 2022-2025.

IX. Fonds d'équipement des Nations Unies

71. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le nouveau cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour la période 2022-2025 (DP/2022/12). Le Secrétaire exécutif du FENU a quant à lui présenté le nouveau cadre stratégique plus en détail.

72. Dans l'ensemble, les délégations ont accueilli favorablement le nouveau cadre stratégique et ont félicité le FENU pour le processus d'élaboration informatif et inclusif, notamment sa participation à la 5^e Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), s'appuyant sur les travaux existants et les expériences passées, tout en développant de nouvelles priorités thématiques à la demande des PMA. Elles ont reconnu le rôle unique du FENU au sein du système des Nations Unies pour le développement dans la mobilisation de financements pour les PMA, en particulier pendant la pandémie de COVID-19, l'inclusion financière numérique et les actions au niveau local. Un financement prévisible, flexible et adéquat, ainsi qu'un accès au financement de base, ont été soulignés comme étant essentiels pour répondre aux demandes croissantes d'appui du FENU. Les délégations ont encouragé les États membres à envisager de contribuer aux ressources de base du FENU.

73. Un groupe de délégations a déclaré que le cadre stratégique pour la période 2022-2025 permettra au FENU de renforcer la cohésion et les partenariats avec le système de développement des Nations Unies conformément à l'examen

quadriennal de 2020. Ces délégations ont constaté que l'alignement du nouveau cadre sur le Programme d'action de Doha pour les PMA était essentiel pour garantir que les PMA parviennent à un développement durable. Elles ont appelé le FENU à se concentrer sur les aspects suivants : (a) les risques posés par la pandémie de COVID-19 ; (b) le financement ; (c) le changement climatique ; et (d) la graduation des PMA.

74. Un deuxième groupe de délégations a exprimé son soutien au travail du FENU dans les PMA, où il a prouvé son rôle important dans les efforts de développement grâce à un financement innovant et au déblocage de ressources afin de travailler pour les communautés les plus vulnérables. Ces délégations ont demandé des ressources adéquates pour que le FENU continue d'être à la hauteur de ses objectifs, à un moment où les pays ont du mal à faire face à la COVID-19, au changement climatique, à la perte de biodiversité, à l'insécurité alimentaire, à la dette et à d'autres enjeux. Elles ont également reconnu qu'avec son mandat hybride unique au sein du système des Nations Unies, le FENU disposait d'un atout et d'une capacité d'exécution uniques pour les États Membres. Elles ont souligné que le FENU méritait le plein appui du Conseil.

75. Un troisième groupe de délégations a salué le travail du FENU sur l'autonomisation économique des femmes, son inclusion du financement de la biodiversité et le développement de la plateforme d'investissement. Ces délégations ont invité le FENU à continuer d'aider les gouvernements et les autres autorités publiques des PMA à atteindre les objectifs, en adoptant une perspective forte fondée sur le genre et en comblant les lacunes de l'architecture de financement du développement. Le FENU était bien placé pour soutenir les actions locales au moyen d'un financement infranational qui reliait les acteurs locaux aux sources de capitaux, servant d'entité phare des Nations Unies pour le financement catalytique transformateur dans les PMA. Elles ont encouragé les entités des Nations Unies à rechercher des partenariats avec le FENU et à tirer parti de sa riche expertise en matière de financement innovant. Le FENU devrait rechercher des moyens d'inciter les investisseurs privés à contribuer à plus grande échelle aux ressources non essentielles ou flexibles non essentielles. Elles ont encouragé le FENU à continuer de fournir un financement du dernier kilomètre, à déployer des instruments là où les sources de financement étaient rares, à aider les partenaires à renforcer les capacités nationales de gouvernance pour un financement accru du développement, à faire progresser l'intégration de la dimension de genre et l'autonomisation économique des femmes, et à tirer parti de ses avantages comparatifs.

76. Un quatrième groupe de délégations a salué les trois éléments qui changeaient la donne (résultats) dans le nouveau cadre, notamment en raison de leur alignement sur les priorités des PMA. Ces délégations ont salué l'attention accordée par le FENU à la desserte du dernier kilomètre. En effet, elle comble une lacune importante dans le système de financement du développement. Elles se sont félicitées du travail du FENU en matière de financement mixte et comptent sur le FENU pour étendre les mécanismes de financement mixte à un plus grand nombre de pays. Le FENU était bien placé pour soutenir le nouveau Programme d'action de Doha pour les PMA appelant à un financement mixte catalytique plus innovant pour les petites entreprises et les projets d'investissement dans les PMA, en particulier au moyen du mécanisme de transition du FENU. Elles ont salué l'appui du FENU à la mobilisation de financements au niveau local pour acheminer les financements climatiques vers les autorités locales. Elles ont noté avec satisfaction que le FENU avait accentué son soutien aux solutions de financement dans les domaines de l'autonomisation économique des femmes, du climat, de l'énergie, de la biodiversité et des systèmes alimentaires durables.

77. En réponse, l'Administrateur associé du PNUD a déclaré que le FENU était un facilitateur essentiel dans la mise à l'échelle du financement grâce à ses instruments innovants et catalyseurs et à ses approches de financement mixte dans des domaines tels que le climat, la sécurité alimentaire, l'autonomisation des femmes et les infrastructures. L'Administrateur associé du PNUD a indiqué qu'il était possible de persuader le secteur privé d'être un partenaire auprès des PMA, grâce à des entités telles que le FENU qui ont contribué à la transformation du développement au moyen d'instruments catalytiques.

78. Le Secrétaire exécutif du FENU a remercié le Conseil pour son engagement actif et son soutien au nouveau cadre stratégique du FENU, et a souligné que, dans son portefeuille de financement du secteur privé, le FENU a maintenu des partenariats solides avec des fondations philanthropiques, telles que la Fondation Gates et la Fondation MasterCard. Le financement du secteur privé a augmenté de 24 % en 2021, mais il en fallait davantage. Le FENU a prévu de continuer à développer et à déployer des instruments de financement innovants qui permettraient d'acheminer davantage de fonds vers les petites et moyennes entreprises ainsi que les projets d'investissement dans les PMA, et il a décidé de tenir le Conseil informé de ses progrès à cet égard.

79. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du FENU pour la période 2022-2025.

X. Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

80. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le nouveau cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) pour la période 2022-2025 (DP/CF/SSC/7). Le Directeur de l'UNOSSC a présenté le nouveau cadre stratégique plus en détail, en soulignant le travail de l'UNOSSC pour renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire.

81. Dans l'ensemble, les délégations ont salué le cadre stratégique ambitieux et opportun de l'UNOSSC pour la période 2022-2025, qui vise à renforcer la coopération Sud-Sud et triangulaire en faisant progresser l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, en renforçant la capacité des Nations Unies à fournir un soutien, et en favorisant l'échange de connaissances ainsi que le transfert et le développement des capacités et des technologies. Elles ont souligné le rôle unique de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans la mise en œuvre du Programme 2030, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la crise de la COVID-19, et une reconstruction meilleure et plus inclusive. Elles ont reconnu que les leçons tirées de la pandémie ont mis en lumière le rôle central de l'UNOSSC dans la facilitation, l'appui et le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Elles ont souligné que la transparence et la responsabilisation étaient essentielles pour l'efficacité de la coopération au développement et devaient rester des principes directeurs pour l'UNOSSC. Elles ont félicité le PNUD d'avoir fourni à l'UNOSSC l'appui institutionnel, financier et opérationnel nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités.

82. Un groupe de délégations a affirmé que le nouveau cadre stratégique aidera l'UNOSSC à renforcer son rôle clé et a reconnu le rôle important du Centre Sud dans le renforcement de la coopération Sud-Sud. Ces délégations ont encouragé l'UNOSSC à contribuer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en assurant une meilleure harmonisation et cohérence de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies, avec les États membres, la société civile et d'autres partenaires, et en rationalisant les efforts visant à renforcer la coopération internationale pour la réalisation du Programme 2030. Elles ont salué l'attention portée par le nouveau cadre à l'intégration de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans tous les programmes de travail, et ont encouragé

l'UNOSSC à renforcer l'intégration et la représentation des femmes, des personnes handicapées, des réfugiés et des groupes marginalisés, afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

83. Un autre groupe de délégations a exprimé son ferme appui au mandat de l'UNOSSC en tant qu'articulateur de la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies. Ces délégations ont apprécié l'interaction étroite de l'UNOSSC avec le Groupe des 77 et la Chine ainsi que ses réalisations dans le cadre stratégique sur la période 2018-2021. Elles se sont félicitées que le nouveau cadre incorpore les principes et objectifs du Plan d'action de Buenos Aires, du document final de Nairobi, du document final de la BAPA+40 et des résolutions de l'Assemblée générale. Le nouveau cadre contribuera à galvaniser la stratégie à l'échelle du système des Nations Unies quant à la coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi qu'une approche coordonnée de la politique et du programme de travail Sud-Sud des Nations Unies. Il a été souligné que, comme convenu entre les États membres, l'UNOSSC ne doit utiliser dans ses rapports et décisions que la terminologie adoptée au niveau international. Elles ont souligné que les pays à revenu intermédiaire (PRI) avaient accru leur rôle dans la coopération Sud-Sud, contribuant à un programme de développement mondial plus inclusif, et elles ont demandé à l'UNOSSC de continuer à tirer parti de ses partenariats avec les PRI. Elles ont mis l'accent sur l'importance d'un financement suffisant et durable de l'UNOSSC et ont encouragé les États membres à contribuer plus généreusement à l'UNOSSC au moyen du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération Sud-Sud.

84. En réponse, l'Administrateur associé du PNUD a souligné que la coopération Sud-Sud et triangulaire était essentielle pour aider les pays moins développés et vulnérables à progresser sur la voie du développement. Les outils du nouveau cadre stratégique de l'UNOSSC, tels que la cocréation de connaissances et le laboratoire de solutions, contribueront à accélérer la coopération entre les pays.

85. Le Directeur de l'UNOSSC a assuré au Conseil que l'UNOSSC travaillera avec tous les organismes du système des Nations Unies pour le développement afin d'intégrer la coopération Sud-Sud dans les programmes de développement à la lumière de la réforme des Nations Unies. Une coordination et une cohérence étroites entre les entités des Nations Unies sont essentielles afin de favoriser les effets positifs de la coopération Sud-Sud aux niveaux régional et national. L'UNOSSC continuera de répondre aux besoins uniques des pays à revenu intermédiaire et n'utilisera dans ses rapports et décisions que la terminologie approuvée au niveau international, comme convenu par les États membres. Il a attiré l'attention sur les effets positifs de l'Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud en tant que plateforme permettant aux États membres de faire progresser le potentiel de la coopération Sud-Sud.

86. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique de l'UNOSSC pour la période 2022-2025.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

87. Lors de sa déclaration ([disponible sur le site Web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive a souligné que la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels était une priorité du FNUAP. Le Fonds a demandé une étude indépendante sur le secteur humanitaire, qui souligne les mesures nécessaires pour

mettre fin collectivement à l'exploitation et aux abus sexuels ainsi qu'au harcèlement sexuel. Cette étude faisait partie intégrante du nouveau Plan stratégique pour la période 2022-2025, qui constitue une feuille de route ambitieuse pour transformer le FNUAP afin de mieux atteindre les plus vulnérables du monde. Il s'agit d'un appel à accélérer et à intensifier les efforts, à transformer les programmes, à motiver les partenaires et à donner la priorité à ceux qui sont le plus laissés pour compte. Le FNUAP atteindra cette ambition grâce aux personnes, à la créativité et aux partenariats, a-t-elle déclaré.

88. Le Plan stratégique contribue directement au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en offrant des voies pour lutter contre les normes de genre néfastes et les inégalités profondes, en investissant dans la jeunesse et en protégeant l'autonomie corporelle des femmes et des filles (en tant que « droit de disposer de son corps »), et donne la priorité à la prévention et à la préparation, notamment dans les contextes humanitaires. Dans le cadre de sa direction de la coalition d'action Génération Égalité, le FNUAP a cherché à redéfinir l'autonomie corporelle ainsi que la santé et les droits sexuels et reproductifs en tant qu'éléments qui changent la donne lorsqu'une fille comprend ses droits humains et revendique le respect qui est son droit de naissance.

89. Le Plan stratégique vise à renforcer l'engagement avec d'autres organisations des Nations Unies et à tirer parti des réformes des Nations Unies afin de soutenir le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable, dans l'esprit de « Notre Programme commun » du Secrétaire général pour éliminer les inégalités. Le FNUAP a étendu sa collaboration avec des partenaires traditionnels et nouveaux, notamment des entreprises, des universités, des organisations dirigées par des femmes et des jeunes ainsi que des institutions financières internationales.

90. Au moyen de ses programmes, le FNUAP a répondu aux demandes d'assistance sur mesure des pays du programme. Le Fonds a mis en œuvre tous les programmes de pays conformément aux cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le FNUAP reste attaché à son rôle normatif et à la prestation de ce que les femmes et les filles exigent expressément : l'accès aux soins de santé reproductive de la planification familiale et la protection contre toutes les formes de violence et d'abus. Le FNUAP reste axé sur le terrain, 88 % de son budget étant acheminé vers le terrain et 84 % vers les programmes.

91. En interne, le FNUAP s'efforce d'adapter sa structure, ses systèmes, ses processus et sa culture organisationnelle afin d'obtenir des résultats transformateurs et mettre en œuvre les changements internes nécessaires pour réagir, s'adapter et innover. Cela est passé par le nouveau système de planification des ressources de l'entreprise, la nouvelle unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et le nouveau Fonds de transition pour la santé reproductive. Grâce à de meilleurs programmes d'orientation, à la formation à la direction, au perfectionnement professionnel et à la planification de la relève, la stratégie en matière de personnel aidera le FNUAP à recruter, former et conserver un personnel talentueux.

92. Pour ne laisser personne de côté, le FNUAP a exploité des données et des preuves visant à rendre visibles les personnes vulnérables. Suite aux récentes perturbations liées à la COVID-19, le plus grand nombre jamais enregistré de pays prévoyant des recensements (56 pays en 2022 et 20 en 2023) a marqué une nouvelle tendance à la hausse. En outre, des initiatives telles que le tableau de bord géospatial du FNUAP sur la violence à l'égard des partenaires intimes ont permis d'accéder à des données désagrégées au niveau local pour aider les décideurs à comprendre et à identifier des solutions. Le FNUAP a aidé les pays à exploiter le dividende

démographique et à lutter contre la faible fécondité et le vieillissement. Le lancement de la Décennie en faveur de la résilience démographique en décembre 2021 visait à aider les pays à galvaniser une action conjointe pour comprendre et exploiter pleinement ces opportunités.

93. Le financement total en 2021 a atteint un niveau record de plus de 1,4 milliard de dollars. Les contributions de cofinancement ont totalisé 994 millions de dollars et le financement de base a atteint des niveaux presque records. En 2021, les promesses des gouvernements ont augmenté de 10 % tandis que les contributions des pays du programme ont augmenté de plus de 130 %. Le FNUAP a mobilisé près de 56 millions de dollars en fonds de partenariat avec la Banque mondiale et des institutions financières internationales, et le financement du secteur privé a également augmenté. La flexibilité et la stabilité du financement de base sont restées cruciales pour garantir que le FNUAP s'acquitte de son mandat. Le Plan stratégique soutenait l'attention portée au financement du programme de la CIPD. En tirant parti des ressources de base du FNUAP, la nouvelle Facilité d'investissement stratégique contribuera à élargir les projets en mobilisant des sommes plus importantes provenant des ressources gouvernementales nationales, des prêts concessionnels des institutions financières internationales, des contributions des donateurs dans le pays et des investissements du secteur privé.

94. Le financement humanitaire a atteint un niveau record (332 millions de dollars) représentant environ un tiers du total des ressources de cofinancement. Pour la première fois, le Plan stratégique contenait un résultat spécifique sur l'action humanitaire, axé sur le renforcement de la préparation, de la capacité d'intervention et des systèmes du FNUAP. Le FNUAP a récemment lancé son plus grand appel humanitaire, appelant à 835 millions de dollars pour la prestation de services de protection et de santé sexuelles et reproductives à plus de 54 millions de femmes, de filles et de jeunes dans 61 pays en 2022. Le total des contributions aux fournitures du FNUAP pour 2021 a atteint 165 millions de dollars. La Directrice exécutive a lancé un appel pour un soutien supplémentaire afin que les pays partenaires puissent répondre aux besoins croissants en matière de santé reproductive des populations de jeunes.

95. À la fin de la déclaration de la Directrice exécutive, la Directrice régionale du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique a fait des remarques sur le travail du FNUAP concernant la lutte contre la violence fondée sur le genre dans les crises humanitaires prolongées et soudaines dans la région, en notant qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel le FNUAP a dirigé la coordination inter-agences dans les contextes humanitaires. En Afghanistan, le FNUAP, s'appuyant sur les interventions existantes et son expérience au cours des dix dernières années, a rapidement repositionné son programme sur les interventions humanitaires pour répondre aux besoins urgents. Le travail du FNUAP sur le repositionnement des fournitures humanitaires a contribué à accélérer les interventions humanitaires dans toute la région. Aux Philippines, après le super typhon Rai de décembre 2021, la distribution opportune de fournitures et la coordination des services médicaux et psychosociaux centrés sur les survivants ont soutenu la réponse aux survivants de violence fondée sur le genre, notamment les personnes handicapées. À Tonga, le FNUAP a travaillé avec le gouvernement et les organisations tonganes de personnes handicapées dans le but de donner la priorité aux besoins de protection des femmes et des filles touchées par la récente éruption volcanique. Dans toute la région, le FNUAP associait les interventions d'urgence à son travail de développement à plus long terme, pour s'attaquer aux causes profondes de la violence fondée sur le genre ainsi que renforcer les capacités nationales de prévention et d'intervention.

96. Un groupe de délégations a salué la direction de la Directrice exécutive ainsi que le dévouement et la contribution du personnel du FNUAP face à la pandémie. Le FNUAP s'est révélé être un allié fondamental des gouvernements pour maintenir l'accès aux services de santé essentiels, en particulier pour les femmes et les filles. Le FNUAP a joué un rôle de chef de file dans la lutte contre la « pandémie fantôme » (l'augmentation de la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que la violence à l'égard des femmes et des filles) et l'éradication de toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard de toutes les femmes et filles. Dans le cadre du Plan stratégique, le FNUAP poursuivra son approche fondée sur les droits de l'homme pour aider les plus démunis et continuer à s'adapter aux nouveaux contextes et enjeux, en étroite coopération avec les entités du système des Nations Unies, pour atteindre les trois résultats transformateurs. La surveillance et la responsabilisation sont restées essentielles, se fondant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 (A/RES/75/233) et les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ces délégations ont félicité le FNUAP pour son travail de développement de partenariats publics et privés stratégiques et d'approches de financement innovantes afin de mobiliser des ressources et combler davantage les déficits de financement.

97. Un autre groupe de délégations a souligné que les nouveaux plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes offraient un schéma directeur pour un système de développement des Nations Unies plus fort et plus efficace, qui positionnait le système pour diriger les efforts collectifs afin d'obtenir des résultats à l'échelle du système pour plus de cohérence, d'efficacité et d'efficacité dans la réalisation du Programme 2030. Les enjeux posés par la Décennie en faveur de l'action ont souligné la nécessité d'une action conjointe des Nations Unies pour obtenir des résultats de développement à long terme ainsi que renforcer les capacités et les environnements propices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs et intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les délégations ont encouragé les organisations des Nations Unies à redoubler de processus conjoints de planification, de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi. Elles ont demandé que les plans stratégiques soient traduits en documents opérationnels et programmatiques, conformément aux cadres de coopération, et renseignés par les bilans communs de pays. Ceci, conjugué à l'appui collectif des entités des Nations Unies et au modèle matriciel de double rapport pour l'évaluation mutuelle et collective des performances, tel que défini dans les résolutions 72/279 et 76/4 de l'Assemblée générale, renforcera la proposition de valeur des Nations Unies et l'incidence conjointe des équipes de pays sous la direction de coordonnateurs résidents.

98. Les délégations ont appelé le système des Nations Unies pour le développement à partager les connaissances et les meilleures pratiques sur les partenariats, afin d'améliorer la transparence, la cohérence, la diligence raisonnable, la responsabilisation et l'incidence, en utilisant le cadre de suivi et d'établissement de rapports sur l'examen quadriennal complet des politiques en tant que guide pour tenir les engagements et rendre compte des indicateurs communs. Elles ont demandé aux organisations de rendre compte de manière harmonisée des résultats obtenus conjointement, sur la base des indicateurs communs et complémentaires demandés dans la décision 2021/14 du Conseil. Notant que les réunions conjointes des Conseils ont donné aux organisations des Nations Unies l'occasion de partager des approches pour une action collective accélérée, intégrée et à l'échelle du système pour la réalisation du Programme 2030, elles ont encouragé une large participation du système des Nations Unies aux prochaines réunions conjointes. Elles s'attendaient à ce que les organisations élaborent des programmes reposant sur des résultats collectifs et éclairés par des analyses sensibles aux conflits et sensibles au genre et au climat.

Elles ont réaffirmé leur attachement à la réforme des Nations Unies, notamment la pleine intégration des piliers humanitaire et politique.

99. Lors d'interventions individuelles, les délégations ont reconnu l'ambition du Plan stratégique, fondé sur le Programme d'action de la CIPD, et le travail du FNUAP pour traduire cette vision en résultats, notamment pour surmonter les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les plus vulnérables. Elles ont salué le rôle du FNUAP dans la réponse face à la COVID-19 à l'échelle du système en tant qu'agence chef de file pour la santé maternelle, la jeunesse et le genre ainsi que l'attention particulière portée par le FNUAP sur l'aspect humanitaire. Elles ont appelé le FNUAP à travailler à l'interface femmes-changement climatique et à mettre en place des centres régionaux et sous-régionaux afin de garantir que les services vitaux soient accessibles à tous. Les délégations ont félicité le FNUAP pour sa navigation habile entre les pays connaissant une population croissante et une cohorte jeune tandis que d'autres sont confrontés à une faible fécondité et à des populations vieillissantes. Elles ont exprimé leur ferme soutien au travail du FNUAP en tant que champion du Comité permanent interorganisations 2021 sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels. Elles ont reconnu le soutien du FNUAP aux pays par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire, pour relever les défis de la COVID-19, favoriser la santé sexuelle et reproductive, et lutter contre la violence fondée sur le genre, l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel. Elles ont souligné le potentiel de la numérisation pour assurer une prestation de services rapide, sensibiliser, diffuser des informations et remettre les filles sur la bonne voie en matière d'éducation et de santé. Elles ont encouragé le FNUAP à se concentrer avant tout sur le Programme d'action de la CIPD et à se laisser guider par l'appropriation et la direction nationales ainsi que les priorités et objectifs définis au niveau national.

100. En réponse, la Directrice exécutive s'est félicitée des directives du Bureau selon lesquelles le FNUAP se concentre sur les trois résultats transformateurs, en reconstruisant en mieux après la pandémie de COVID-19, en luttant contre la « pandémie fantôme » de la violence fondée sur le genre, en aidant les femmes et les filles les plus vulnérables, et en abordant l'interface femmes-climat. Elle s'est félicitée de l'accent mis sur l'innovation et la numérisation ainsi que de la nécessité de faire preuve d'audace et de risques calculés pour multiplier les résultats. La pandémie a mis en évidence la nécessité d'une couverture sanitaire universelle en tant qu'élément clé des systèmes de santé résilients. Elle a noté que la stratégie du FNUAP en matière de personnel était importante pour renforcer ses interventions fondées sur les connaissances. Le FNUAP s'est efforcé de lutter contre la mésinformation et la désinformation sur la pandémie ainsi que sur des questions telles que la contraception. La capacité du fonds à exploiter les données au moyen de recensements, d'enquêtes et de métadonnées à l'échelle du système s'est avérée cruciale pour que la programmation agile ne laisse personne de côté. Concernant la paix et la sécurité, la protection et l'engagement des jeunes restent un domaine de premier plan de son expertise. Le FNUAP continuera de travailler en partenariat avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. En outre, le FNUAP continuera également à soutenir le programme de « paix au sein des foyers ».

101. Le FNUAP était pleinement attaché à la réforme des Nations Unies et à la mise en pratique des principes de responsabilisation mutuelle avec les coordonnateurs résidents, conformément au cadre de responsabilisation en matière de gestion. Tous les programmes de pays du FNUAP proviennent entièrement des cadres de coopération. Le plan stratégique du FNUAP a contribué directement à la réalisation des objectifs, conformément à l'examen quadriennal complet des politiques de 2020 et aux indicateurs de résultats communs et complémentaires partagés avec d'autres organisations, notamment sur l'efficacité et l'efficience. Le FNUAP a cherché à être

un chef de file dans la génération de données pour le Programme 2030. Le nouveau modèle opérationnel du FNUAP proposait cinq modes d'engagement (plaidoyer et politique ; gestion des connaissances ; renforcement des capacités ; fourniture de services ; et partenariats et coordination, y compris la coopération Sud-Sud et triangulaire) qui ont maximisé sa capacité à produire rapidement des résultats avec agilité sur le terrain, grâce à une approche sur mesure et des solutions personnalisées, non seulement dans les domaines de son mandat, mais également dans des domaines émergents, tels que le vieillissement, la faible fécondité, l'infertilité, le changement climatique et les personnes en déplacement, notamment les réfugiés.

XI. Programmes de pays et questions connexes

102. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu de douze descriptifs de programme de pays, d'un programme sous-régional et de sept prolongations de programmes de pays. À leur tour, les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique, l'Afrique orientale et australe, l'Amérique latine et les Caraïbes ainsi que l'Afrique occidentale et centrale ont développé leurs perspectives régionales respectives.

103. Plusieurs délégations ont formulé des déclarations de soutien aux programmes de pays.

104. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à la décision [2014/7](#), les descriptifs de programme des pays suivants : Argentine ([DP/FPA/CPD/ARG/1](#)), Cameroun ([DP/FPA/CPD/CMR/8](#)), El Salvador ([DP/FPA/CPD/SLV/9](#)), Érythrée ([DP/FPA/CPD/ERI/6](#)), Guinée-Bissau ([DP/FPA/CPD/GNB/7](#)), Honduras ([DP/FPA/CPD/HND/9](#)), Malaisie ([DP/FPA/CPD/MYS/1](#)), Maldives ([DP/FPA/CPD/MDV/7](#)), Mozambique ([DP/FPA/CPD/MOZ/10](#)), Pérou ([DP/FPA/CPD/PER/10](#)), Thaïlande ([DP/FPA/CPD/THA/12](#)) et Vietnam ([DP/FPA/CPD/VNM/10](#)), ainsi que le programme sous-régional pour les Caraïbes néerlandophones et anglophones ([DP/FPA/CPD/CAR/7](#)).

105. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour le Brésil et Haïti, et a approuvé les deuxièmes prolongations d'un an pour l'Afghanistan et l'Algérie, la troisième prolongation d'un an du programme de pays pour le Venezuela, la sixième prolongation d'un an pour le Yémen et la sixième prolongation de six mois pour la République arabe syrienne, telles qu'elles figurent dans le document [DP/FPA/2022/3](#).

XII. Évaluation

106. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le plan d'évaluation quadriennal budgétisé ([DP/FPA/2022/1](#)), préparé conformément à la politique d'évaluation du FNUAP ([DP/FPA/2019/1](#)), les décisions pertinentes du Conseil exécutif et le plan quadriennal complet de 2020.

107. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour sa flexibilité dans l'adaptation de la fonction d'évaluation au contexte de la COVID-19 et a exprimé son soutien total aux mesures prises pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les évaluations et leur permettre de fonctionner comme un accélérateur pour la récupération. Ces délégations ont également salué les excellentes performances du bureau en 2021, qui a presque atteint tous les objectifs des indicateurs de performance clés. Elles se sont félicitées du plan d'évaluation quadriennal complet et budgétisé, qui est aligné sur les résultats en matière de développement et d'efficacité organisationnelle énoncés dans le Plan stratégique du

FNUAP pour la période 2022-2025. Elles ont constaté que les évaluations seront essentielles pour éclairer les progrès de la mise en œuvre et l'examen à mi-parcours du Plan stratégique ainsi qu'améliorer les performances de l'organisation du FNUAP et du système des Nations Unies.

108. Le groupe a apprécié l'engagement du Fonds à renforcer davantage la fonction d'évaluation, en particulier grâce à des investissements supplémentaires dans le Bureau de l'évaluation et à un engagement continu pour relever le défi de l'exécution en temps voulu d'évaluations décentralisées de grande qualité. Ces délégations ont appelé le FNUAP à continuer d'investir dans la qualité et la validité méthodologique des évaluations décentralisées ainsi qu'à veiller à ce que les équipes de pays soient équipées pour gérer et demander de telles évaluations. Elles ont apprécié l'engagement et l'appui actif du bureau à la réforme des Nations Unies ainsi qu'aux évaluations conjointes et à l'échelle du système et ont félicité le bureau d'avoir harmonisé et aligné les évaluations avec les partenaires du système des Nations Unies et d'avoir participé aux efforts d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies, notamment via l'unité chargée de l'évaluation au sein du système des Nations Unies. Elles se sont félicitées de la tendance positive concernant le ratio des dépenses d'évaluation du FNUAP.

109. Une autre délégation s'est félicitée de l'importance que le FNUAP accordait au processus d'évaluation budgétaire et s'attendait à ce que, tout au long du processus, le FNUAP exerce un contrôle minutieux sur la qualité de l'évaluation afin de garantir l'objectivité et la validité des résultats. La délégation a encouragé le FNUAP à faire un meilleur usage des conclusions pour améliorer efficacement la science de la prise de décision et l'utilisation efficace des fonds.

110. En réponse, le directeur du Bureau de l'évaluation a assuré au Conseil que le bureau disposait d'un solide système d'assurance et de contrôle de la qualité pour toutes les évaluations, à tous les niveaux. Cela s'applique aux évaluations centralisées et décentralisées. Il a reconnu que le bureau avait fait preuve de flexibilité tout au long de la fonction d'évaluation dans le contexte de la COVID-19, atteignant presque tous les objectifs des indicateurs de performance clés et soutenant activement la réforme des Nations Unies, en harmonisant et en alignant les efforts d'évaluation avec ceux des autres organisations partenaires des Nations Unies. Le bureau a continué de faire face aux enjeux restants des évaluations décentralisées, notamment en investissant dans leur qualité et leur validité méthodologique. Les évaluations répertoriées dans le plan d'évaluation ont été entièrement financées et protégées, tant pour les évaluations centralisées que décentralisées. Le Bureau de l'évaluation fournira au Conseil des informations détaillées supplémentaires, comme demandé, sur le ratio prévu des dépenses d'évaluation sur la période 2020-2025.

111. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/4 sur le plan d'évaluation quadriennal budgétisé sur la période 2022-2025.

Débat consacré à l'UNOPS

XIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration de la Directrice exécutive

112. Lors de sa déclaration ([disponible sur le site Web de l'UNOPS](#)), la Directrice exécutive de l'UNOPS a inscrit le travail de l'UNOPS dans le cadre plus large du développement mondial et du contexte politique ainsi que des efforts visant à accélérer les progrès vers les objectifs. Sur le front de la COVID-19, l'UNOPS a

entrepris plus de 110 projets dans plus de 80 pays pour aider les États membres et les partenaires dans leur réponse face à la pandémie. Ce travail s'est concentré sur l'amélioration des systèmes de santé nationaux, la livraison de fournitures et d'équipements médicaux, la rénovation des hôpitaux, l'expansion de la capacité de test ainsi que l'achat de fournitures et d'équipements médicaux vitaux.

113. Malgré les défis de 2020, l'UNOPS s'est montré à la hauteur, et ce à une échelle sans précédent. Les deux années précédentes ont été les plus fructueuses de son histoire, signe de la confiance des États membres. La décision 2021/20 du Conseil d'approuver le nouveau niveau de la réserve opérationnelle minimale en est un bon exemple. En raison de son modèle opérationnel (financé uniquement par le recouvrement des coûts des projets), l'UNOPS tenait à obtenir les recommandations du Conseil concernant une décision de renforcer davantage ses réserves et de permettre une révision de la tarification de l'UNOPS au profit des partenaires et des personnes qu'il servait.

114. Les activités du Plan stratégique sur la période 2022-2025 ont commencé en 2022. Les priorités de l'UNOPS ont continué à se porter sur des infrastructures de qualité, l'amélioration des marchés publics et l'initiative d'investissements dans le domaine des infrastructures durables et l'innovation (S3i). Tout au long de son travail, l'UNOPS continue de contribuer à la paix et à la sécurité, à la réponse humanitaire et aux efforts de développement mondial avec d'autres organisations des Nations Unies, notamment dans les contextes les plus difficiles où la plupart de ses prestations interviennent. Le nouveau plan, guidé par les priorités des partenaires, a également abordé l'urgence climatique et les systèmes de santé publique.

115. Les collaborations de recherche de l'UNOPS ont révélé qu'une infrastructure de qualité était essentielle pour des systèmes de santé durables, inclusifs et résilients, ainsi que pour atteindre les objectifs. L'UNOPS a continué à renforcer les capacités des partenaires à utiliser les marchés publics pour atteindre les objectifs, lutter contre le changement climatique, lutter contre la corruption et réduire les inégalités tout en accroissant l'efficacité, la transparence et l'efficacité des dépenses publiques. Cela a ensuite contribué à améliorer l'accès aux soins de santé ainsi que les systèmes de santé publique. L'initiative S3i visait à étendre les ressources disponibles au-delà des modèles d'aide publique au développement (APD) afin de répondre aux besoins critiques d'infrastructure nationale, tels que les logements abordables, les énergies renouvelables et la santé. À mi-parcours de la période de validation du concept de l'initiative S3i, l'UNOPS a rencontré des difficultés, mais a également connu des réussites, comme le souligne le rapport de l'UNOPS sur la réserve de l'initiative S3i (DP/OPS/2022/2). L'UNOPS s'est engagé à améliorer l'initiative et soumettra, en 2024, en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique, une évaluation complète de l'initiative S3i.

116. Dans d'autres domaines, l'UNOPS a atteint en septembre 2021 la parité entre les sexes, et l'intégration du genre était par ailleurs obligatoire pour tous les projets concernés. L'UNOPS s'est engagé en faveur d'une inclusion qui va au-delà de l'égalité des sexes, qui sera présentée dans sa nouvelle stratégie sur le genre, la diversité et l'inclusion. L'UNOPS a poursuivi les normes éthiques les plus élevées dans son travail, même s'il comportait des risques éthiques dans la manière dont il opérait et soutenait ses clients. En 2022, l'UNOPS a intensifié ses efforts en matière de sauvegardes sociales et environnementales, en particulier pour la santé et la sécurité, grâce à son approche « Objectif zéro ». Cette approche signifiait zéro incident, blessure et maladie sur le lieu de travail et comprenait des activités de sensibilisation, de la formation ainsi que des inspections obligatoires et des rapports pour l'ensemble du personnel. Cela allait de pair avec des investissements dans la

numérisation, l'amélioration des pratiques, la rationalisation des processus et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques innovantes.

117. Un groupe de délégations a souligné la nécessité de soutenir les systèmes de santé pendant la crise de la COVID-19 en utilisant les avantages comparatifs et l'expertise technique de l'UNOPS dans les domaines de son mandat. Ces délégations ont apprécié qu'en dépit des ruptures des chaînes d'approvisionnement et des mouvements mondiaux de personnes et de biens, l'UNOPS continue de fournir des services essentiels à une échelle sans précédent, même dans des contextes humanitaires complexes. Elles ont encouragé l'UNOPS à continuer de travailler avec le système des Nations Unies pour répondre conjointement aux facteurs de conflits, aux risques de catastrophe, aux crises humanitaires et aux urgences complexes afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte. Elles ont loué les actions de l'UNOPS visant à mener une gestion budgétaire prudente et à ajuster le niveau de ses réserves à son profil de risque. Elles se sont félicitées de l'intention de l'UNOPS de revoir son modèle de tarification et de continuer à garantir un meilleur rapport qualité-prix, en garantissant à ses partenaires que les engagements seraient respectés. Elles ont félicité l'UNOPS d'avoir donné la priorité à l'initiative S3i dans le cadre de son plan stratégique sur la période 2022-2025 et de ses actions pour structurer ses réserves afin d'assurer la stabilité de l'initiative S3i, avec l'approbation du Conseil. Elles attendaient avec impatience l'examen complet de l'initiative S3i en 2023 pour examiner la vue d'ensemble, les leçons, les succès et les perspectives. Elles ont félicité l'UNOPS d'avoir atteint la parité entre les sexes et ont apprécié son engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion des genres.

118. Lors d'autres interventions, les délégations ont exprimé leur ferme soutien à l'initiative S3i et à l'attention qu'elle porte aux logements abordables, aux énergies renouvelables et aux infrastructures de santé, ainsi qu'à la poursuite continue de l'excellence et de l'innovation par l'UNOPS dans son travail, en particulier grâce à la numérisation des opérations. Les nouvelles technologies numériques visant à accroître l'efficacité et la rationalisation devraient continuer à soutenir la quête de l'UNOPS visant à améliorer ses capacités opérationnelles. L'UNOPS a été encouragé à rejoindre l'Initiative pour le développement mondial, qui est axée sur l'accélération de la mise en œuvre des objectifs au niveau local. Il a été noté que l'UNOPS devrait éviter de faire référence au rapport de « Notre Programme commun », car les États membres n'avaient pas encore adopté de position consolidée. Les délégations des PEID ont salué l'engagement précieux de l'UNOPS dans ses efforts pour la réalisation du Programme 2030, des objectifs, des Orientations de SAMOA, et en réponse à la COVID-19. Elles ont souligné leur inquiétude quant au fait que le manque de projets évolutifs signifiait que les PEID pourraient être négligés et ont déclaré que, pour remédier aux vulnérabilités uniques des PEID, l'UNOPS devrait poursuivre des approches plus adaptées, notamment au moyen de l'initiative S3i.

119. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré qu'avec l'adoption du Programme 2030, l'UNOPS avait compris la nécessité de poursuivre des initiatives audacieuses pour y parvenir et de mobiliser des financements allant au-delà de l'APD, soit une approche bien adaptée à son modèle opérationnel. L'UNOPS s'est déclaré prêt à travailler avec le Conseil pour mieux définir les risques encourus et élaborer une approche plus solide, répondant aux besoins des réserves de l'UNOPS et aux risques de son portefeuille. Étant donné que l'UNOPS a fonctionné avec de faibles marges malgré une dynamique de marché difficile, ses réserves opérationnelles ont ajouté un niveau de sécurité. Les frais de maintien de ces réserves ont été acquis grâce à une gestion professionnelle des actifs, sans être extraits du financement du projet. La transparence de ses réserves opérationnelles telles que l'initiative S3i était une priorité absolue pour l'UNOPS. L'UNOPS s'est efforcé d'intensifier ses partenariats

à la fois au sein des Nations Unies, avec le Conseil et avec des partenaires extérieurs pour s'assurer de s'acquitter de son mandat.

120. Le Directeur des portefeuilles régionaux a déclaré qu'en tant qu'organisation axée sur le client, l'UNOPS a adopté une approche agile et flexible, ce qui aide les gouvernements à mettre en œuvre leurs propres solutions aux crises telles que la COVID-19. En outre, grâce à son groupe de travail mondial sur la réponse à la COVID et au processus d'approbation accéléré des projets concernant la COVID-19, 85 % des projets de réponse à la COVID-19 de l'UNOPS ont été entrepris avec des partenaires et des gouvernements existants, en s'appuyant sur la confiance et le travail commun déjà établis, ainsi que sur ses procédures souples d'achat d'urgence.

121. Le Directeur des pratiques et normes de mise en œuvre a déclaré que l'expertise éprouvée de l'UNOPS en matière d'achat transactionnel lui a permis de répondre rapidement aux besoins urgents pendant la pandémie et de renforcer la capacité de réponse nationale, afin d'aider à concevoir des améliorations politiques, structurelles et de processus grâce à des systèmes nationaux et des chaînes d'approvisionnement résilientes, en générant des économies et une incidence certaine. L'UNOPS a aidé les gouvernements à réduire les risques d'investissements dans des infrastructures résilientes au changement climatique et inclusives au moyen de décisions de planification et de financement, étayées par des données et des analyses de grande qualité. L'UNOPS prévoyait d'intensifier cette approche afin d'éclairer la prise de décision fondée sur des données factuelles des gouvernements.

122. Le Conseiller juridique et Directeur du bureau de liaison de New York a déclaré que l'UNOPS avait conclu la mise en œuvre de son premier instrument de capitaux propres et s'était associé au Fonds international danois pour le développement et à une entreprise du secteur privé en Inde. Au moyen de cet instrument, l'UNOPS fournira un soutien opérationnel dans la gestion de la surveillance environnementale, sociale et de la gouvernance afin d'attirer les ressources du secteur privé et de travailler vers des objectifs sociaux et économiques. L'UNOPS s'est efforcé de s'aligner sur les instruments de capitaux propres existants des Nations Unies pour atténuer les risques liés aux capitaux propres. L'UNOPS prévoyait de quitter le projet dans trois à quatre ans une fois que les objectifs visés seraient sur la bonne voie.

123. La Directrice des finances et de l'administration a déclaré qu'en créant la réserve de l'initiative S3i, l'UNOPS sera en mesure de fournir une plus grande transparence au Conseil sur les activités de l'initiative S3i. L'UNOPS a cherché à fixer la réserve à 105 millions de dollars, les changements étant soumis à l'approbation du Conseil. La réserve pour la croissance et l'innovation mise en place en 2019 pour investir dans la capacité de génération de revenus futurs de l'UNOPS, dont l'initiative S3i était l'un des piliers, a permis à l'UNOPS d'investir davantage dans sa croissance future, qui est essentielle compte tenu de son modèle d'autofinancement. La réserve de l'initiative S3i réduira significativement la taille de la réserve pour la croissance et l'innovation. En outre, l'UNOPS appliquera les directives sur les niveaux minimaux et maximaux des réserves opérationnelles. Parmi ses dispositions visant à compenser les risques pour l'initiative S3i, l'UNOPS avait pris plusieurs mesures telles que la création du bureau de l'initiative S3i d'Helsinki, la création du Comité consultatif sur les investissements, et le renforcement des liens entre l'initiative S3i et les unités juridiques et financières internes de l'UNOPS.

124. Le Conseil d'administration a adopté la décision [2022/5](#) sur la réserve de l'initiative S3i de l'UNOPS.

XIV. Questions diverses

Allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

125. La présidence du Conseil du personnel a informé le Conseil des travaux du Conseil du personnel en 2021 pour constituer une main-d'œuvre saine dans un lieu de travail sain tout en reconnaissant les défis auxquels les organisations sont confrontées pour redéfinir les rôles, maintenir le statut et la pertinence du personnel, et identifier les priorités dans un environnement en constante évolution, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

126. Dans la seule intervention, une délégation a exprimé sa vive satisfaction quant au travail du Conseil du personnel dans des circonstances difficiles, et l'engagement de la direction à travailler avec le Conseil du personnel. Elle a appelé à la durabilité dans toutes les opérations, notamment tous les points soulevés par le Conseil du personnel : (a) un travail actif et diversifié contre le racisme, le sexisme et d'autres formes de discrimination, essentiel à la création d'un environnement de travail sûr, créatif et durable, favorisant la diversité de pensée, et un engagement à l'auto-examen continu ; et (b) la clarté autour de la sécurité d'emploi et des contrats. Cela comprenait un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, permettant au personnel de planifier son travail de manière flexible. Un leadership clair et prévisible était la clé d'une approche durable.

127. En réponse, la présidence s'est félicitée de la compréhension commune de la nécessité de répondre aux préoccupations du personnel conjointement avec la direction et les États Membres en tant que priorité institutionnelle.

128. Le Conseil d'administration a entendu la déclaration de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

Deuxième partie

Session annuelle de 2022

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 6 au 10 juin 2022**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle 2022 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue en personne du 6 au 10 juin 2022, après deux années successives de sessions virtuelles dues à la pandémie de COVID-19.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2022 (DP/2022/L.2), ainsi que le rapport de la première session ordinaire de 2022 (DP/2022/13).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2022 figurent dans le document DP/2022/27, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).
4. Dans sa décision 2022/17, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2022 :

Deuxième session ordinaire de 2022 : 29 août-1^{er} septembre 2022

Déclaration de la Présidente du Conseil d'administration

5. La Présidente du Conseil d'administration a souligné les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et appelé l'attention sur les conséquences socio-économiques en cours de la COVID-19 et sur la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution. Les inégalités se creusent, touchant avant tout et surtout les plus vulnérables, et le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est plus élevé que jamais. La communauté internationale a été invitée à agir pour relever ces défis multiformes. C'est dans ce contexte que le Conseil a eu à évaluer les cas récents de mauvaise gestion financière à l'UNOPS et à décider des mesures appropriées à mettre en œuvre. Cette situation a rappelé de manière brutale toute l'importance du rôle de contrôle que joue le Conseil. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS avaient besoin des avis du Conseil pour être sûrs d'être parfaitement à même de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour garantir un changement transformateur, il était indispensable de travailler ensemble. Les débats du conseil d'administration devraient permettre d'avoir un impact plus important sur les populations du monde entier, reposant sur des responsabilités et des initiatives conjointes.

Débat consacré aux questions communes

II. Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

6. Le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion au FNUAP, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD et le Bureau des relations extérieures et du Conseil d'administration de l'UNOPS ont chacun donné des informations actualisées au Conseil d'administration sur les efforts déployés collectivement par leurs organisations pour appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

7. Un groupe de délégations a noté avec satisfaction les progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour faire de l'ONU une organisation unique plus efficace et plus efficiente. Les enjeux actuels du développement et de l'action humanitaire exigent en effet que l'on soit plus attentif à la cohérence du système. Ces

délégations ont insisté sur la nécessité : a) d'intégrer les interventions visant à prévenir les crises, à y répondre et à en sortir, et de renforcer l'approche de collaboration utilisée pour le bilan commun de pays (BCP) et la programmation ; b) d'évaluer la présence dans les pays pour être sûr que les bonnes compétences sont bien en place ; c) de continuer à consolider les fonctions institutionnelles communes ; d) d'aligner les programmes de pays de chaque entité sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; e) d'accompagner les pays de programme dans les efforts qu'ils mènent pour satisfaire à leurs obligations en matière de droits de l'homme ; et f) de renforcer la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité, y compris pour la gestion des performances des chefs d'agence au niveau national.

8. Un groupe plurirégional a estimé que le pilier Développement du système des Nations Unies se devait d'être renforcé et que le mandat de l'examen quadriennal devait être pleinement mis en œuvre. Les conseils d'administration se doivent de veiller à ce que les différentes organisations respectent leurs mandats, et ils doivent insister de nouveau sur le mandat de l'examen quadriennal dans leurs décisions. L'appropriation des programmes par le pays et la direction nationale sont essentielles à la mise en œuvre des programmes et chaque programme de pays doit prendre en compte les priorités nationales. L'équilibre voulu pour l'examen quadriennal est en train d'être compromis par le fait que l'on a tendance à se focaliser sur des questions institutionnelles internes ; l'éradication de la pauvreté reste l'objectif prioritaire du système des Nations Unies pour le développement. Les délégations du groupe plurirégional ont estimé qu'il fallait se garder de promouvoir une vision des activités opérationnelles exclusivement axée sur la recherche de gains d'efficacité, qui ne prendrait en compte ni le développement au sens large ni les objectifs de développement durable. Elles ont appelé l'attention sur les déficits de financement du pilier Développement, les engagements non tenus au titre du Pacte de financement et la nécessité d'investir davantage dans des solutions intégrées.

9. L'appel à réduire la présence des Nations Unies dans les pays, en particulier dans ceux où il existe des bureaux multipays, a suscité de nombreuses réactions. Des appels ont été lancés en faveur du maintien ou du renforcement d'une présence des organisations dans les pays en adéquation avec des besoins dûment recensés.

10. En réponse, la Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion du FNUAP a dit que le FNUAP reste attaché à la réforme et au renforcement de l'esprit de collaboration qui caractérise l'élaboration du BCP ; les programmes de pays du FNUAP sont élaborés à partir des stratégies nationales de développement alignées sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le FNUAP collabore avec les équipes de pays pour s'assurer une efficacité et une programmation conjointe optimales et il suit un mode de programmation et de collaboration interinstitutions résolument axé sur les droits de l'homme. S'appuyant sur le cadre de gestion et de responsabilité et sur le principe de responsabilisation mutuelle, le FNUAP veille à ce que les coordonnateur(trice)s résident(e)s évaluent les prestations de ses représentant(e)s de pays et leur contribution à l'élaboration des plans-cadres de coopération.

11. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a souligné que le PNUD est attaché au bilan commun de pays et que les produits de ses programmes de pays sont le fruit d'efforts collectifs. Le PNUD collabore avec les équipes de pays pour le développement et l'action humanitaire pour sauvegarder les acquis du développement et résoudre les problèmes de fond ; sa programmation suit une démarche axée sur les droits de l'homme. Le PNUD a étendu sa présence opérationnelle à 170 pays, même si celle-ci reste subordonnée au financement des activités de base. La stratégie relative aux activités d'appui du PNUD a permis de

réduire les délais de traitement des opérations. Le PNUD participe aussi aux activités de l'équipe spéciale sur les services partagés au niveau mondial et collabore avec les entités des Nations Unies pour tirer parti de financements, notamment par l'intermédiaire des cadres de financement nationaux intégrés.

12. Le Conseil d'administration et le Bureau des relations extérieures de l'UNOPS font savoir que l'UNOPS, dont l'empreinte au niveau national est relativement faible, a mis une plateforme de travail à la disposition des coalitions thématiques. Grâce à cette plateforme, un modèle multipays a pu être mis en place pour mieux appuyer les régions, intensifier plus rapidement les interventions et mutualiser les services. Ce modèle a permis à l'UNOPS de fonctionner comme un organisme non résident. L'UNOPS a suivi des politiques de diligence voulue en matière de droits humains dans les domaines de la passation de marchés, des infrastructures et de la conception, et a contribué à promouvoir les principes des Nations Unies concernant les entreprises et les droits de l'homme. L'UNOPS a toujours été en pleine adéquation avec les principes d'appropriation nationale.

13. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/14 relative au point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement.

III. Audit interne et investigation

14. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD a présenté le rapport annuel de l'OAI sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2021 (DP/2022/15), et la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, la réponse de la direction. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le rapport du Bureau sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2021 (DP/FPA/2022/6), le rapport annuel du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2022/6/Add.1) et le mandat du Comité consultatif de supervision. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion du FNUAP a présenté la réponse de la direction. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et d'investigations de l'UNOPS a présenté le rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigations réalisées en 2021 (DP/OPS/2022/3), et le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS, la réponse de la direction.

15. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion soulevés par les audits et ont noté avec satisfaction que de nombreuses recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents avaient été pleinement mises en œuvre ou étaient en passe de l'être. Elles ont encouragé les organisations à donner suite aux recommandations restées en suspens et se sont réjouies de constater qu'elles jouissaient d'une bonne santé financière et appliquaient des méthodes de gestion financière saines.

PNUD

16. Un groupe de délégations a noté avec satisfaction que le Bureau de l'audit et des investigations avait émis une opinion globale « satisfaisant avec quelques améliorations nécessaires » sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes au PNUD et qu'une suite avait été donnée à 95 % de ses recommandations pour 2020 et 2021. S'agissant des questions d'audit et d'investigation, les délégations ont demandé : a) des informations sur les conséquences du manque de personnel, l'augmentation des affectations programmées et la nature ou la durée des enquêtes complexes ; b) des précisions sur la question de savoir si le PNUD envisageait d'entreprendre un examen conjoint du Bureau de l'audit et des investigations, du Bureau de la déontologie et du Bureau des ressources humaines, pour que les enquêtes

concernant des personnes revendiquant le statut de lanceur d'alerte puissent être menées de manière équitable ; et c) la communication, en toute indépendance et simultanément, d'un plus grand nombre de rapports de gestion au Conseil d'administration.

17. D'autres délégations ont encouragé le PNUD, d'une part, à donner suite aux constatations faites sur l'insuffisance de l'appui qu'il apporte au niveau mondial à ses bureaux de pays, d'autre part, à renforcer l'indépendance du Bureau de l'audit et des investigations pour tenir compte de l'examen par des tiers de ses normes fiduciaires. Le PNUD devrait se pencher sur les points faibles de sa communication des résultats relatifs à l'égalité des genres. La multiplication des cas d'inconduite sexuelle a suscité des préoccupations et des précisions ont été demandées sur les enseignements tirés du programme pilote de centralisation des fonctions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'enquêtes sur le harcèlement sexuel.

FNUAP

18. Les délégations ont noté qu'en 2021, les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP avaient été jugés « partiellement satisfaisants, avec quelques améliorations nécessaires » et elles se sont félicitées que le Fonds ait centré ses efforts sur la clôture des recommandations d'audit. Le FNUAP a été encouragé à poursuivre ses efforts de renforcement de la gestion des programmes, de la gestion financière, de la passation de marchés et des opérations de contrôle. Les délégations se sont dites préoccupées par l'augmentation du nombre de dossiers d'enquête en 2022, mais se sont félicitées que le nombre de cas traités par le Bureau des services d'audit et d'investigation a crû en 2021 par rapport aux années précédentes. Elles ont demandé des informations sur les intentions du FNUAP d'augmenter les ressources allouées au Bureau. Le FNUAP a été félicité d'avoir amélioré la gestion de ses chaînes d'approvisionnement de pays dans le contexte de la COVID-19.

UNOPS

19. Les délégations ont fait observer que les irrégularités relevées dans l'initiative de l'UNOPS relative aux investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i) auraient des conséquences à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies ; des mesures devraient être prises pour que la gestion financière et la gestion des risques dans le système des Nations Unies soient bien encadrées. Les délégations ont demandé des informations au PNUD et au FNUAP sur leurs charges de travail, leurs effectifs et les mesures que le Conseil devrait prendre pour préserver le principe d'indépendance et contribuer à renforcer les systèmes. Elles ont demandé aussi que des analyses et des tendances à long terme des conclusions des audits et enquêtes internes soient présentées dans les rapports annuels. Les organisations devraient veiller à ce que les rapports soient précis, directs et objectifs pour permettre ainsi au Conseil d'exercer sa fonction de contrôle. Elles ont été invitées à prendre des mesures pour renforcer la gestion des risques et le respect des textes par leurs règles et réglementations. Les délégations ont souligné combien il importait de trouver des moyens de communiquer au Conseil, rapidement, en temps utile et de manière transparente, des informations sur les manquements et les enquêtes.

20. En réponse, la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a dit que le PNUD avait mis à jour son dispositif de contrôle interne et qu'il renforçait ses procédures de contrôle interne avec un nouveau progiciel de gestion intégré. En 2021, le PNUD a adopté une stratégie et un plan d'action de lutte contre la fraude ; en mai 2022, 68 % des mesures prises avaient été mises en œuvre. Le PNUD a entièrement

financé la requête faite par le Bureau de l'audit et des investigations en 2022 et a continué à mettre en œuvre les recommandations relatives au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; le PNUD s'est employé à faire en sorte que ses politiques et procédures actualisées soient cohérentes et pleinement mises en œuvre dans toutes ses unités administratives. Pour ce qui est des dossiers traités par le Bureau de l'audit et des investigations, la direction a apporté son soutien total à la mise en œuvre de toutes les recommandations.

21. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a indiqué qu'en raison de l'insuffisance des ressources dont il dispose, le Bureau n'est pas en mesure de traiter tous les dossiers et de satisfaire aux indicateurs de performance clés en matière d'enquêtes – et que cette situation concerne en particulier les dossiers de priorité moyenne. Le nombre de dossiers d'enquête a augmenté en 2021 pour de multiples raisons, dont le déséquilibre entre ressources allouées et nombre de dossiers à traiter, et la COVID-19. La multiplication des dossiers à traiter a eu des conséquences sur le bien-être du personnel, même si le problème des effectifs ne concernait que les enquêtes et non les audits. Le Bureau de l'audit et des investigations s'est dit prêt à collaborer avec le Conseil et, pour ce qui est des enquêtes, à en examiner les aspects pratiques et les exigences de confidentialité.

22. Le Directeur par intérim du Bureau de l'audit et des investigations du FNUAP a indiqué que le Bureau a réorganisé son service des investigations : a) en le scindant en deux unités, avec deux chefs chargés chacun de trois régions, et ce, afin de mieux répartir les responsabilités de supervision des enquêteurs et d'examen des rapports d'enquête ; et b) en créant le Groupe chargé des réquisitions, des politiques et des rapports, dont le personnel a été recruté sur trois postes approuvés par le Conseil dans le nouveau budget intégré des enquêtes. Le Groupe évalue les dossiers adressés au Bureau et détermine s'ils relèvent de son mandat, s'ils doivent être transmis aux services compétents ou si, après examen, ils peuvent être classés ou faire l'objet d'une enquête complète et officielle. Une fois le Groupe structuré, le Bureau devrait en évaluer les résultats et les besoins et rendre compte au Conseil, dans le respect des exigences de confidentialité et de communication de rapports aux donateurs. Le Bureau a fait appel à des experts externes en assurance qualité pour procéder au contrôle de la qualité des rapports d'enquête.

23. Le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP a expliqué que la politique de tolérance zéro du FNUAP avait été prise en compte dans la nouvelle politique de gestion du risque institutionnel et dans le recrutement d'un spécialiste des risques en 2022. La politique de gestion du risque institutionnel et le dispositif de contrôle interne sont conformes aux normes du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway et compatibles avec les recommandations du Corps commun d'inspection et le modèle de maturité de référence pour la gestion des risques du Comité de haut niveau sur la gestion. Le FNUAP a une politique de lutte contre les pratiques frauduleuses et illégales. En ce qui concerne les ressources allouées aux enquêtes, le FNUAP les a augmentées dans le budget intégré du Service d'investigation du Bureau des services d'audit et d'investigation. Le FNUAP a souscrit pleinement à la réorganisation du Bureau, a suivi de près l'évolution des audits et en a mené une analyse des causes profondes par l'intermédiaire du Comité de suivi des questions d'audit.

24. Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS a dit que la direction était entièrement favorable à un renforcement adéquat des ressources du Groupe. L'indépendance du Groupe et de ses fonctions d'audit et d'enquête est une priorité absolue ; à l'avenir, le Groupe devra s'attacher à renforcer son indépendance et à en rendre compte au Conseil. Pour ce qui est de son évolution à long terme, le Groupe a réalisé en 2021 une analyse détaillée des causes profondes

des principaux enjeux, qui a été rendue publique. S'agissant du déséquilibre entre ressources allouées et nombre de dossiers à traiter, les quatre enquêteurs employés à plein temps par le Groupe traitent en moyenne plus de 200 dossiers par an, ce qui est largement au-dessus de la norme de la profession. Le Groupe soumettra au Conseil une évaluation des ressources dont il aura besoin.

25. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a souligné que l'UNOPS est déterminé à collaborer avec le Conseil pour corriger les irrégularités relevées dans la mise en œuvre de l'initiative S3i et ramener l'UNOPS sur la bonne voie. Il attend avec impatience de recevoir le dossier de décision établi par le Groupe l'IAIG sur le déséquilibre entre ressources allouées et nombre de dossiers à traiter et de réfléchir ensemble à une configuration plus équilibrée.

26. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/15 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations, et aux réponses des directions.

IV. Déontologie

27. Les directeurs du Bureau de la déontologie du PNUD, du Bureau de la déontologie du FNUAP et du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS ont présenté leurs rapports respectifs : Activités du Bureau de la déontologie du PNUD en 2021 (DP/2022/16), Rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP en 2021 (DP/FPA/2022/7) et Activités du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS en 2021 (DP/OPS/2022/4). Ces présentations ont été suivies par les réponses de la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, du Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP et du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS.

28. Les délégations ont rappelé que l'élément fondamental d'une organisation saine et apte à remplir sa mission est une fonction de déontologie indépendante, dotée de ressources suffisantes, transparente et bien connue du personnel. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS doivent continuer à promouvoir une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilisation. Dans leurs prochains rapports, les bureaux de déontologie devront expliquer comment leurs activités ont contribué à favoriser une culture de libre expression. Grâce aux lignes directrices et aux mécanismes de communication de l'information du Bureau de la déontologie du FNUAP, on a pu traiter et faire remonter des informations sur des dossiers ; le Bureau de la déontologie du PNUD a été félicité pour sa participation aux travaux du groupe spécial du PNUD sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. La COVID-19 a diminué la capacité de travail des organisations, mis à rude épreuve les efforts qu'elles déploient pour créer un environnement de travail sûr et compromis la visibilité de leurs services de déontologie. Les délégations ont salué les efforts menés par les organisations et les ont encouragées à faire davantage dans le domaine de la déontologie, et tout en notant avec satisfaction le nombre record de dossiers traités, elles ont insisté pour que les déontologues puissent disposer de ressources, de moyens et de facilités d'accès suffisants pour s'acquitter en toute indépendance de leur mandat.

29. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a pris note, pour s'en féliciter, des réflexions faites sur la nécessité de doter le Bureau de la déontologie de ressources suffisantes pour ses activités. Le Bureau de la déontologie réfléchira aux moyens de remédier à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter et de mesurer l'impact de ses activités afin de pouvoir mieux informer le Conseil et faciliter son rôle de contrôle.

30. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a indiqué que le PNUD continuerait de faire pleinement droit aux demandes d'allocation de ressources du Bureau de la déontologie.

31. La Directrice du Bureau de la déontologie du FNUAP a remercié le Conseil d'avoir approuvé la création d'un poste P-4 dans le nouveau budget intégré 2022-2025. Elle a estimé que les ressources mises en partage au sein de la communauté de déontologie des Nations Unies étaient sous-utilisées. Le Groupe de la déontologie des Nations Unies cherche à faire en sorte que les ressources soient mieux partagées pour que les bureaux de la déontologie puissent élargir leur champ d'activité. Le bureau continuera de se prévaloir du succès de son mécanisme de communication de l'information et de saisir toute occasion pour informer le Conseil. Il collaborera également avec le Groupe de la déontologie des Nations Unies pour recenser les mesures d'impact mises en œuvre pour promouvoir une culture de libre expression et mieux informer le Conseil.

32. Le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP a annoncé que le FNUAP a augmenté les ressources allouées au Bureau de la déontologie dans le nouveau budget intégré. Le FNUAP a également mis en place une approche dite de « famille de l'intégrité » pour faciliter l'échange d'informations entre le Bureau de la déontologie, le Bureau de l'audit et des services des investigations, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des ressources humaines et les personnes référentes pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

33. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a fait savoir que l'UNOPS a décidé de retirer la composante « conformité » de la fonction du Bureau de la déontologie pour l'aligner sur les normes déontologiques des Nations Unies. Il importe que le Bureau de la déontologie de l'UNOPS puisse exercer pleinement sa mission conformément aux principes du Groupe de la déontologie des Nations Unies et du réseau interinstitutions de déontologie, de manière à en tirer des avantages et des enseignements.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/16 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

35. Le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP, le Directeur du Bureau des ressources humaines du PNUD et le Directeur du Bureau des relations extérieures et du Conseil d'administration de l'UNOPS ont fait oralement le point sur la protection de leurs entités contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, conformément à la décision 2020/11 du Conseil d'administration.

36. Un groupe de délégations a fait observer que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS étaient déterminés à prévenir et à combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. La tolérance zéro était de mise en cas d'inaction. En dépit des progrès réalisés, des défis importants restaient encore à relever. Les délégations ont rendu hommage aux organisations pour les réponses qu'elles apportent aux crises mondiales et humanitaires présentant des risques d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels, et les ont exhortées à atténuer ces risques en coordonnant leurs interventions. Ils ont souligné la nécessité : a) d'une impulsion forte, proactive et marquée pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ; b) d'une collaboration interinstitutions efficace ; c) d'une sensibilisation à la mise en œuvre de politiques de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ; d) d'un renforcement des capacités ; e) de la formation des

partenaires opérationnels ; f) d'établir des rapports et d'assurer des suivis qui soient à la portée de tous, fiables et transparents ; g) d'une procédure efficace et transparente de sélection des membres du personnel ; et h) d'une approche plus forte fondée sur les droits de l'homme, respectueuse de l'égalité des genres et centrée sur les victimes et les survivants. Pour une approche indispensable à l'échelle du système, les organisations devraient collaborer avec le Coordonnateur spécial et le Défenseur des droits des victimes à la mise en place d'une approche plus cohérente et plus globale.

37. En réponse, le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion au FNUAP a mis l'accent sur la réponse interinstitutions intégrée aux situations d'urgence que le FNUAP a coordonnée et suivie et pour laquelle il a recensé les besoins prioritaires : évaluation et formation des partenaires opérationnels, recours à des contrôles rigoureux pour éviter que les auteurs de pratiques répréhensibles ne soient réembauchés, mutualisation des ressources des organismes et renforcement des ressources des pays. Le FNUAP a coordonné les efforts interinstitutions déployés pour harmoniser l'approche des partenaires opérationnels. Le FNUAP a fait sienne la recommandation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant à mettre fin à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels dans le cadre de la coopération pour le développement et de l'aide humanitaire, et les normes minimales opérationnelles du Comité permanent interorganisations.

38. Le Directeur du Bureau des ressources humaines du PNUD a indiqué que le PNUD avait présenté ses rapports au Conseil en utilisant un ensemble d'indicateurs intégrés de résultats et de ressources permettant de suivre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Les bureaux de pays du PNUD devraient rendre compte des moyens mis en œuvre pour réaliser leurs plans d'action et ils devraient collaborer avec les entités des Nations Unies sur le suivi de leurs activités et l'établissement de rapports. Le PNUD a collaboré avec ses partenaires opérationnels pour établir des normes, intégrer des dispositions relatives à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels dans les accords et renforcer les capacités. Le PNUD a adopté une approche centrée sur les victimes qui leur assure une protection contre les représailles. La stratégie du PNUD est alignée sur la recommandation du CAD de l'OCDE et sur les normes minimales opérationnelles du Comité permanent interorganisations.

39. Le Directeur du Bureau des relations extérieures et du Conseil d'administration de l'UNOPS a signalé que l'UNOPS a engagé un professionnel spécialement chargé de faciliter les efforts de coordination du siège et de lui faire des propositions techniques. Une coordination et un appui technique supplémentaires sont prévus dans les pays après une évaluation des risques. L'UNOPS a collaboré avec des réseaux interinstitutionnels pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels et a ainsi pu tirer profit des échanges de connaissances, des activités de coordination et des meilleures pratiques de la communauté de l'aide humanitaire et du développement. À partir d'une analyse des lacunes réalisée en 2021, l'UNOPS a élaboré un plan de travail et procède à des vérifications rigoureuses depuis avril 2019.

40. Le Conseil d'administration a pris note du point sur les progrès réalisés dans la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Débat consacré au PNUD

VI. Dialogue interactif avec l'Administrateur et rapport annuel

41. Dans sa déclaration ([disponible sur le site Web du Conseil d'administration](#)), l'Administrateur du PNUD a présenté son rapport annuel pour 2021 (DP/2022/17 et DP/2022/17/Add.2) et rappelé les différentes crises qui ont fait reculer les progrès de développement réalisés au prix d'efforts considérables pendant de nombreuses années dans le monde entier. Il s'agit notamment de la pandémie de COVID-19, de la guerre en Ukraine, des économies dévastées, de la famine et de l'accumulation de la dette, sans oublier la crise de confiance dans le système international. Face à ce contexte, trois questions majeures ont été abordées : a) la nécessité d'investir dans le développement de manière systématique et massive, en partant du principe qu'aucun pays ne peut se soustraire à la réalisation des objectifs ; b) l'impossibilité de dissocier le développement de la crise, la sortie de crise devant passer par le développement ; et c) la mesure dans laquelle le PNUD est à même de relever ces défis en tant qu'organisme de développement menant ses activités dans un monde en crise.

42. Pour relever ces défis, le PNUD estime que la voie à suivre est celle d'un développement ambitieux et de qualité. L'Administrateur a rappelé l'action de développement que mène le PNUD dans un monde en proie à différentes crises, ainsi que le dynamisme et l'efficacité dont il fait preuve en tant qu'organisation porteuse de transformations et capable de s'adapter aux changements et de faire face à de nouveaux défis. Il a souligné comment : a) le PNUD redéfinissait ses méthodes de réalisation d'un développement liant le local au mondial par la gestion des risques et des impondérables, la mobilisation et la promotion du financement du développement, la valorisation de la numérisation et de l'innovation technologique, et la promotion d'économies vertes selon sa Promesse climatique ; b) le PNUD contribuait à combler les lacunes chroniques et systémiques de développement qui rendaient les gens vulnérables, et ce, en mettant à profit les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 et en instaurant des systèmes de protection sociale ; et c) le PNUD restait encore un organisme solide sur le plan interne qui conduisait la réforme de l'ONU axée sur les résultats dans les pays, avec de nouvelles compétences techniques et offres de services, des moyens numériques, des ressources en connaissances et une gestion efficace des risques.

43. L'Administrateur a fait le bilan des progrès réalisés par le PNUD au cours des six premiers mois de mise en œuvre de son Plan stratégique 2022-2025. Il a notamment évoqué à cet égard le lancement de la phase 2 de la stratégie « People for 2030 », la consolidation de l'architecture numérique du PNUD, le lancement de sa nouvelle stratégie de connaissances et d'apprentissage, et la rationalisation de ses services stratégiques en faveur des pays. Grâce à ses nouveaux atouts, le PNUD a su faire évoluer et mener à bien le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, comme l'a admis le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), et il a continué de mettre ses capacités et ses services à la disposition des équipes de pays qui innovent dans les opérations et la productivité. Mais s'il est vrai que le PNUD est en mesure de se mobiliser pour faire face aux changements systémiques, il est tout aussi important que les financements suivent pour qu'il puisse tenir ses promesses à l'égard des pays. L'Administrateur a conclu sa déclaration sur un appel à insuffler un nouveau souffle au multilatéralisme, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre.

44. Les membres du Bureau du Conseil ont félicité l'Administrateur pour ses qualités de chef et les fonctionnaires du PNUD pour les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025. Le groupe a apprécié le fait que le PNUD

est toujours plus à même d'enregistrer des résultats porteurs de transformations et l'a encouragé à s'orienter vers des portefeuilles et des programmes plus importants et plus cohérents. Le PNUD est en train de revoir comment réaliser un développement durable et ambitieux grâce aux innovations dans les domaines de la finance, de la numérisation et de l'action climatique, et grâce à son nouveau service d'aide aux pays qui négocient des réformes sur les combustibles fossiles. Le PNUD devrait mettre davantage l'accent sur les énergies durables et renouvelables pour aider les pays à assurer leur sécurité et leur transition énergétiques. Le groupe a félicité le PNUD d'avoir atteint son plus haut niveau d'exécution de programmes depuis plus de dix ans et d'avoir mené des activités dans les domaines de la protection sociale, des conflits et des crises, notamment en Ukraine, et de l'égalité des genres. Ils se sont félicités que la nouvelle stratégie du PNUD relative aux questions de genre (2022-2025) donne la priorité à la lutte contre les causes profondes de la discrimination. Comme en attestent les conclusions du MOPAN et de l'évaluation indépendante du PNUD, le PNUD joue un rôle moteur dans la réforme du système des Nations Unies.

45. Un groupe de délégations a appelé l'attention sur les effets dévastateurs de la COVID-19, des changements climatiques et des tensions géopolitiques sur la réalisation du Programme 2030. Des actions audacieuses et urgentes s'imposent, notamment pour faire face au fardeau insoutenable de la dette, à la hausse des prix des produits de base et à l'inflation. Les efforts que le PNUD a déployés ont été jugés opportuns, tout comme les recommandations du Conseil visant à faire en sorte que les entités des Nations Unies puissent remplir leur mission. Le PNUD devrait :

- a) veiller à ce que l'éradication de la pauvreté reste au cœur de son action ;
- b) renforcer son action dans les pays en développement ;
- c) compléter l'accès des pays aux liquidités par de nouvelles mesures urgentes, notamment en encourageant les pays à consacrer 0,7 % de leur revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD) et 100 milliards de dollars au financement de l'action climatique ;
- d) agir de manière cohérente et concertée pour garantir l'accès universel à la protection sociale ; et
- e) susciter des investissements dans des infrastructures fiables, durables, résilientes et de qualité, dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, des communications, des transports et des technologies, dans le cadre du relèvement après la COVID-19, du développement durable et de l'action climatique. Le groupe a estimé que si des coupes étaient opérées dans le financement des ressources de base du PNUD, la viabilité du pilier Développement de l'ONU s'en trouverait compromise et les personnes les plus vulnérables seraient encore plus fragilisées.

46. Les délégations de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) ont fait savoir que des crises multiples menaçaient et inversaient les progrès qu'ils avaient réalisés dans le domaine du développement dans un contexte marqué par l'augmentation de la dette et des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, et ce, à un moment où les petits États insulaires en développement (PEID) s'employaient à moderniser leurs infrastructures pour résister aux catastrophes climatiques. Le système des Nations Unies pour le développement doit faire davantage pour mettre en œuvre les Orientations de Samoa, l'Accord de Paris sur le climat et le Programme 2030. Le PNUD est un partenaire de développement incontournable de l'AOSIS, qui aide à obtenir des financements concessionnels et intervient en faveur des PEID sur les questions de la dette et du financement de l'action climatique. Le PNUD devrait aider l'AOSIS à mobiliser 100 milliards de dollars pour le financement de l'action climatique et lui faciliter l'accès aux droits de tirage spéciaux. Les délégations se sont félicitées du rôle joué par le PNUD dans l'élaboration de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel. Le PNUD devrait continuer de plaider en faveur des PEID dans les discussions du Groupe mondial de réponse aux crises et du G20, et les décisions du Conseil concernant des irrégularités financières à l'UNOPS ne devraient pas faire

obstacle à l'action des autres organisations. Le PNUD doit s'attacher à maintenir l'équilibre des pouvoirs.

47. Les délégations du groupe régional pour l'Afrique ont fait état des succès enregistrés en matière de développement dans la lutte contre la pauvreté et les maladies, et ce, même dans les pays les moins avancés (PMA), et se sont dites résolument opposées à l'accroissement des inégalités entre et dans les pays. Le PNUD est un acteur important de cette démarche collective. Le groupe s'est dit préoccupé par les coupes opérées dans les ressources de base à un moment où les pays se relèvent d'une pandémie et doivent faire face à un endettement colossal. Le groupe en appelle à une collaboration interrégionale qui doit permettre de tenir le cap du Programme 2030 et d'investir dans le développement pour prévenir les conflits, maintenir la paix et ne laisser personne de côté. Le PNUD devrait agir de concert avec les gouvernements pour renforcer les capacités nationales en vue d'un développement accéléré fondé sur les énergies renouvelables, la numérisation, l'industrialisation et le commerce, et les investissements dans les PMA.

48. Dans d'autres interventions, les délégations ont souligné que le multilatéralisme revêtait une importance plus grande que jamais et que le PNUD avait un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de Notre Programme commun dans le cadre d'un système des Nations Unies bien coordonné et cohérent. Elles ont salué l'action du PNUD dans les situations de conflit et de crise multidimensionnelle, la sécurité humaine et le continuum action humanitaire, développement et recherche de la paix. Le PNUD devrait continuer de promouvoir la numérisation et les technologies et solutions innovantes, assurer la sécurité énergétique et les énergies durables et renouvelables. Les délégations ont demandé au PNUD de tenir compte des enseignements tirés de sa réponse socioéconomique à la pandémie de COVID-19 dans la mise en œuvre de son Plan stratégique. L'appui que le PNUD apporte aux pays doit être axé sur le développement ; l'évolution baissière des ressources de base ne devrait pas remettre en cause la mise en œuvre des plans de développement. Le PNUD et le système des Nations Unies pour le développement ont été invités à se pencher sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales imposées à certains pays. Les délégations ont noté avec satisfaction que le PNUD portait une attention particulière à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'au renforcement des systèmes ou institutions de gouvernance, à la défense des droits de l'homme et au respect de l'État de droit. Compte tenu de sa forte présence dans les pays, le PNUD est bien placé pour réduire les inégalités entre et dans les pays et accélérer la réalisation des ODD. Le PNUD et le système des Nations Unies devraient toujours agir avec intégrité et selon des principes de responsabilité et renforcer la gestion des risques et le respect des règles. Le PNUD devrait inciter les donateurs à accroître le financement des activités de base de manière flexible et prévisible.

49. En réponse, l'Administrateur du PNUD a fait part des efforts déployés par le PNUD pour repositionner ses partenariats avec les organismes des Nations Unies et pour les réguler et les intensifier avec ceux qui ne font pas partie du système des Nations Unies. Le PNUD donne le meilleur de lui-même lorsqu'il se trouve intégré dans un écosystème de partenariats et il reste plus que jamais attaché à sa mission de développement. La qualité du développement repose sur les investissements et sur la définition de priorités, et le PNUD est en mesure d'aider les pays à formuler des stratégies de réduction de la pauvreté et de numérisation qui leur sont propres et qui leur permettent de ne laisser personne de côté. La mobilisation de financements est un axe central de ses partenariats et une priorité institutionnelle de tout premier ordre. Les effets de la crise économique mondiale et les réductions de financements devraient avoir des incidences sur 10 % à 15 % des ressources de base du PNUD. Ces réductions ne devraient pas être sans conséquence sur la capacité du PNUD et du système des Nations Unies pour le développement de remplir leur mission. Par

ailleurs, la moyenne actuelle de 0,33 % du RNB allouée à l'APD est nettement en deçà de la promesse de 0,7 % et ne permet pas, surtout par ces temps de crise, de répondre aux attentes des États membres. Pour que le programme de réforme soit une réussite, le financement des activités de base envisagé dans le Pacte de financement est primordial. Il n'est guère réaliste de demander davantage aux pays en développement sans avoir mobilisé le minimum de cofinancements et d'investissements promis. Les grands engagements internationaux, comme le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur le climat, pourraient être ainsi fragilisés. Cette situation suscite de la déception dans la population et contribue à affaiblir le Programme commun.

50. L'Administrateur a déclaré que, comparativement au cycle précédent, les investissements réalisés par le PNUD pendant la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 pour améliorer l'efficacité et les systèmes institutionnels lui ont permis de consacrer trois centimes de plus sur chaque dollar à la programmation du développement, soit l'équivalent de plus de 500 millions de dollars supplémentaires alloués à cette activité sur une période de quatre ans. Le PNUD a été l'un des principaux prestataires de services et pourvoyeurs de fonds du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat, du Fonds pour la consolidation de la paix, et autres. Fort de son évaluation positive par le MOPAN, le PNUD a continué de s'investir dans la gestion axée sur les résultats. Au regard des normes internationales, le PNUD dispose de systèmes de meilleures pratiques de gouvernance, de responsabilisation, d'évaluation, d'audit, de déontologie et de mécanismes de contrôle. Le PNUD a été classé comme l'organisme des Nations Unies le plus transparent selon l'indice international de transparence. L'Administrateur a expliqué que les irrégularités liées à l'initiative S3i signalées à l'UNOPS étaient un problème propre à l'organisation. Il n'est guère approprié de pénaliser l'ensemble du système des Nations Unies pour des irrégularités de gouvernance et de transparence commises par une seule organisation – et par un seul projet au sein de cette organisation. Des mesures doivent être prises immédiatement pour circonscrire la crise de l'initiative S3i et y apporter des réponses proportionnelles aux faits survenus.

51. S'agissant des insuffisances du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des Orientations de SAMOA et de l'Accord de Paris sur le climat, l'Administrateur a affirmé que le PNUD était l'une des entités des Nations Unies les plus déterminées à ne pas laisser les PEID de côté. Le PNUD a formulé une nouvelle offre pour les PEID et joue un rôle majeur dans l'élaboration rapide d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel. L'adaptation du système des Nations Unies et l'atténuation des risques dans les PEID revêtent plus d'importance que jamais. Le PNUD est vivement préoccupé par la catastrophe qui se profile à l'horizon pour les pays en développement du fait du fardeau de la dette. La communauté internationale doit se pencher sur cette question en collaboration avec l'ONU et ses partenaires. Dans le même ordre d'idées, le PNUD, au titre de sa contribution à l'engagement international de mobiliser chaque année 100 milliards de dollars en faveur du climat, aide les pays en développement à optimiser leurs modes d'investissement de ressources en appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Pour répondre à la crise climatique mondiale, le PNUD a aidé les gouvernements à agir en l'absence de mesures internationales adéquates et, au niveau mondial, il a contribué à définir les priorités des ripostes mondiales aux changements climatiques. L'Administrateur a lancé un appel aux États Membres pour qu'ils agissent de concert avec l'Organisation des Nations Unies pour raviver la confiance et la promesse du multilatéralisme et du développement.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/7 sur le rapport annuel de l'Administrateur pour 2021.

VII. L'égalité des genres au PNUD

53. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point et le Directeur du Bureau des programmes et des politiques du PNUD a présenté la nouvelle stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2022-2025 (DP/2022/18) et le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2018-2021 (DP/2022/19).

54. Un groupe de délégations a noté avec satisfaction le caractère ambitieux de la nouvelle stratégie, la volonté qui y est affichée de s'attaquer aux obstacles structurels et aux causes profondes, ainsi que son ancrage dans l'expérience. Elles ont pris bonne note des priorités fixées pour la solution type 6 et d'autres. Elles ont demandé comment serait mise en pratique la priorité donnée à la lutte contre les formes multiples et croisées de discrimination. Les bureaux de pays devraient élaborer des stratégies de collaboration pour chacun des portefeuilles de programmes de la stratégie ; le PNUD devrait formuler des orientations sur l'intégration de l'égalité des genres dans sa programmation de pays et assumer le rôle de coordonnateur/facilitateur du système des Nations Unies pour l'égalité des genres. L'objectif consistant à allouer au moins 15 % du budget ordinaire du PNUD à l'égalité des genres a recueilli un franc soutien. La nouvelle stratégie devrait permettre de faire évoluer la culture organisationnelle et consolider la prise en main des enjeux liés à l'égalité des genres.

55. D'autres délégations ont fait valoir qu'il convenait d'impliquer les hommes, de renforcer les capacités de direction des femmes, de créer des cadres institutionnels et des environnements propices à l'égalité entre les genres, de réunir des données de qualité tenant compte des questions de genre et ventilées par sexe, et de mettre en place des pratiques de collecte de données, de suivi, d'évaluation et de responsabilisation en s'appuyant sur l'outil de suivi de la COVID-19 et des questions de genre. Elles se sont réjouies que la stratégie couvre les questions de violence fondée sur le genre, d'exploitation et d'atteintes sexuelles, de soins et de travail non rémunéré. Les délégations ont accueilli favorablement les partenariats, l'approche axée sur l'ensemble de la société et les trois leviers d'action que sont la mobilisation de financements grâce à des politiques budgétaires tenant compte des questions de genre, la généralisation de l'accès des femmes aux technologies numériques et l'adoption d'une démarche transformationnelle de lutte contre les inégalités de genre.

56. En réponse, l'Administrateur associé du PNUD a indiqué que dans la nouvelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, on faisait usage de méta-analyses et d'évaluations pour déterminer pourquoi l'égalité des genres n'avait guère enregistré plus de progrès. Le PNUD a retenu que la stratégie devait : a) aller au-delà de la parité des genres vers l'autonomisation et la modification des rapports de force ; b) renforcer les capacités d'analyse des complexités et des corrélations avec différents enjeux de développement ; c) établir des liens entre les actions menées dans les pays et les politiques correspondantes en amont ; d) renforcer les partenariats de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations en faveur de l'égalité des genres ; et e) recentrer les financements au profit de l'égalité des genres avec des outils de programmation innovants.

57. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a fait observer que le PNUD avait bien progressé sur les indicateurs de la stratégie précédente, même si des difficultés avaient été rencontrées dans la lutte contre les obstacles structurels et la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Cette situation est due à la complexité de l'environnement opérationnel et aux réticences exprimées à l'égard de l'égalité des genres, que le PNUD a prises en compte dans sa nouvelle stratégie. Le PNUD est déterminé à jouer son rôle d'intégrateur de l'égalité des genres à l'échelle du système. Il s'efforce de tenir le cap des 15 % du budget

ordinaire à consacrer à l'égalité des genres tout en s'attendant à mobiliser des financements. Il est résolu à pratiquer la tolérance zéro et s'est doté d'un cadre de responsabilisation solide sur les questions de genre aux niveaux mondial, régional et national.

58. Le Directeur de l'équipe chargée de la problématique femmes-hommes au PNUD dit que 80 % des bureaux de pays ont élaboré des stratégies relatives aux questions de genre et que les bureaux régionaux s'attendent à formuler les leurs. Le manque de données reste un défi permanent pour ce qui est de l'élaboration de stratégies et de la mise en œuvre d'initiatives en faveur de l'égalité des genres, eu égard tout particulièrement à l'impact des politiques et des mesures visant à remédier au travail domestique non rémunéré. La violence en ligne est ressortie comme une priorité dans l'approche de la violence fondée sur le genre de la stratégie ; le PNUD a créé un prototype de système d'alerte précoce pour détecter les cas de misogynie et de haine en ligne. Deux grands enseignements se dégagent de la stratégie précédente : intégrer des compétences thématiques de genre dans chaque portefeuille et renforcer les capacités de collecte et d'analyse de données axées sur le genre.

59. Le Conseil d'administration a pris note de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2022-2025, et du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes 2018-2021.

VIII. Programmes de pays et questions connexes

60. L'Administrateur associé du PNUD a donné une vue d'ensemble des descriptifs de programme de pays pour le Kenya, la République arabe syrienne et la République-Unie de Tanzanie, ainsi que de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Angola. À leur tour, les Directeurs régionaux du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau régional pour les États arabes ont donné des précisions sur leurs perspectives régionales.

61. Après l'adoption du descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne, un groupe de délégations s'est dit vivement préoccupé par certains aspects du cadre stratégique des Nations Unies pour la République arabe syrienne, notamment l'absence d'éléments de langage sur le conflit armé. Elles ont rappelé que les opérations des Nations Unies devaient obéir aux principes de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. D'autres délégations, insistant sur la nécessité de préserver les principes de souveraineté et d'appropriation nationales, ont fait observer que le programme de pays avait été élaboré dans le respect des priorités nationales, en consultation avec le Gouvernement. Il a ainsi été précisé que les délibérations du Conseil d'administration avaient avant tout pour objet la mise en œuvre d'activités opérationnelles de développement.

62. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour le Kenya ([DP/DCP/KEN/4](#)), la République-Unie de Tanzanie ([DP/DCP/TZA/3](#)) et la République arabe syrienne ([DP/DCP/SYR/4](#)).

63. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Angola, telle qu'elle figure dans le document [DP/2022/20](#).

IX. Évaluation

64. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2021 ([DP/2022/21](#)) et le financement du relèvement :

évaluation formative de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des objectifs de développement durable (DP/2022/22). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté les observations de la direction sur le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2021, ainsi que la réponse de la direction au document intitulé « Financer le relèvement : évaluation formative de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des ODD » (DP/2022/23).

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2021

65. Les délégations ont souligné que l'évaluation est une activité importante et que les travaux du Bureau indépendant d'évaluation permettent au Conseil d'exercer sa fonction de contrôle. Elles ont salué les efforts déployés par le Bureau pour améliorer ses capacités et aider la direction du PNUD et les bureaux de pays à renforcer les moyens dont ils disposent pour mener des évaluations décentralisées. Elles ont insisté sur le fait qu'il importait d'améliorer les évaluations décentralisées et ont instamment invité la direction du PNUD à approuver le relèvement de 47 % à plus de 50 % de la notation « Satisfaisant ». Elles se sont félicitées des efforts entrepris pour améliorer la qualité des évaluations, comme indiqué dans la feuille de route sur le renforcement des évaluations décentralisées. Elles ont estimé que le Bureau était un bon exemple de la manière dont les bureaux d'évaluation des Nations Unies devaient mener leurs activités et communiquer avec le Conseil. Elles se sont interrogées sur la manière dont la direction du PNUD pourrait augmenter le budget du Bureau et sur la manière dont les États membres pourraient y contribuer. Le Bureau indépendant d'évaluation devrait améliorer la qualité de son rapport et mieux faire comprendre les domaines que les travaux du PNUD couvrent de manière adéquate. Le PNUD devrait affecter des ressources adéquates à la fonction d'évaluation (conformément à l'objectif de la politique d'évaluation) et donner suite à la conclusion concernant le sous-financement des programmes de promotion de l'égalité des genres. Le PNUD devrait continuer de renforcer la coordination interinstitutions dans le domaine de l'évaluation.

66. En réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation dit que le Bureau est déterminé à aider le Conseil dans sa mission de contrôle et à améliorer la qualité des évaluations décentralisées. En dépit des difficultés rencontrées pendant la pandémie, le Bureau a veillé à effectuer toutes les évaluations indépendantes des programmes de pays. Il est en train de revoir son architecture de données et ses sources de données externes pour faciliter ses évaluations. Il continuera d'améliorer la qualité de ses rapports annuels et de coordonner ses travaux avec ceux des bureaux de l'évaluation de l'ONU dans le dessein de rationaliser les relations de travail interinstitutions. D'ici à 2025, le PNUD prévoit de publier des rapports de synthèse sur les cinq piliers des ODD, en partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

67. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD affirme que le PNUD collabore avec le Bureau pour poursuivre l'amélioration des évaluations décentralisées et allouer davantage de fonds au Bureau. Le PNUD entend passer des évaluations centrées sur les projets à celles centrées sur les portefeuilles et atteindre son objectif de financement des programmes de promotion de l'égalité des genres.

68. Le Chef du Groupe de l'efficacité du PNUD annonce que le PNUD a amélioré ses pratiques, politiques et procédures de gestion axée sur les résultats de la manière suivante : a) en renforçant le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour assurer le suivi de la théorie du changement et faire en sorte que les programmes puissent s'appuyer sur des données d'évaluation ; b) en mettant en place la nouvelle architecture de financement des programmes – Quantum – qui établit un lien entre

résultats et ressources ; et c) en mettant à niveau l'architecture de gestion des risques, qui établit un lien entre les risques liés aux projets et ceux liés aux programmes, et en établissant des liens entre risques et résultats. Pour ce qui est de la qualité des programmes, le cadre contient un nouvel indicateur qui permet de déterminer dans quelle mesure les programmes de pays prennent en compte les enseignements tirés de l'évaluation.

Financer le relèvement : évaluation formative de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des objectifs de développement durable

69. Les délégations ont accueilli favorablement l'approche du PNUD relative au financement du développement, qui repose sur le Programme d'action d'Addis-Abeba. Elles se sont félicitées que le PNUD envisage l'élaboration d'une approche plus stratégique du financement des ODD, mais ont demandé des précisions sur les moyens dont il dispose pour y parvenir. Elles ont encouragé le PNUD à collaborer avec les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement au niveau national, à travers les cadres de financement nationaux intégrés. Le PNUD devrait chercher à instaurer une véritable division du travail fondée sur des avantages comparatifs qui se renforcent mutuellement. Les délégations se sont félicitées de l'analyse et de la valeur ajoutée des évaluations de l'impact socio-économique réalisées par le PNUD dans le cadre de la riposte de l'ensemble du système à la COVID-19. Elles ont noté avec satisfaction les effets positifs du programme « Inspecteurs des impôts sans frontières » et le rôle de premier plan joué par le PNUD dans le financement du climat, notamment en tant que partenaire opérationnel du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial. Le PNUD a été encouragé à définir une stratégie et des paramètres pour mobiliser des ressources publiques et privées en faveur du développement durable.

70. En réponse, le Directeur du Bureau a déclaré que le PNUD jouait déjà un rôle dans le financement des ODD dans le cadre de sa collaboration avec les pays visant à aligner leurs systèmes de planification. La crise actuelle exige toutefois des approches novatrices ; l'évaluation formative devrait pouvoir aider le PNUD à s'adapter. Le Bureau a été encouragé par les efforts de la direction du PNUD pour établir une feuille de route visant à aligner la stratégie. Les cadres de financement nationaux intégrés ont contribué dans une large mesure à faire de cet alignement une réalité par l'intégration de plateformes d'investissement dans les systèmes nationaux pour recueillir des soutiens. Dans le domaine du financement du développement, l'avantage comparatif du PNUD est de se battre pour que personne ne soit laissé de côté.

71. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a indiqué que son rôle dans le financement des ODD était double : mobiliser des financements et promouvoir des normes de mesure d'impact des ODD. En 2018, le PNUD a institué une fonction centralisée de financement du développement et, en 2019, il a créé son pôle de financement du développement durable. Le PNUD visait à soutenir les efforts des institutions financières internationales visant à assurer l'efficacité et l'impact du développement.

72. Le Directeur du pôle de financement durable du PNUD dit que les institutions financières internationales participent de plus en plus au processus du cadre de financement national intégré au niveau national. Bien plus de 50 pour cent des pays participants en 2022 ont finalisé leur stratégie de financement et créé des plateformes solides pour les investissements au niveau national. On s'attend à en voir davantage les années à venir, ce qui nécessiterait des réformes politiques pour lesquelles le PNUD, dans son rôle de facilitateur, pourrait mobiliser les capacités techniques et

financières des États membres pour aider les pays à mettre en œuvre des instruments financiers, en s'appuyant sur les plateformes de financement et les compétences des institutions financières internationales et sur des mécanismes de renforcement des capacités comme l'Académie du PNUD pour le financement des ODD.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/8 sur l'évaluation du PNUD.

X. Volontaires des Nations Unies

74. L'Administrateur associé a présenté ce point tandis que le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport de l'Administrateur sur les VNU (DP/2022/24).

75. Un groupe de délégations a noté avec satisfaction la mise en œuvre du Plan-cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2018-2021, et la réponse apportée par le programme VNU à la COVID-19 pour faciliter la coordination humanitaire et des activités de développement, montrant ainsi combien le volontariat est important dans le système des Nations Unies. Les délégations ont souligné le rôle que jouent les Volontaires des Nations Unies dans les crises et ont encouragé le programme VNU à se focaliser sur les synergies entre action humanitaire, développement et paix. Elles se sont félicitées de la transformation numérique du programme VNU et ont dit attendre avec intérêt de voir comment le programme améliorera son efficacité organisationnelle, ses services de volontariat, sa transparence et sa responsabilisation. Le programme VNU doit continuer de défendre la cause des personnes handicapées et de les inclure dans les effectifs des Nations Unies, conformément à l'objectif de ne laisser personne de côté. Les délégations ont pris acte du caractère ambitieux de la matrice de résultats qui contribue au succès du programme VNU et à son efficacité au sein du système des Nations Unies. Elles ont insisté sur le rôle particulier que joue le Fonds bénévole spécial qui permet au programme VNU de répondre aux crises, de promouvoir la recherche et l'innovation et de réaliser sa transformation numérique. Les États membres ont été encouragés à envisager d'alimenter le Fonds bénévole spécial.

76. D'autres délégations ont rappelé que le programme VNU est un prestataire de services à l'ensemble du système qui répond aux besoins des pays et propose un cadre inclusif de Volontaires des Nations Unies et de solutions volontaires. De nombreux Volontaires des Nations Unies viennent du Sud et le rôle exceptionnel qu'ils jouent dans le développement durable des pays en développement et dans la coopération Sud-Sud a été souligné. Le programme VNU et les Volontaires des Nations Unies ont un rôle particulier à jouer dans la réduction de la fracture numérique. Les délégations ont salué le déploiement rapide de volontaires de l'ONU en Ukraine et dans les pays qui accueillent des réfugiés. Elles ont appelé l'attention sur le programme de financement intégral du programme VNU, qui offre aux professionnels et aux jeunes la possibilité d'acquérir une expérience de terrain dans les domaines de la paix et du développement, et sur le potentiel que représente la plateforme de connaissances du programme VNU. Elles ont souligné que les activités du programme VNU contribuent à la réalisation des examens nationaux volontaires.

77. Le Coordonnateur exécutif du programme VNU a indiqué que la pandémie de COVID-19 avait mis en évidence la nécessité de disposer de données et de faits concrets pour étayer les discussions sur les politiques. La contribution du programme VNU à la réalisation des examens nationaux volontaires en est un bon exemple ; le programme VNU collaborera avec les partenaires nationaux pour veiller à ce que les priorités définies dans ces examens soient prises en compte dans les politiques et les programmes. La transformation numérique du programme VNU reste une priorité

majeure et offre une vue détaillée et précise des enjeux organisationnels et des lacunes que le programme VNU s'emploie activement à combler, notamment par la mise en œuvre de mesures de sauvegarde et d'actions préventives. La plateforme de connaissances du programme VNU lancée en 2021 offre des données sur le développement qui permettront d'améliorer l'impact du volontariat au niveau national. Il s'agit en l'occurrence de promouvoir la diversité et l'inclusion dans le corps des Volontaires des Nations Unies, en y intégrant les réfugiés, les personnes handicapées et une nouvelle catégorie de « volontaires communautaires ».

78. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/9 sur le rapport de l'Administrateur intitulé « Volontaires des Nations Unies ».

XI. Fonds d'équipement des Nations Unies

79. L'Administrateur associé du PNUD a présenté ce point et la Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2021 ([DP/2022/25](#)).

80. Les membres du Bureau du Conseil ont engagé le FENU à continuer d'aider les PMA à réaliser les objectifs du Programme d'action de Doha pour le développement durable. Le FENU devrait continuer à proposer des solutions financières innovantes et à promouvoir une croissance verte inclusive pour aider les PMA à se relever de la pandémie et à inverser les effets des changements climatiques, notamment en favorisant un meilleur accès des PMA aux technologies et aux ressources qui leur permettront de renforcer leurs capacités. Les membres du Bureau du Conseil ont salué l'action du FENU visant à améliorer les marchés et les systèmes financiers intégrés pour aider les PMA à faire face à la crise de la dette et à offrir des opportunités d'autonomisation économique aux femmes et aux filles.

81. Un groupe de délégations a fait bon accueil aux solutions de financement du FENU destinées aux populations du dernier kilomètre et à son soutien en faveur de l'inclusion financière. Les délégations se sont félicitées du développement par le FENU de services financiers numériques qui devraient permettre aux PMA de saisir des opportunités de financement et de transformation numériques qui favoriseront la croissance et l'amélioration de la productivité de leurs économies. Le FENU devrait continuer de contribuer au financement des ODD pour le compte des collectivités locales et des acteurs du financement des collectivités locales, notamment par l'intermédiaire du Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local. Les délégations ont encouragé l'expansion, d'une part, du portefeuille de prêts et de garanties du FENU au profit des petites et moyennes entreprises (PME) des PMA pour leur permettre de mobiliser des financements pour la réalisation des ODD, d'autre part, du mécanisme de financement relais pour mettre à la disposition des PME et des petits projets d'investissement des capitaux d'investissement catalytiques.

82. Un deuxième groupe de délégations s'est félicité de l'augmentation des demandes formulées par les entités des Nations Unies pour accéder aux outils d'investissement en capital du FENU. Le FENU a un rôle important à jouer au sein du système des Nations Unies en tant que point d'entrée approprié des travaux dans les instruments financiers et les innovations avec des partenaires publics et privés. Les délégations ont encouragé les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et les banques de développement à chercher à établir des partenariats avec le FENU et à tirer parti de sa riche expertise en matière de financement innovant. Le FENU devrait intensifier sa coopération avec les investisseurs privés pour pouvoir avoir accès à leur potentiel croissant d'investissements liés aux ODD.

83. Un troisième groupe de délégations a félicité le FENU d'avoir fourni des capitaux catalytiques qui ont permis de mobiliser des ressources publiques et privées pour des investissements axés sur les ODD, de renforcer les systèmes de marché et les mécanismes de financement, et d'accélérer une transformation économique inclusive, diversifiée et verte. Ces délégations ont encouragé les partenaires à soutenir le FENU dans le renforcement du Mécanisme de financement relais et sa capitalisation par les États membres, afin qu'il puisse mettre en place des financements concessionnels flexibles et réduire les risques des capitaux, et attirer ainsi des ressources au profit des investissements du secteur privé liés aux ODD. Le FENU devrait continuer d'intensifier sa coopération avec le système des Nations Unies en proposant des solutions de financement innovantes et mixtes.

84. En réponse, la Secrétaire exécutive du FENU a indiqué que le Fonds continuerait de débloquer des capitaux publics et privés pour soutenir les pays en développement, en particulier les PMA. Le FENU s'emploie à renforcer ses activités axées sur le climat en élargissant la portée et en finançant davantage son Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local pour aider les programmes climatiques municipaux dans ce domaine. Le FENU accroît ses investissements pour aider les PMA en mettant sur pied des projets bancables pour les PME favorables à la réalisation des ODD. La Secrétaire exécutive engage les États membres à envisager de contribuer au Mécanisme de financement relais du FENU, et à répondre ainsi à l'appel lancé dans le Programme d'action de Doha en faveur d'un mécanisme de financement catalytique pour les PMA. Le FENU collabore activement avec les banques de développement multilatérales et les institutions de financement du développement, et ce, parce qu'il est en mesure de soutenir les PME en phase de démarrage et les petits projets d'investissement. Le FENU est un fervent promoteur de l'inclusion financière sur les marchés de capitaux nationaux et il s'associe à des entreprises du secteur privé dans les domaines du financement numérique, des infrastructures locales et de l'investissement dans les PME.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/10 relative au rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2021.

Débat consacré au FNUAP

XII. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

86. Dans ses observations liminaires ([disponibles sur le site Web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive du FNUAP a mis l'accent sur les conséquences pour les femmes et les filles de la COVID-19 et d'autres crises liées aux conflits, à l'insécurité alimentaire et aux catastrophes climatiques. Le FNUAP est plus que jamais déterminé à réaliser le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les ODD, engagement fondé sur le principe de responsabilité. Elle a mis en évidence les succès obtenus par le FNUAP au cours de la mise en œuvre du Plan stratégique précédent dans le continuum action humanitaire-développement-paix. Le FNUAP s'emploie à améliorer ses résultats et à affiner son action normative pour ne laisser personne de côté, notamment en élaborant sa toute première stratégie et programmation d'inclusion du handicap en faveur des personnes d'ascendance africaine, des peuples autochtones et d'autres populations marginalisées. Le FNUAP a continué de collaborer avec tous ses partenaires pour les amener à se mobiliser et à faire des investissements suffisants et durables en vue du financement prévisible et à long terme du FNUAP et de la CIPD. Au centre de ces efforts entrepris par le FNUAP se trouve sa volonté d'être plus innovant et de renforcer ses capacités de collecte de données et de faits probants. Elle a noté que le

FNUAP continuait de renforcer sa politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de comportement répréhensible et qu'il avait accru ses engagements dans ses bureaux de l'audit et des investigations, de l'évaluation et de la déontologie. La Directrice exécutive a appelé l'attention sur l'action menée par le FNUAP dans les crises humanitaires, notamment dans la crise ukrainienne, pour assurer des services essentiels dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, ainsi que de la prévention de la violence fondée sur le genre aux populations locales, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

87. Le Directeur du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes du FNUAP a appelé l'attention sur l'assistance qu'apporte le FNUAP aux pays, en mettant l'accent sur les points suivants : a) son attachement à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, par exemple à travers le programme conjoint visant à assurer aux femmes autochtones de l'Amazonie l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, et de protection ; b) les efforts visant à renforcer les interventions en cas de catastrophe et la préparation aux catastrophes, notamment dans les PEID, en garantissant l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et de lutte contre la violence fondée sur le genre, et en distribuant des trousseaux d'hygiène féminine ; et c) l'utilisation des données pour faire de la grossesse à l'adolescence une priorité de la politique nationale et la mise en place de services de santé adaptés aux adolescents, la sensibilisation et la fourniture d'une assistance technique spécialisée.

88. D'une manière générale, les délégations ont salué l'action que mène le FNUAP sur le terrain pour garantir à tous l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes. Il ne saurait y avoir de développement durable sans parité des genres et sans attention portée à l'ensemble de la population. Les délégations ont jugé important de faire le bilan des expériences et des enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 et de la réponse apportée à la COVID-19. Elles se sont félicitées que le FNUAP tire parti de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de Notre Programme commun pour contribuer à la réalisation des objectifs et qu'il mène des actions synergiques avec d'autres organismes et partenaires des Nations Unies en fonction de leurs avantages comparatifs adaptés aux priorités nationales et à l'examen quadriennal. Elles ont invité le FNUAP à continuer de renforcer ses partenariats et à participer aux initiatives de développement menées par les États membres de manière à créer des synergies pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

89. Les membres du Bureau du Conseil ont noté avec satisfaction que le FNUAP adaptait son action aux priorités définies par les pays dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique 2022-2025. Ils ont bien accueilli la collaboration que le FNUAP mettait en œuvre avec ses partenaires pour accélérer les progrès vers les trois résultats transformateurs, combler les lacunes aux niveaux national et infranational et assurer l'inclusion des femmes et des filles. Le renforcement des capacités institutionnelles est essentiel pour garantir l'accès à des informations de qualité et à des gammes de services essentiels pour éliminer les décès maternels évitables, répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, de violence fondée sur le genre et de pratiques néfastes. La participation du secteur privé à la mise en œuvre des programmes du FNUAP est essentielle. Les membres du Bureau du Conseil ont rappelé l'importance de l'évaluation et du suivi des résultats selon des approches multilatérales et multisectorielles axées sur l'impact national à long terme et sur une série d'indicateurs conformes aux ODD qui permettent de quantifier les progrès et les lacunes relevées dans la mise en œuvre des trois résultats transformateurs. Le FNUAP devrait poursuivre sa programmation axée sur les résultats en utilisant le cadre intégré de résultats et d'allocation de ressources. Les

membres du Bureau du Conseil ont noté avec satisfaction que le FNUAP avait mobilisé un nombre record de ressources en 2021 et ils l'ont encouragé à continuer d'apporter son soutien et de consacrer davantage de ressources à la transparence, à la responsabilisation et au suivi.

90. Un groupe de délégations s'est félicité des progrès réalisés par le FNUAP dans la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025 et de l'accent mis dans le nouveau plan sur l'accélération de la réalisation des trois résultats transformateurs. Le FNUAP devrait : a) continuer de promouvoir les droits fondamentaux des femmes et des filles, y compris dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, des compétences, des connaissances et de l'éducation grâce à une éducation sexuelle complète, et de renforcer son action normative ; b) continuer de renforcer sa capacité d'intervention humanitaire pour sauvegarder la vie et les droits des femmes, des adolescents et des jeunes et de combattre la violence fondée sur le genre selon une approche holistique reposant sur le continuum action humanitaire-développement-paix ; et c) continuer de collecter des données pour une programmation et un suivi fondés sur des données probantes pour atteindre les personnes les plus défavorisées. Les délégations se sont félicitées des activités menées par le FNUAP pour trouver des solutions innovantes et établir des partenariats avec les organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile, les partenaires de développement, les institutions financières internationales et le secteur privé pour réaliser les trois résultats transformateurs et les objectifs.

91. Dans des interventions individuelles, les délégations ont accueilli favorablement le nouveau Groupe mondial de réponse aux crises créé par le Secrétaire général et ont demandé comment le FNUAP comptait contribuer à la réalisation de sa vision. Elles ont exhorté le FNUAP à être plus efficace et à tirer parti des innovations et des outils numériques pour aller de l'avant en ne laissant personne de côté. Elles ont appelé l'attention sur les activités menées par le FNUAP au niveau national pour lutter contre la COVID-19 et la violence fondée sur le genre dans les situations de crise et parmi les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Elles se sont félicitées du rôle de moteur que joue le FNUAP dans le domaine humanitaire et de la priorité qu'il accorde à sa fonction normative, dans un contexte marqué par une réticence croissante envers les questions d'égalité des genres.

92. Les délégations ont encouragé le FNUAP à défendre avec force, dans les pays, tous les aspects de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, et à mettre à contribution les coordonnateurs résidents comme autant de personnes qui soutiennent son mandat. Elles se sont félicitées de l'action et des politiques poursuivies par le FNUAP pour que les besoins et les droits des femmes et des filles d'ascendance africaine, des peuples autochtones et des jeunes, entre autres, soient pris en compte, et qu'ils aient les moyens d'être des agents du changement. Elles ont manifesté leur ferme soutien au FNUAP pour son action en faveur de l'autonomie corporelle et d'une éducation sexuelle complète et l'ont encouragé à continuer de s'attaquer aux causes structurelles de la violence fondée sur le sexe et à faire évoluer les normes sociales qui perpétuent la discrimination et les préjugés patriarcaux systémiques, les inégalités de genre et la stigmatisation des victimes et des survivants. Le FNUAP devrait réévaluer ses dépenses et veiller à ce que ses bureaux de pays et ses partenaires opérationnels disposent des ressources voulues pour mettre en œuvre des programmes transformateurs. Le FNUAP devrait veiller à ce que sa gouvernance et ses procédures de contrôle interne soient suffisamment solides, que ses mesures de prévention de la fraude soient renforcées et que ses exigences de transparence et de responsabilisation à l'égard du Conseil soient plus rigoureuses.

93. Les délégations ont insisté sur le fait que les programmes de pays devraient être élaborés en fonction des priorités de développement et de l'appropriation nationales.

Elles ont déclaré que la pandémie avait compromis les progrès accomplis, notamment dans les PMA, et entraîné une aggravation de la violence fondée sur le genre. Elles ont sollicité l'expertise du FNUAP, des études thématiques et des échanges d'expériences et de pratiques utiles pour faire face à la baisse de la fécondité et au vieillissement. Il a été demandé au FNUAP de prendre en compte les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales dans les rapports annuels qu'il soumettra sur la mise en œuvre du Plan stratégique.

94. Les délégations se sont félicitées de l'assistance que le FNUAP a apportée pour la réalisation des recensements nationaux en améliorant la collecte des données de sorte que personne ne soit invisible. Elles ont félicité le FNUAP d'avoir dépassé les objectifs fixés pour plusieurs de ses indicateurs de résultats et ont accueilli favorablement l'élaboration d'un ensemble de données démographiques pour l'aide humanitaire. Le FNUAP devrait améliorer ses capacités de collecte et d'analyse de données démographiques, accroître ses investissements dans la collecte de mégadonnées et veiller à ce que des données sur les indicateurs clés soient plus disponibles et plus actuelles pour la recherche. Les délégations se sont dites préoccupées par la baisse annoncée des ressources de base et ont exhorté le FNUAP à continuer d'inciter les donateurs à lui accorder des financements plus importants, flexibles et prévisibles pour ses activités de base. Elles ont souligné qu'il était nécessaire pour le FNUAP d'avoir une vision à long terme et des flux de financement pour avoir un impact durable et porteur de transformations par la réalisation des trois résultats transformateurs et pour assumer son rôle dans le continuum action humanitaire-développement-paix.

95. En réponse, la Directrice exécutive du FNUAP a déclaré qu'il y avait en amont une demande croissante d'assistance technique de haut niveau et de grande qualité pour mettre en œuvre le Plan stratégique sur le terrain. L'accent mis par le FNUAP sur l'innovation et l'intégration des politiques et des données en vue de la réalisation du Programme d'action de la CIPD est essentiel pour accélérer la mise en œuvre des actions selon une approche intégrée à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies. L'objectif est de mettre en place des institutions inclusives et responsables aux niveaux national et infranational et de créer l'environnement politique et favorable voulu pour réaliser les trois résultats transformateurs, fondés sur le principe de ne laisser personne de côté. La Directrice exécutive du FNUAP a indiqué qu'environ 60 % des indicateurs de résultats du Plan stratégique étaient les mêmes que ceux d'autres entités des Nations Unies. La coordination des actions est un élément clé de la présence du FNUAP dans le continuum action humanitaire-développement-paix et des travaux visant à renforcer la résilience et à garantir des résultats durables. Les PMA restent une priorité ; le FNUAP aide les PMA à élaborer des solutions peu coûteuses et s'emploie à désagréger les données pour que sa proposition de valeur soit plus applicable aux PMA.

96. Le FNUAP veille à appliquer les enseignements tirés dans ses opérations à tous les stades, tout en mettant à profit son expérience de mobilisation accélérée des ressources. S'inspirant des enseignements tirés de la riposte à la COVID-19 et de sa collaboration avec les organismes des Nations Unies, le FNUAP renforce son architecture d'innovation et de numérisation et son rôle normatif, et s'efforce de promouvoir la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes pour répondre aux besoins des femmes et des filles et protéger leurs droits. Les travaux de collecte de données du FNUAP ont donné aux gouvernements une base sur laquelle ils peuvent asseoir la planification de leur développement et ont mis en lumière les lacunes et les exclusions dont sont victimes des populations comme les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine. Pour intégrer ces perspectives, le FNUAP a constitué sa première cohorte de jeunes professionnels d'origine africaine. Au cœur de sa stratégie centrée sur les personnes et de sa collaboration avec les prestataires de

services et les partenaires opérationnels, elle propose un lieu de travail exclusif et civil, fondé sur la tolérance zéro. Le FNUAP applique la tolérance zéro contre la fraude et s'engage à adopter des mesures de transparence et des mesures correctives.

97. Au sujet des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du mandat de la CIPD, le FNUAP veille à ce que son plaidoyer en faveur des femmes et des filles s'appuie sur des données probantes. Le droit de disposer de son corps est un droit de l'homme fondamental et protégé. L'action que mène le FNUAP pour s'attaquer aux problèmes structurels systémiques fondamentaux et promouvoir une éducation sexuelle complète est essentielle pour réaliser les trois résultats transformateurs. Il s'agit notamment des efforts déployés, dans le cadre des nouvelles lignes directrices de l'OMS sur les soins liés à l'avortement, pour garantir l'accès en toutes circonstances à des soins post-avortement complets. Dans toutes ses activités, notamment en matière d'égalité des genres, de lutte contre les changements climatiques et de transformation des comportements, le FNUAP s'aligne sur les priorités définies au niveau national. Le FNUAP continue de mettre en œuvre sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes dans la programmation et en son sein, en partant du principe que l'égalité des sexes signifie l'égalité pour tous : il a pris acte de la diversité qui caractérise la démographie et de la nécessité de s'adapter aux sociétés vieillissantes pour les préparer en conséquence.

98. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP dit que le FNUAP est attaché à une approche globale à l'échelle de l'ensemble des Nations Unies, comme indiqué dans Notre Programme commun et ses 12 engagements. Le FNUAP agit par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat pour garantir une approche cohérente de la mise en œuvre des trois résultats transformateurs et du Plan stratégique dans les pays, et par l'intermédiaire des coalitions thématiques du système au niveau régional. Le FNUAP a toujours fait preuve de la même détermination à remplir son mandat, aussi bien dans le domaine du développement que dans celui de l'aide humanitaire.

99. Le Directeur du Bureau des affaires humanitaires du FNUAP dit que, dans le cadre des activités qu'il mène en cas de crise, le FNUAP a contribué de manière importante à la communication de données sur la santé sexuelle et reproductive et sur la violence fondée sur le genre, à la promotion d'une approche multisectorielle, ainsi qu'à la prévention et à la préparation à de futures crises en mettant en place des partenariats aux niveaux national et local.

100. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a indiqué que le FNUAP s'efforce de faire en sorte que sa réponse humanitaire soit plus rapide, plus intégrée et plus efficace et qu'elle mette à contribution l'ensemble des compétences de l'organisation. Cette démarche s'impose pour répondre aux fortes attentes des États membres concernant le mandat humanitaire du FNUAP. Le FNUAP a intégré ses actions humanitaires dans tous ses domaines de programmation et de budget. Depuis le début du conflit en Ukraine, le FNUAP est passé du développement à l'action humanitaire et a touché plus d'un million de personnes avec des informations sur l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, la protection contre la violence fondée sur le genre et les services psychosociaux. Sur le front de l'insécurité alimentaire, le FNUAP collabore avec d'autres organismes des Nations Unies dans les domaines relevant de son mandat.

101. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/11 sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 du FNUAP : rapport de la Directrice exécutive.

XIII. Évaluation

102. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté son rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation (DP/FPA/2022/5) et la Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté la réponse de la direction au rapport (DP/FPA/2022/CRP.1).

Rapport annuel de 2021 sur la fonction d'évaluation : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation

103. Dans leur unique intervention, un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour la flexibilité dont il a fait preuve en adaptant la fonction d'évaluation au contexte de la COVID-19 et en permettant aux évaluations de servir d'accélérateurs du relèvement après la COVID-19. Le Bureau a été félicité d'avoir élaboré le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025, la stratégie d'évaluation 2022-2025, et la stratégie visant à améliorer l'évaluation par les communications et la gestion des connaissances. Les délégations ont apprécié le fait que presque toutes les cibles des indicateurs clés de performance aient été atteintes et ont admis que le système d'évaluation décentralisé avait été renforcé, avec un taux élevé de mise en œuvre d'évaluations de bonne qualité. Elles ont insisté sur la nécessité de veiller à ce que les évaluations décentralisées soient réalisées en temps voulu et soient de grande qualité, et ont salué les efforts que le Bureau faisait à cet égard. Elles ont constaté les progrès réalisés dans l'utilisation des évaluations décentralisées pour l'élaboration des programmes et des évaluations centralisées pour la planification stratégique, et se sont félicitées de la volonté de faire participer les jeunes aux évaluations. Elles ont félicité le bureau d'avoir procédé à sa toute première évaluation du développement qui a conduit à la mise en place d'une gestion plus adaptée aux principes de la gestion axée sur les résultats. Elles ont salué les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer les capacités et les systèmes d'évolution nationaux dans le dessein d'accélérer la réalisation des objectifs, la prise de décisions et l'apprentissage fondés sur des données probantes. Elles se sont réjouies de la détermination constante de la direction à mettre à disposition des ressources financières et humaines pour assurer la fonction d'évaluation et ont encouragé le FNUAP à accroître ses investissements dans ce domaine. Elles se sont également réjouies de l'attachement du Bureau à la réforme de l'Organisation des Nations Unies et aux évaluations conjointes aux niveaux central, régional et national.

104. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP s'est dit satisfait que le Conseil ait accueilli favorablement les progrès réalisés concernant les évaluations centralisées et décentralisées, ainsi que les efforts déployés pour renforcer la cohérence des Nations Unies en matière d'évaluation et de renforcement des capacités nationales d'évaluation. Le Bureau maintiendra ses performances élevées actuelles tout en restant flexible et apte à s'adapter et en prenant en compte les problèmes qui subsistent sous la supervision du Conseil.

105. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/12 sur l'évaluation du FNUAP.

XIV. Programmes de pays et questions connexes

106. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a donné une vue d'ensemble des descriptifs de programmes de pays pour le Kenya, la République arabe syrienne et la République-Unie de Tanzanie. Les directions régionales pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et pour les États arabes ont à leur tour donné des détails sur leurs perspectives régionales.

107. Après l'adoption du descriptif de programme de pays pour la République arabe syrienne, un groupe de délégations s'est dit vivement préoccupé par certains aspects du cadre stratégique des Nations Unies pour la République arabe syrienne, notamment l'absence d'éléments de langage sur le conflit armé. Ces délégations ont rappelé que les opérations des Nations Unies devaient obéir aux principes de neutralité, d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. D'autres délégations, insistant sur la nécessité de préserver les principes de souveraineté et d'appropriation nationales, ont fait observer que le programme de pays avait été élaboré dans le respect des priorités nationales, en consultation avec le Gouvernement. Il a ainsi été précisé que les délibérations du Conseil d'administration avaient avant tout pour objet la mise en œuvre d'activités opérationnelles de développement.

108. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour le Kenya (DP/FPA/CPD/KEN/10), la République arabe syrienne (DP/FPA/CPD/SYR/9) et la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/CPD/TZA/9).

Débat consacré à l'UNOPS

XV. Déclaration de la Direction exécutive et rapport annuel

109. Dans sa déclaration liminaire ([disponible sur le site Web de l'UNOPS](#)), le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a appelé l'attention sur les défaillances de l'UNOPS dans la gestion de l'initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3i). Il a dit que les résultats d'une enquête approfondie menée par le Groupe de l'audit interne et des investigations ont été communiqués au Bureau des ressources humaines de l'UNOPS et au Bureau des affaires juridiques de l'ONU en vue d'éventuelles mesures disciplinaires et de poursuites judiciaires. L'UNOPS prendra en charge les coûts et les pertes éventuelles et tiendra le Conseil informé des progrès réalisés pour que de telles situations ne se reproduisent plus. Pour remédier à cette situation, l'UNOPS a) organisera un examen indépendant de ses procédures de contrôle interne et de gouvernance ; b) procédera immédiatement à une évaluation de l'initiative S3i ; c) renforcera la communication entre l'audit interne et les investigations, la fonction de déontologie et le Conseil d'administration ; d) accélérera la mise en œuvre des recommandations de l'organe de contrôle ; e) établira une définition de la « réserve maximale » et transférera les excédents vers des actions de développement ; et f) garantira l'accès à un plus grand nombre de données sur les transactions pour donner confiance aux partenaires. Le Directeur exécutif, ad intérim, demande l'avis du Conseil sur ces priorités.

110. Les membres du Bureau du Conseil estiment que la situation de l'UNOPS constitue une crise politique de confiance dans la capacité du système intergouvernemental à répondre aux enjeux mondiaux. Ils invitent instamment le Conseil et les États membres à mettre en place des contrôles et des mécanismes pour éviter que la situation ne se reproduise et pour garantir le respect de l'obligation de rendre des comptes, et ce, sur la base d'une compréhension claire des causes profondes, de sorte que le Conseil puisse exercer sa fonction de contrôle. Les membres du Bureau demandent à l'UNOPS : a) de coopérer pleinement avec le Bureau des affaires juridiques de l'ONU et One Human Resources ; b) de geler tous les projets de l'initiative S3i et de suspendre le financement de nouveaux projets liés à l'initiative ; c) d'entreprendre une évaluation indépendante des procédures de contrôle interne et du modèle de gestion de l'UNOPS ; d) de donner des garanties de protection de lanceurs d'alerte dans les trois organisations afin de lutter contre la « culture de l'impunité » qui prévaudrait à l'UNOPS ; et e) de mettre au point une

stratégie de communication avec les médias pour garantir une communication uniforme du Conseil, des États membres et des différents organismes au public sur les procédures en cours. Les membres du Conseil ont été invités à agir ensemble pour résoudre et corriger rapidement les problèmes survenus dans le cadre de l'initiative S3i et pour rétablir la confiance dans l'UNOPS et dans l'Organisation des Nations Unies.

111. Un groupe de délégations s'est dit profondément préoccupé par le fait que la direction de l'UNOPS ait laissé la gestion de l'initiative S3i ternir la réputation de l'UNOPS et de l'Organisation des Nations Unies. Elles se sont félicitées de la compétence et de l'esprit de réforme du Directeur exécutif par intérim, qui vise à faciliter la tâche du Conseil et à aller de l'avant dans le respect mutuel et le partenariat, en toute transparence et esprit de responsabilité. Ils ont demandé à l'UNOPS : a) de suspendre tout nouvel investissement relatif à l'initiative S3i dans l'attente de nouvelles instructions du Conseil ; b) de veiller à une comptabilité claire des investissements en cours de l'initiative S3i et de redoubler d'efforts pour recouvrer les fonds perdus ; b) de s'assurer que les défaillances de l'initiative S3i n'entachent pas l'intégrité du reste du portefeuille de l'UNOPS et de l'exécution des projets ; c) de créer un groupe de travail d'experts qui sera chargé de formuler des recommandations à l'intention du Conseil et de renforcer la transparence des frais de gestion et de la structure des coûts de l'UNOPS ; d) de faire procéder à une évaluation par une tierce partie de l'utilisation du portefeuille et des procédures de contrôle interne, y compris dans le cadre de l'initiative S3i ; e) de renforcer les fonctions de déontologie et d'audit interne et des investigations, y compris leur indépendance ; f) d'établir un plan pour donner suite aux recommandations en suspens ; g) de chercher à instaurer une transparence et une ouverture totales sur les protections accordées aux lanceurs d'alerte ; h) de s'assurer que le personnel dispose de l'espace voulu pour faire part de ses préoccupations et interpeller les dirigeants ; et i) de publier dès que possible le rapport d'enquête du Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies.

112. D'autres délégations se sont dites très préoccupées par le fait que les irrégularités signalées concernant l'initiative S3i n'étaient pas clairement mentionnées dans les documents du Conseil présentés par l'UNOPS. Elles se sont dites extrêmement préoccupées par les questions soulevées dans les rapports d'audit légal du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les holdings de solutions de logement durable et de We are the Oceans. Elles ont accueilli favorablement l'évaluation indépendante du modèle de fonctionnement et des structures de contrôle interne de l'UNOPS et l'audit indépendant des investissements de l'initiative S3i. Elles ont souligné qu'il importait d'instaurer une culture organisationnelle transparente, responsable et saine, ainsi qu'un système de lanceur d'alerte efficace et ouvert. Elles ont lancé un appel en faveur de la pleine indépendance et du renforcement des capacités du Groupe indépendant de l'audit et des investigations de l'UNOPS et du Bureau de la déontologie et de la conformité.

113. En réponse, le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a accepté les instructions du Conseil et annoncé que l'UNOPS redoublerait d'efforts dans les domaines indiqués par le Conseil pour que l'organisation puisse faire face à la crise de l'initiative S3i. Il s'agit notamment de la mise en œuvre d'une politique rigoureuse de tolérance zéro en cas de mauvaise gestion, d'irrégularités et de fraude, et du renforcement des mesures de transparence et de responsabilisation, notamment par l'instauration d'une communication claire avec le Conseil, les partenaires et les parties prenantes. L'UNOPS est en train de mettre au point des instruments de suivi en temps réel pour que le Conseil puisse avoir un libre accès à l'évolution des progrès. L'UNOPS adhèrera aux normes des Nations Unies dans le cadre du programme de réforme et aux normes internationales les plus élevées en matière de suivi et

d'établissement de rapports. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a insisté sur le fait que l'UNOPS avait besoin du soutien sans faille de tous les États membres et partenaires pour réussir à se remettre sur la bonne voie. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a insisté sur le fait que l'UNOPS avait besoin du soutien sans faille de tous les États membres et partenaires pour réussir à se remettre sur la bonne voie. Il a ajouté qu'il tiendrait le Conseil régulièrement informé des efforts qu'il déploie lors de ses sessions formelles et informelles à venir.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/13 sur le rapport annuel de la Direction exécutive et la réserve de l'initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3i).

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2022

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 29 août au 1^{er} septembre 2022**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est de nouveau tenue de manière virtuelle, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du 30 août au 2 septembre 2021.
2. La deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue en personne au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 29 août au 1^{er} septembre 2022.
3. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2022 (DP/2022/L.3), tels que modifiés oralement, et a approuvé le rapport de la session annuelle de 2022 (DP/2022/26). Le Conseil a pris note du projet de plan de travail annuel pour 2023 (DP/2022/CRP.2) et a approuvé le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2023.
4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la deuxième session ordinaire de 2022 figurent dans le document DP/2023/3, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).
5. Dans sa décision 2022/23, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses sessions en 2023 :

Première session ordinaire :	du 30 janvier au 3 février 2023
Session annuelle :	du 5 au 9 juin 2023
Deuxième session ordinaire :	du 28 août au 2 septembre 2023

Déclaration de la Présidente du Conseil d'administration

6. Dans son discours d'ouverture, la Présidente du Conseil a déclaré que la deuxième session ordinaire offrait aux membres du Conseil l'occasion de se détacher des questions difficiles abordées lors de la session annuelle de 2022. Le monde a continué à subir les effets néfastes du changement climatique et de la pandémie de coronavirus (COVID-19), tandis que les conflits ont continué à faire grimper le prix des denrées alimentaires et des carburants, perturbant les chaînes d'approvisionnement mondiales. La réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 semblait de plus en plus difficile. La communauté internationale et le système des Nations Unies ont dû faire preuve de résolution et de détermination en renforçant la collaboration et la coordination à tous les niveaux, en s'appuyant sur leurs avantages comparatifs afin de garantir un impact maximal avec des ressources limitées. Il n'y avait pas de temps à perdre avec des interventions et des concours fragmentés. Les investissements dans l'innovation devaient aller de pair avec une gestion des risques appropriée et une diligence raisonnable. Nous avons besoin de toute urgence d'actions et d'idées audacieuses. La Présidente a attiré l'attention sur les principales questions qui seront examinées lors de la session, à savoir : (a) le financement du système de développement des Nations Unies, les engagements pris dans le cadre du pacte de financement des Nations Unies, l'importance des dialogues structurés sur le financement, et la manière de stimuler les partenariats innovants pour atteindre les objectifs ; (b) la poursuite de la résolution des échecs de l'UNOPS soulevés lors de la session annuelle, en s'appuyant sur les discussions du groupe de travail mandaté lors de la session annuelle 2022, qui exigeait une action continue, rapide et décisive, afin de reconstruire la confiance ébranlée ; et (c) le renforcement des mécanismes de surveillance de toutes les organisations basées à New York afin de s'assurer qu'elles sont bien en mesure de remplir leurs mandats.

Débat consacré au PNUD

Dialogue interactif avec l'Administrateur

7. Dans son discours d'ouverture ([disponible sur le site Internet du PNUD](#)), l'Administrateur du PNUD a exposé les crises multiples et complexes sans précédent qui ont eu un impact sur des années de progrès durablement acquis en matière de développement dans le monde entier. La pandémie de COVID-19 en cours, les nombreux conflits, les économies dévastées, la famine et l'inanition, l'accumulation de la dette et la crise de confiance permanente dans le multilatéralisme. Tous ces éléments définissent le « complexe d'incertitude » mondial. Dans ce contexte, il a souligné que les décisions prises aujourd'hui détermineraient la vie des générations actuelles et futures et que les décisions liées aux finances seraient parmi les plus importantes. Un financement public et privé suffisant et bien aligné, piloté par les bonnes politiques internationales et nationales, a-t-il affirmé, déterminera en grande partie si l'humanité vivra dans la paix et la prospérité ou dans l'insécurité et le besoin constant. Il a souligné, dans cet esprit, que tous les efforts du PNUD pour faire progresser le développement humain et la sécurité dépendaient des bonnes décisions de financement internationales et nationales. Il a décrit à son tour comment le PNUD favorisait des changements majeurs dans ces choix de financement à travers le panorama plus large du financement du développement, tant public que privé. Malgré la menace de crises multiples, il a souligné que la communauté internationale pouvait, grâce à des choix de financement et de politique appropriés, relever des défis redoutables et réussir. L'argent en soi n'était pas le problème, mais plutôt de savoir où l'argent était dépensé, par qui, et qui en profite ou non. Par ailleurs, l'accent mis sur les gains à court terme et la simple résolution des crises (sans investir dans le développement) continuerait à affaiblir les engagements multilatéraux et à mettre en péril la confiance et la bonne volonté à l'échelle mondiale. La finance doit œuvrer pour un développement inclusif et durable qui minimise l'incertitude et les risques. Le PNUD, a-t-il déclaré, fait déjà la démonstration de solutions pratiques pour repenser et réorienter des milliards de dollars et remettre le développement sur la bonne voie.

8. Les membres du Bureau du Conseil ont souligné que les crises mondiales actuelles rappelaient à quel point le système de développement des Nations Unies et le PNUD étaient essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. Ils ont appelé à un engagement renouvelé de tous les États membres envers le multilatéralisme et le système de développement des Nations Unies, dans le respect de l'appropriation nationale et des priorités définies au niveau national. Ils ont encouragé tous les États membres à redoubler d'efforts pour soutenir le système de développement des Nations Unies aux niveaux politique, financier et programmatique afin d'accroître l'efficacité et l'efficience des interventions des Nations Unies. Ils ont également vivement encouragé le PNUD à continuer d'innover, de créer des partenariats et de trouver de nouvelles possibilités d'approches conjointes avec d'autres organisations des Nations Unies. Ils ont souligné que le développement international n'était pas seulement une partie intégrante d'une approche commune pour soutenir les pays en crise, mais qu'il s'agissait aussi la bonne voie pour s'attaquer aux causes profondes, entreprendre des transformations structurelles et prévenir de nouvelles crises. Ils ont appelé les États membres à œuvrer conjointement à l'amélioration de la qualité et de la quantité du financement du développement, en particulier des ressources ordinaires flexibles (de base), afin que le PNUD soit en mesure de remplir son mandat, de répondre aux priorités des pays de programmes et de soutenir la réalisation des objectifs.

9. Un groupe interrégional de pays en développement a souligné que, si les défis géopolitiques actuels sont décourageants, il existe des possibilités de s'unir dans la

solidarité internationale. Ces pays ont réitéré l'appel lancé lors de la session annuelle 2022 aux États membres pour qu'ils ne tournent pas le dos à l'action collective du système de développement des Nations Unies, qui joue un rôle clé pour aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable. Ils ont déclaré qu'il était absolument nécessaire que le système de développement des Nations Unies dispose d'un financement prévisible, adéquat et durable et, à cet égard, ils ont réitéré leur préoccupation face à la tendance à la réduction des ressources ordinaires. Ils ont souligné que la priorité accordée aux interventions d'urgence ne devrait pas se faire au détriment des investissements immédiats et à long terme dans le développement, ce qui compromettrait la capacité de s'attaquer aux causes profondes des crises. En outre, les réponses humanitaires ne doivent pas être financées en sacrifiant le développement. Ils ont souligné à nouveau que le mandat défini par l'Assemblée générale dans l'examen quadriennal complet de la politique sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 (résolution 75/233) devait être pleinement mis en œuvre par le système des Nations Unies et que le Conseil d'administration devait jouer son rôle de surveillance et d'orientation pour en assurer le plein respect. Le groupe s'est réjoui de l'évaluation du Bureau indépendant de l'audit et des investigations sur son indépendance et a constaté les normes internationales élevées de transparence du PNUD. En conclusion, il a souligné que : (a) l'éradication de la pauvreté devait rester l'objectif primordial du système de développement des Nations Unies ; (b) les principes de base tels que l'appropriation et le leadership nationaux étaient d'une importance cruciale pour l'obtention de résultats efficaces ; et (c) il ne devait pas y avoir d'approche unique, et chaque programme devait refléter les réalités et les besoins des pays bénéficiaires.

10. Un groupe régional de pays a réitéré le rôle central joué par le PNUD et le système de développement des Nations Unies dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs et a lancé un appel pressant en faveur de niveaux de financement appropriés et prévisibles, conformément aux engagements pris par les États membres, y compris la nécessité urgente d'équilibrer les ressources ordinaires et autres (non essentielles). Ces pays ont souligné que le financement devait être la priorité absolue des discussions sur le développement et la coopération multilatérale, axées sur l'objectif de rendre le monde durable, équitable, juste, pacifique et sûr. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par les tendances à réduire le financement du développement et ont souligné qu'une action conjointe était nécessaire pour garantir la quantité et la qualité du financement du développement. Cela était particulièrement vrai pour le financement flexible des ressources ordinaires, qui permettait au PNUD et au système de développement des Nations Unies de répondre aux priorités auto-identifiées des pays de programme axées sur les priorités interconnectées des populations et de la planète.

11. Un autre groupe régional de pays s'est également dit préoccupé par la tendance à la réduction du financement ordinaire et par le non-respect continu des engagements de financement. Ces pays ont souligné que la divergence des financements consacrés à des questions spécifiques avait un impact direct sur les ressources disponibles pour les pays d'Afrique et le système de développement au sens large. Ils ont insisté sur le fait que les pays développés avaient la responsabilité de fournir un financement suffisant et prévisible au système de développement des Nations Unies et au PNUD. Ils ont également souligné que le PNUD et d'autres organisations du système des Nations Unies devaient veiller à ce que les fonds ne soient pas détournés de manière réactionnaire vers des fonctions et des activités d'audit et de surveillance, mais qu'ils devaient plutôt trouver un équilibre optimal entre surveillance et développement.

12. Dans d'autres interventions, les délégations ont attiré l'attention sur l'impact catalytique des interventions du PNUD dans tous les secteurs, y compris le continuum humanitaire-développement-paix et dans des domaines tels que la numérisation. Ils

ont réitéré leur appréciation du soutien du PNUD à la réponse du système des Nations Unies à la pandémie de COVID-19 et ont demandé au PNUD de continuer à investir dans la prévention et la résilience ainsi que dans les évaluations du développement axées sur la sécurité humaine. Les délégations ont demandé au PNUD de veiller à ce que son engagement auprès des industries du secteur privé réponde aux normes les plus élevées en matière de transparence, de responsabilité et de surveillance.

13. En réponse, l'Administrateur a commencé par souligner que le PNUD était profondément engagé à travailler avec les Gouvernements dans le cadre de leurs processus de développement national, grâce à un partenariat fondé sur une confiance de plusieurs décennies, en aidant à l'élaboration des politiques nationales pour faire face aux vulnérabilités et aux priorités d'investissement. Il s'agit notamment de collaborer avec un grand nombre de partenaires des Nations Unies et d'autres partenaires pour aider quelque 80 pays à concevoir des cadres de financement nationaux intégrés, dans le but d'influencer environ 500 milliards de dollars de financements publics liés aux objectifs de développement durable et à d'autres accords internationaux connexes, au cours de la période couverte par le plan stratégique 2022-2025. Il a déclaré que le PNUD était l'une des institutions les plus présentes dans le monde, capable de relier la prise de décision en matière de développement au niveau national (à travers le prisme de la souveraineté nationale) aux engagements nationaux au niveau mondial. Dans cet esprit, il a appelé les États membres à transmettre à leurs capitales l'importance politique, économique et diplomatique du financement du développement ainsi que les mesures urgentes à prendre pour faire face aux multiples crises qui se produisent simultanément à travers le monde. De même, il a appelé les États membres, en vertu des principes convenus de la réforme des Nations Unies, à respecter leurs engagements au titre du pacte de financement des Nations Unies, tout en soulignant que le PNUD avait tenu la majorité de ses engagements liés au pacte de financement, malgré l'impact majeur de la réforme sur le PNUD.

14. L'Administrateur a souligné l'engagement étroit du PNUD, en tant que partenaire majeur des Gouvernements, avec le secteur privé, en tant qu'institution multilatérale à financement public qui investit dans les biens publics locaux et mondiaux. Il a souligné que si l'engagement du PNUD auprès du secteur privé était nécessaire, toute mesure visant à obtenir un financement direct de la part du secteur privé nécessiterait une interprétation et un examen attentifs. Le PNUD, a-t-il souligné, cherche activement à s'engager avec le Conseil d'administration de manière totalement transparente et a prouvé son engagement à aborder les questions de surveillance (y compris l'évaluation, l'éthique et la conformité environnementale et sociale) avec le plus grand sérieux. Pour cela, le PNUD examine régulièrement ses politiques et apporte des modifications si nécessaire en réponse aux recommandations, tout en réduisant les frais généraux autant que possible pour des gains et des efficacités accrus. L'Administrateur a également parlé de la « logique de portefeuille » du PNUD qui s'est développée à partir de sa promesse climatique et qui a permis de relier les projets climatiques individuels au niveau national, d'établir une communication plus étroite entre les pays et d'élever les contributions déterminées au niveau national pour guider les investissements de développement nationaux. Il a attiré l'attention sur la nature et la capacité au niveau local d'une grande partie du travail du PNUD, des pays les moins avancés aux petits États insulaires en développement, où des approches innovantes ont été mises en œuvre. Les Accelerator labs du PNUD ont joué un rôle central dans ces efforts dans quelque 92 pays, en soutenant la création de nouvelles entreprises. De même, en 2022, le PNUD a créé un centre d'énergie durable pour tirer parti de ces atouts et aider des millions de

personnes à avoir accès à une électricité propre et abordable, un objectif ambitieux du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.

II. Dialogue structuré sur le financement

15. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a présenté le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement des résultats du Plan stratégique 2018-2021 et 2022-2025 du PNUD ([DP/2022/28](#)) et la Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté l'examen annuel de la situation financière 2021 du FENU ([DP/2022/29](#)).

16. Un groupe de délégations a déclaré que les crises mondiales exerçaient une forte pression sur la capacité du PNUD à mettre en œuvre son travail normatif et programmatique. Des ressources adéquates, avec un financement pluriannuel flexible et prévisible, étaient essentielles pour soutenir l'efficacité du système de développement des Nations Unies, tout comme les engagements pris par les États membres dans le cadre du pacte de financement des Nations Unies ainsi que l'allocation et la promotion de ressources ordinaires flexibles (de base). Le groupe : a) a souligné que l'élargissement et la diversification de la base des contributeurs aux ressources ordinaires devaient être un objectif important du PNUD, notamment en faisant davantage appel à des partenaires tels que le secteur privé, les institutions financières internationales et les partenaires gouvernementaux qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi qu'en améliorant la visibilité et la responsabilité du financement au titre des ressources ordinaires ; b) s'est inquiété du fait que la tendance à la baisse des ressources ordinaires pourrait compromettre la capacité du PNUD à s'acquitter de son mandat ; c) a souligné que le financement commun et thématique permettait une meilleure instrumentalisation des avantages comparatifs et pouvait servir d'accélérateur pour la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies et, à cet égard, s'est dit préoccupé par le récent déclin des fonds communs et des programmes conjoints ; d) a reconnu le travail du PNUD en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire et l'a encouragé à poursuivre sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ; et e) s'est félicité des efforts déployés par le PNUD pour collaborer avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin d'améliorer les dialogues structurés sur le financement en renforçant les rapports et en faisant participer les conseils d'administration.

17. Dans d'autres interventions, les efforts déployés par le PNUD pour développer sa structure de financement et débloquer des ressources pour atteindre les objectifs de développement durable ont été salués, en particulier son approche par portefeuille au niveau des pays et ses travaux sur les cadres de financement nationaux intégrés. Cela dit, la baisse des ressources ordinaires reste préoccupante, car elle pourrait compromettre la capacité du PNUD à s'acquitter de son mandat, tant dans les situations de crise que dans les situations de développement à long terme. Il était urgent d'adopter une approche plus équilibrée de la gestion du système multilatéral et des institutions multilatérales telles que le PNUD. Le PNUD a été invité à élargir sa base de donateurs de ressources ordinaires et les États membres à adhérer à leurs engagements et responsabilités partagés à cet égard.

18. En ce qui concerne le FENU, les délégations ont souligné le modèle d'investissement catalytique du Fonds, axé sur les pays les moins avancés, et son rôle clé potentiel dans la réalisation des objectifs. Elles ont félicité le FENU pour

l'augmentation substantielle de ses ressources, preuve de son succès et de sa pertinence pour relever les défis du développement dans le monde entier et au niveau local. Elles ont toutefois regretté qu'une grande partie des ressources du FENU soit constituée de fonds affectés à des fins particulières alors que sa base de ressources ordinaires reste inférieure à l'objectif convenu. Elles ont vivement encouragé les États membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires du FENU, et le FENU à continuer d'élargir sa base de donateurs pour les ressources ordinaires.

19. En réponse, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a déclaré que pour élargir sa base de donateurs de ressources ordinaires, le PNUD devait être en mesure de montrer que son financement par les États membres était un moyen efficace et efficient d'investir dans les Nations Unies. Le PNUD est étroitement engagé avec un large éventail de membres et de non-membres du CAD et cherche des moyens de mobiliser des fonds au niveau national par le biais d'un partage des coûts avec les Gouvernements pour son travail mondial et son portefeuille. Le PNUD s'est également engagé avec les institutions financières internationales à rassembler les partenaires dans un effort stratégique par le biais des cadres de financement nationaux intégrés. De même, le PNUD a continué à travailler avec le secteur privé et a réussi à mobiliser des investissements publics pour le développement et le financement du climat ; une approche, a-t-elle suggéré, que le PNUD devrait explorer davantage au lieu de déployer son énergie à rechercher des financements privés pour le PNUD, ce qui comporte des risques et des responsabilités. Tout en reconnaissant l'inquiétude exprimée au sujet du déclin du financement commun, elle a souligné que, bien qu'il continue d'utiliser cette modalité dans les contextes humanitaires, le PNUD en a transféré la gestion dans de nombreux cas, mais il continue de travailler avec des partenaires lorsque le financement commun est une bonne option.

20. La Secrétaire exécutive du FENU a déclaré que le FENU s'efforçait dans le monde entier d'élargir sa base de donateurs de ressources ordinaires, notamment en s'adressant aux Gouvernements partenaires nouveaux et émergents ainsi qu'en communiquant sur l'intérêt d'investir dans le FENU et sur sa proposition de valeur unique en tant qu'entité de financement catalytique dans le système de développement des Nations Unies. Plus largement, la Secrétaire exécutive a souligné les approches du FENU pour mobiliser d'autres ressources (non essentielles) auprès du secteur privé et ses efforts continus pour se concentrer sur des approches financières innovantes. Le but étant de mobiliser des financements pour les objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés, y compris sur les marchés de capitaux locaux et mondiaux et par le biais, par exemple, de l'utilisation de garanties et de structures obligataires. Le Blue Peace Bond a été mentionné comme un exemple en cours de développement afin de lever des capitaux pour des investissements dans des infrastructures durables. Le FENU s'est également engagé avec les institutions financières internationales et d'autres partenaires à soutenir le développement et la réduction des risques des pipelines d'investissements bancables en matière de développement durable. En ce qui concerne ses prêts directs, il a été précisé que le FENU s'est traditionnellement concentré sur le dernier kilomètre, avec des prêts généralement inférieurs à 500 000 dollars, un investissement de bonne taille pour le développement au niveau local, préparant le terrain pour les banques locales et les institutions financières internationales. Le FENU vise également à étendre son travail sur les marchés des capitaux afin d'explorer des transactions plus importantes dans les pays.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/18 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD.

III. Programmes de pays et questions connexes

22. Dans sa déclaration au Conseil, l'Administratrice associée du PNUD a donné un aperçu des descriptifs de programme de pays pour le Ghana, le Niger, le Soudan du Sud, la Zambie, l'Inde, la Mongolie, le Pakistan, le Sri Lanka, l'Égypte, la Jordanie, la Libye, l'Arabie saoudite, le Yémen, le Kirghizistan, le Monténégro, la République de Moldova et le Tadjikistan. Elle a également présenté les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Guinée, le Myanmar et l'Ukraine ainsi que les deuxièmes prolongations d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Tchad et le Soudan.

23. À leur tour, les directeurs régionaux pour l'Afrique, l'Europe de l'Est et la Communauté d'États indépendants, les États arabes, ainsi que l'Asie et le Pacifique ont fourni des détails du point de vue régional.

24. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/DCP/GHA/4), le Niger (DP/DCP/NER/4), le Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/4), la Zambie (DP/DCP/ZMB/4), l'Inde (DP/DCP/IND/4), la Mongolie (DP/DCP/MNG/4), le Pakistan (DP/DCP/PAK/4), le Sri Lanka (DP/DCP/LKA/4), l'Égypte (DP/DCP/EGY/3), la Jordanie (DP/DCP/JOR/4), la Libye (DP/DCP/LBY/4), l'Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/4), le Yémen (DP/DCP/YEM/3), le Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/4), le Monténégro (DP/DCP/MNE/3), la République de Moldova (DP/DCP/MDA/4) et le Tadjikistan (DP/DCP/TAJ/4).

25. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée, le Myanmar et l'Ukraine, telle qu'approuvée par l'Administrateur, telle que présentée dans le document DP/2022/30.

26. Le Conseil d'administration a approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Tchad et le Soudan, telle que présentée dans le document DP/2022/30.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

27. Dans son discours d'ouverture ([sur le site web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive du FNUAP a souligné que la population mondiale, qui devrait atteindre 8 milliards d'habitants en 2022, était un appel à l'action pour s'attaquer ensemble à de multiples défis qui se croisent ; par le biais de politiques démographiques centrées sur les personnes, avec la santé et les droits sexuels et procréatifs au cœur de celles-ci. Guidé par le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), le FNUAP continuera d'aider les pays à relever les défis démographiques en renforçant les droits et les choix ainsi qu'en investissant dans les capacités de tous. Dans cet esprit, le FNUAP continuera à faire pression pour atteindre les trois résultats transformateurs et restera fidèle à sa promesse de donner de l'espoir à la « petite fille de 10 ans ». L'examen des 30 ans de la CIPD, qui aura lieu en 2024, offre des possibilités de sensibilisation et d'accélération des progrès. Dans son travail pour atteindre ces objectifs, dans les petits États insulaires en développement (PEID), par exemple, le FNUAP vise à accroître la résilience face aux défis actuels et futurs. Plus largement, le FNUAP exhorte les pays à reconnaître l'importance des compétences de vie adaptées à l'âge et d'un enseignement sexuel complet, contribuant à prévenir les inégalités entre les sexes, à réduire le VIH, les grossesses précoces et non désirées et les pratiques dangereuses, ainsi qu'à saisir le dividende démographique.

28. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP menait de nombreuses activités dans des contextes humanitaires, travaillant en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies dans plus de 60 pays, notamment en Afghanistan, en Éthiopie, en Ukraine et en Somalie, et qu'il renforçait sa capacité à fournir des services intégrés en matière de santé sexuelle et procréative et de violence sexiste. Le FNUAP s'est engagé à respecter les normes les plus élevées en matière de responsabilité et de transparence, ainsi que la tolérance zéro pour les actes répréhensibles, tout en approfondissant son investissement dans les fonctions de surveillance (notamment l'audit et les investigations, l'évaluation et la déontologie), dans le plein respect de leur indépendance. Le FNUAP prend également au sérieux sa responsabilité envers les femmes, les filles et les communautés qu'il sert, afin de tenir la promesse de la conférence du Caire et de réaliser les objectifs de développement durable.

29. En 2021, le FNUAP a enregistré sa meilleure performance financière à ce jour, atteignant 1,464 milliard de dollars, soit bien plus que les objectifs du plan stratégique. La situation en matière de financement est toutefois restée mitigée : si les autres ressources (non essentielles) ont connu une croissance régulière, le financement de base n'a pas augmenté. Le déséquilibre entre les ressources ordinaires (de base) et les autres ressources était de plus en plus préoccupant et risquait de compromettre la capacité du FNUAP à atteindre les trois résultats transformateurs et le Programme d'action de la CIPD. Elle a lancé un appel aux États membres pour qu'ils augmentent leurs contributions aux ressources ordinaires et qu'ils respectent leurs engagements dans le cadre du pacte de financement des Nations Unies.

30. La Directrice régionale pour l'Afrique occidentale et centrale a fait remarquer que dans cette région, les taux de fécondité élevés continuaient à entraîner une croissance démographique rapide. Les programmes d'autonomisation des filles, soutenus par le FNUAP et les Gouvernements, ont contribué à réduire la prévalence du mariage des enfants. Ces investissements en faveur des femmes et des jeunes restent essentiels pour aider les pays à récolter le dividende démographique. Elle a évoqué les nombreuses crises qui ont lieu simultanément au Sahel et la façon dont la crise climatique menace les progrès vers les objectifs de développement durable. Appelant les partenaires à intensifier leur soutien au Sahel pour préserver les acquis du développement et autonomiser les jeunes, elle a souligné l'importance du travail du FNUAP dans la région sur les mutilations génitales féminines, sur la réintégration des anciens combattants dans leurs communautés et sur les financements innovants.

31. Les membres du Bureau du Conseil ont félicité le FNUAP pour ses efforts visant à accélérer les trois résultats transformateurs. Ils se sont réjouis de la bonne situation financière, les contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources dépassant les objectifs du plan stratégique 2022-2025, ainsi que de l'intensification des innovations et des partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies, des institutions financières internationales, la Commission européenne et des contributeurs du secteur privé. Ils ont reconnu les progrès de l'organisation, qui a atteint ou dépassé la plupart des objectifs du plan stratégique, tout en maintenant la tendance positive en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Ils ont salué les activités du FNUAP par le biais de ses fonds thématiques et de ses programmes conjoints, ainsi que l'intensification de son action humanitaire. Ils ont salué le succès de ses efforts stratégiques de sensibilisation et de mobilisation qui ont permis d'augmenter le nombre de donateurs aux ressources ordinaires. Ils ont convenu que la baisse des financements réguliers constituait un défi, parallèlement à l'augmentation constante des besoins humanitaires. Ils ont encouragé le FNUAP à continuer d'élargir sa base de donateurs et ont convenu de soutenir les mesures d'austérité, si nécessaire, pour assurer la viabilité financière. Ils ont encouragé les

États membres à continuer à soutenir le FNUAP, notamment par le biais d'un financement flexible.

32. Un groupe de délégations a déclaré que les pays avaient besoin de données fiables pour répondre aux besoins de populations diverses, veiller à ce que les individus réalisent pleinement leur potentiel et ne laisser aucune femme ou fille de côté. Il a également affirmé que l'accès à un enseignement sexuel complet, à la contraception et à l'avortement sans risque était essentiel pour sauver et améliorer des millions de vies. Le groupe a exprimé son soutien à l'intégration d'une optique climatique dans la programmation du FNUAP afin que les femmes et les filles puissent s'adapter et résister aux menaces et incertitudes futures. Il était nécessaire de mettre l'accent sur l'égalité des sexes dans les stratégies d'adaptation au climat et de plaider, ainsi que sur la réduction des impacts négatifs des activités programmatiques du FNUAP sur le climat et l'environnement. Le groupe a demandé des éclaircissements sur la capacité du FNUAP en matière de climat et d'environnement ainsi que sur la manière dont ils sont intégrés dans la programmation.

33. Dans leurs interventions individuelles, les délégations ont salué le fait que le FNUAP tire parti de la réforme du système de développement des Nations Unies pour contribuer à la réalisation des objectifs. Elles ont également apprécié qu'il reconnaisse la nécessité d'une action synergique entre les organisations et les partenaires des Nations Unies, fondée sur leurs avantages comparatifs respectifs et adaptée aux priorités nationales qu'ils ont eux-mêmes définies et à l'examen quadriennal complet de la politique de 2020. Le FNUAP a fait preuve d'une coopération exemplaire avec d'autres organismes des Nations Unies par le biais d'une analyse, d'une planification et d'un travail conjoints : un modèle qui devrait ouvrir la voie, notamment dans le continuum humanitaire-développement-paix.

34. Les délégations ont attiré l'attention sur l'importance du travail du FNUAP au niveau national (dans un contexte de pandémie, d'augmentation de la pauvreté mondiale et de crise climatique) pour améliorer les systèmes de soins de santé, garantir l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et de planification familiale, et lutter contre la violence sexiste, notamment dans les contextes humanitaires et parmi les populations réfugiées et déplacées. Elles ont salué le travail du FNUAP dans des contextes fragiles pour élever et autonomiser les femmes et les filles, plaider pour l'autonomie corporelle, améliorer l'accès à une contraception de qualité et assurer un accouchement sans risque.

35. Si les solides résultats financiers du FNUAP ont été salués, la baisse des ressources ordinaires a suscité des inquiétudes et certaines délégations ont demandé instamment au FNUAP de continuer à inciter les donateurs à augmenter les niveaux de financement ordinaire, flexibles et prévisibles, et les États membres à respecter leurs engagements au titre du pacte de financement des Nations Unies. Elles ont salué les efforts déployés par le FNUAP pour élargir et diversifier davantage la base de donateurs, notamment en travaillant avec les institutions financières internationales, le secteur privé et les donateurs individuels, ainsi que par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Elles ont souligné que les contributions des pays en développement ont été multipliées par deux et ont appelé le FNUAP, compte tenu du panorama financier, à renforcer et à différencier son avantage comparatif, notamment dans le domaine humanitaire, dans ses discussions avec les donateurs. Elles se sont félicitées de la promotion par le FNUAP de la mobilisation des ressources nationales et ont demandé que des efforts accrus soient déployés pour accroître la visibilité et la reconnaissance des contributions des États membres, notamment aux ressources ordinaires et aux fonds thématiques.

36. Les délégations ont exprimé leur soutien à la prévention et à la réponse du FNUAP face aux abus, à l'exploitation et au harcèlement sexuels, et ont encouragé l'organisation à continuer de renforcer sa culture de « tolérance zéro ». Le FNUAP devrait continuer à travailler avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin de promouvoir un enseignement sexuel complet fondé sur des preuves scientifiques. Elles ont reconnu le travail de plaidoyer du FNUAP pour contrer les discours de haine et la désinformation sur les droits des femmes et d'autres populations, y compris le racisme et d'autres formes de discrimination. Elles ont salué le travail et les politiques du FNUAP visant à promouvoir et à garantir les droits des femmes et des filles d'origine africaine ou provenant des peuples autochtones ainsi que les jeunes. Elles ont salué le travail global du FNUAP en Afrique, notamment en ce qui concerne l'afflux de jeunes et le dividende démographique, et ont souligné la nécessité d'accroître les partenariats en matière de formation et de développement des capacités afin de tirer parti de l'expertise locale et d'accélérer la réalisation des trois résultats transformateurs.

37. Les délégations se sont félicitées du soutien continu apporté par le FNUAP aux recensements nationaux, par le biais de l'amélioration de la collecte de données afin que personne ne soit invisible et via l'élaboration de statistiques démographiques fiables. L'organisation a été encouragée à améliorer sa capacité de collecte et d'analyse des données démographiques, à accroître ses investissements dans la collecte de données massives par des moyens novateurs, et à augmenter la disponibilité et l'actualité des données sur les indicateurs clés. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer de développer son expertise professionnelle, ses études thématiques et ses échanges d'expériences et de pratiques utiles pour faire face à la faible fécondité et au vieillissement des sociétés. La transparence et la responsabilité des fonctions d'audit, d'investigation et de surveillance du FNUAP étaient essentielles, et il a été demandé au FNUAP de fournir au Conseil d'administration des assurances sur ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance en temps voulu.

38. En réponse, la Directrice exécutive a souligné que l'accent mis par le FNUAP sur les trois résultats transformateurs, et en particulier sur la violence sexiste et les pratiques néfastes, était fondé sur des données, notamment des données géoréférencées. Ces données lui ont permis d'adapter son travail aux contextes locaux et de soutenir le leadership des Gouvernements tout en s'engageant avec des partenaires compétents pour atteindre les trois résultats transformateurs et travailler avec les départements statistiques au niveau national. La démographie mondiale évolue pour devenir de plus en plus diversifiée, ce qui a incité le FNUAP à s'attaquer aux problèmes de longévité, de faible fécondité, de vieillissement et de déclin démographique. Dans ce contexte, le FNUAP soutient des centres d'excellence pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques démographiques afin d'aider les pays à promouvoir la couverture santé universelle par le biais d'une approche fondée sur le cycle de vie, inclusive et sensible aux questions de genre. Le FNUAP continuera de tirer parti de ses fonds thématiques pour atteindre ces objectifs tout en s'adressant stratégiquement à de nouveaux partenaires et en maintenant ses solides relations avec les donateurs existants. Une base de ressources ordinaires solide et flexible était néanmoins cruciale pour la réalisation des trois résultats transformateurs et pour permettre au FNUAP de répondre à la violence sexiste et aux situations de crise. Entre-temps, le FNUAP s'est concentré sur la formation du personnel afin de répondre à l'évolution constante et à la complexité du paysage du développement et de garantir les normes internationales les plus élevées en matière de responsabilité et de transparence, notamment par le biais de ses fonctions de surveillance indépendante, qui incluent la « tolérance zéro » et une forte culture de la prise de

parole. Le FNUAP s'est engagé à travailler sur le changement climatique et a créé un groupe de travail technique interdivisionnaire pour permettre d'appliquer une optique climatique au plan stratégique 2022-2025. Au niveau national, le FNUAP s'est concentré sur la résilience et la planification au niveau communautaire pour faire face aux impacts du changement climatique, en collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies. Cet accent sur le niveau communautaire est également au cœur de son mandat humanitaire visant à créer des espaces sûrs pour les femmes, les filles, les jeunes et les personnes les plus vulnérables dans les situations de crise.

39. En ce qui concerne son travail dans le domaine de l'enseignement sexuel complet, la Directrice exécutive a souligné l'importance de donner aux jeunes des compétences de vie fondées sur le principe de l'autonomie corporelle. Préparer les jeunes aux défis actuels et futurs, et en faire des agents du changement et des artisans de la paix est au cœur de cet effort. En ce qui concerne le travail du FNUAP auprès des groupes vulnérables, il s'agit notamment de soutenir les personnes d'origine africaine et les peuples autochtones. Quelle que soit la situation d'un pays, le FNUAP défend le principe selon lequel les femmes ont le droit de déterminer leurs choix et d'exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative.

40. Le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) a indiqué que le FNUAP avait élaboré une stratégie climatique, conformément aux efforts de réforme du Secrétaire général des Nations Unies, afin de réduire son empreinte carbone à l'échelle mondiale. Dans le cadre de cet effort, le FNUAP explore, au niveau des pays, de nouveaux locaux « verts » et des locaux partagés, par exemple.

41. Le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques a souligné que l'élargissement des partenariats et la diversification de la base de ressources étaient au cœur des efforts du FNUAP pour atteindre les trois résultats transformateurs. Notant que les recettes des fonds thématiques du FNUAP avaient augmenté de 9 % au cours de la période 2020-2021, il a souligné que l'ensemble diversifié de fonds thématiques permettait au FNUAP de recevoir des fonds, de les gérer efficacement et de produire des résultats efficacement. Les fonds thématiques sont précieux car ils complètent et renforcent la base des ressources ordinaires, permettant au FNUAP de faire davantage sur le terrain. Le FNUAP étudiait comment le secteur privé pouvait contribuer aux fonds thématiques tout en cherchant à accroître les dons individuels aux ressources ordinaires.

42. La Directrice exécutive adjointe (chargée des programmes) a noté que le 30^e anniversaire du Programme d'action de la CIPD en 2024 offrait aux États membres l'occasion de réfléchir aux réalisations et d'envisager la voie à suivre. Elle a appelé les États membres à travailler avec le FNUAP pour accélérer les progrès par rapport à son plan stratégique 2022-2025, en mettant l'accent sur son rôle normatif important. Elle a souligné la nécessité pour le FNUAP de lutter efficacement contre la violence sexiste dans tous les contextes nationaux, un effort qui requiert la participation de tous les secteurs du Gouvernement.

IV. Dialogue structuré sur le financement

43. Le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP, suivi du Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques, a présenté le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement 2021-2022 (DP/FPA/2022/10). Il s'agit là d'une réponse à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale visant à améliorer encore le fonctionnement et l'efficacité des dialogues structurés sur la manière de financer les résultats en matière de développement convenus dans les plans stratégiques, notamment par la mise en œuvre des engagements du pacte de financement des Nations Unies.

44. Un groupe de délégations a encouragé le FNUAP à élargir et à diversifier sa base de contributeurs aux ressources ordinaires et à rechercher une base de donateurs plus large et plus diversifiée dans l'ensemble, notant qu'il devrait s'attacher à impliquer davantage des partenaires tels que le secteur privé, les institutions financières internationales et les partenaires gouvernementaux qui ne sont pas membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Parallèlement, le FNUAP a été encouragé à renforcer le dialogue stratégique avec les bailleurs de fonds potentiels et actuels des ressources ordinaires ainsi qu'à améliorer la visibilité et la responsabilité du financement des ressources ordinaires, notamment au niveau des pays. Le groupe s'est inquiété du fait que de nouvelles réductions des ressources ordinaires risquaient d'affaiblir la capacité du FNUAP à s'acquitter de son mandat et de son engagement en matière de transparence et de responsabilité. Il a souligné que l'exécution des programmes par le biais d'initiatives conjointes et de financements groupés et thématiques permettait une meilleure instrumentalisation des avantages comparatifs respectifs et servait d'accélérateur pour la mise en œuvre de la réforme du système de développement des Nations Unies. À cet égard, le groupe s'est dit préoccupé par le déclin du financement des fonds communs et des programmes conjoints. Il a reconnu le potentiel de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour accélérer la mise en œuvre inclusive et efficace du plan stratégique 2022-2025 et les travaux de l'organisation pour accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Le FNUAP a été encouragé à poursuivre ses travaux à cet égard, notamment en coopération avec d'autres entités du système de développement des Nations Unies. Les efforts déployés par le FNUAP pour améliorer constamment le dialogue structuré sur le financement en renforçant les rapports et l'engagement avec le Conseil d'administration ont été salués.

45. Dans une intervention distincte, une délégation a félicité le FNUAP d'avoir dépassé ses objectifs de recettes 2018-2021 pour les ressources ordinaires et les autres ressources, et a salué les efforts du FNUAP pour maintenir et diversifier sa base de financement grâce à sa campagne stratégique de mobilisation des ressources. Le FNUAP a été encouragé à fournir un tableau plus complet de la mobilisation des ressources concernant ses interventions humanitaires pour 2021, ainsi que des détails sur les contributeurs et les mécanismes utilisés. Le FNUAP a également été encouragé à faire appel au Conseil d'administration, notamment dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, pour exposer les avantages comparatifs des divers instruments de financement souples destinés à soutenir l'action humanitaire, y compris le fonds d'urgence. Des éclaircissements ont été demandés sur les avantages spécifiques et la valeur ajoutée de chaque mécanisme de financement.

46. En réponse, le Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP a appelé les États membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires, ce qui a permis au FNUAP de répondre aux crises selon les besoins et en temps voulu. Le FNUAP a également cherché à élargir et à diversifier sa base de donateurs, notamment par le biais du secteur privé et des dons individuels. Le FNUAP s'est efforcé d'inverser la tendance à la baisse des contributions aux fonds communs en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et a appelé les États membres à respecter leurs engagements dans le cadre du pacte de financement des Nations Unies.

47. Le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques a accueilli favorablement la suggestion de poursuivre le dialogue stratégique avec les principaux donateurs et a souligné que le FNUAP avait mis au point un solide ensemble de ressources médiatiques que les bureaux de pays pouvaient utiliser pour encourager les contributions aux ressources ordinaires. Il a souligné que le fonds d'urgence du FNUAP était financé par les ressources ordinaires, ce qui permettait au

FNUAP de combler les lacunes dans les situations de crise, tandis que le fonds d'affectation spéciale pour l'aide humanitaire recevait des contributions volontaires au titre des autres ressources.

48. La Directrice du Bureau humanitaire a noté que, comme la plupart des cas de mortalité maternelle et de violence sexiste se produisaient dans des contextes humanitaires, il était essentiel que le FNUAP renforce ses capacités d'intervention humanitaire. En outre, malgré le besoin urgent de soins pour des millions de femmes touchées par la violence sexiste, seuls 20 % de ces besoins sont financés. Le fonds d'urgence et le fonds d'affectation spéciale pour l'aide humanitaire ont donné au FNUAP un financement de haute qualité et la flexibilité nécessaire pour répondre à ce besoin urgent. Le FNUAP utilise le fonds d'urgence (financé par les ressources ordinaires) et le fonds d'affectation spéciale pour l'aide humanitaire (financé par d'autres ressources et qui présente l'avantage d'un recouvrement des coûts indirects plus faible que le financement bilatéral par d'autres ressources). Elle a lancé un appel aux États membres pour qu'ils augmentent leurs contributions au fonds d'affectation spéciale pour l'aide humanitaire.

49. Le Directeur de la Division technique a souligné que le FNUAP soutenait depuis longtemps la coopération Sud-Sud et triangulaire au niveau des pays. La coopération Sud-Sud était idéale dans la mesure où elle s'appuyait sur les compétences, les initiatives et les solutions nationales existantes et où elle était rentable. Dans son plan stratégique 2022-2025, le FNUAP présente la coopération Sud-Sud et triangulaire comme un accélérateur de progrès en matière de développement. Le FNUAP a activement partagé ses leçons et solutions en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire au sein du système de développement des Nations Unies, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/19 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

V. Programmes de pays et questions connexes

51. La Directrice exécutive adjointe (chargée des programmes) a présenté un aperçu des descriptifs de programme de pays du FNUAP pour le Ghana, l'Inde, la Jordanie, le Kirghizistan, la Mongolie, le Maroc, le Niger, le Pakistan, la République de Moldova, le Soudan du Sud, le Sri Lanka, le Tadjikistan, le Yémen et la Zambie. Elle a également présenté les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour l'Angola, la Guinée, le Myanmar, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Ukraine ainsi que la prolongation de deux ans du programme de pays pour Djibouti et les deuxièmes prolongations d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Tchad, la République populaire démocratique de Corée et le Soudan. À leur tour, les directeurs régionaux pour l'Asie et le Pacifique, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, l'Afrique de l'Est et du Sud, l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et les États arabes ont fourni des détails de leur perspective régionale.

52. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays du FNUAP pour le Ghana (DP/FPA/CPD/GHA/8) ; l'Inde (DP/FPA/CPD/IND/10) ; la Jordanie (DP/FPA/CPD/JOR/10) ; le Kirghizistan (DP/FPA/CPD/KGZ/5) ; la Mongolie (DP/FPA/CPD/MNG/7) ; le Maroc (DP/FPA/CPD/MAR/10) ; le Niger (DP/FPA/CPD/NER/10) ; le Pakistan (DP/FPA/CPD/PAK/10) ; la République de Moldova (DP/FPA/CPD/MDA/4) ; le Soudan du Sud (DP/FPA/CPD/SSD/4) ; le Sri Lanka (DP/FPA/CPD/LKA/10) ; le Tadjikistan (DP/FPA/CPD/TJK/5) ; le Yémen (DP/FPA/CPD/YEM/6) ; et la Zambie (DP/FPA/CPD/ZMB/9).

53. Le Conseil d'administration a pris note de la première prorogation d'un an, approuvée par la Directrice exécutive du FNUAP, des programmes de pays pour l'Angola, la Guinée, le Myanmar, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Ukraine, et il a approuvé la prorogation de deux ans du programme de pays pour le Djibouti et la deuxième prorogation d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Tchad, la République populaire démocratique de Corée et le Soudan, telles qu'elles figurent dans le document [DP/FPA/2022/11](#).

Débat consacré à l'UNOPS

VI. Questions financières, budgétaires et administratives

Déclaration du Directeur exécutif par intérim

54. Dans son discours d'ouverture ([disponible sur le site Internet de l'UNOPS](#)), le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a attiré l'attention sur les progrès de l'UNOPS dans la mise en œuvre du plan d'action en 10 points présenté lors de la session annuelle du Conseil en juin 2022 et conçu pour remédier aux échecs signalés associés à l'initiative des investissements durables dans l'infrastructure et l'innovation (S3i). L'objectif du plan d'action était de rétablir la confiance et de faire en sorte que de tels échecs ne se reproduisent jamais. Il a indiqué que l'UNOPS avait déjà mis en œuvre trois des 10 points. L'UNOPS avait : (a) suspendu tous les investissements dans le cadre de l'initiative S3i, consolidé et gelé les réserves opérationnelles, et rééquilibré son portefeuille d'investissements sous-jacents ; (b) achevé une évaluation interne de l'indépendance de ses fonctions d'audit et d'investigation, dont les conclusions ont été communiquées au Conseil à la présente session ; (c) élaboré un calendrier pour la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et du Corps commun d'inspection (CCI) ; et (d) émis des demandes de propositions pour deux examens par des tiers en réponse à la demande du Conseil d'administration que l'UNOPS fournisse des examens sur la surveillance de l'initiative S3i et ses systèmes de contrôle interne. Il a indiqué que le cabinet d'audit multinational KPMG avait été sélectionné pour effectuer les examens et avait déjà commencé son travail. Il s'est réjoui de continuer à travailler avec le groupe de travail établi par le Conseil lors de la session annuelle 2022 afin de guider l'UNOPS dans ses efforts pour remédier aux défaillances de l'initiative S3i.

55. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré que pendant que les examens par des tiers étaient en cours, l'UNOPS agissait en interne pour modifier son environnement de gouvernance et de contrôle, en se concentrant sur les mécanismes de responsabilité, l'audit interne et les investigations, la fonction de déontologie, les réserves de l'UNOPS, la politique de tarification, la communication avec ses partenaires, son Conseil des clients et l'impact des objectifs de développement durable. Il a souligné que l'UNOPS continuait à prendre les échecs de l'initiative S3i extrêmement au sérieux et que, ce faisant, il continuait également à aider les personnes à se construire une vie meilleure et les pays à atteindre la paix et le développement durable. De même, le personnel de l'UNOPS sur le terrain a continué à respecter le principe de ne laisser personne pour compte, avec un engagement sans faille et une volonté d'aller jusqu'au dernier kilomètre. Dans cette optique, le moment était venu de réaffirmer la proposition de valeur de l'UNOPS dans le contexte du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

56. Dans l'ensemble, les délégations ont accueilli favorablement le plan d'action en 10 points, le calendrier proposé pour la mise en œuvre des recommandations en

suspens et les mesures prises par l'UNOPS sous la direction du Directeur exécutif par intérim pour remédier aux échecs signalés associés à l'initiative S3i. Cependant, ils ont réitéré leur profonde inquiétude quant à la mauvaise conduite signalée au sein de l'UNOPS dans la gestion de l'initiative et dans l'interférence avec sa fonction de surveillance interne. Ils ont salué le travail du groupe de travail établi par le Conseil d'administration lors de la session annuelle 2022 et ont encouragé l'UNOPS à continuer à collaborer étroitement avec le groupe de travail pour remettre les choses en ordre et rétablir la confiance.

57. Les membres du Bureau du Conseil d'administration ont souligné l'importance des examens par des tiers et les progrès accomplis par l'UNOPS pour régler la question et mettre en œuvre la décision 2022/13 du Conseil. Ils ont souligné la complexité de la tâche, y compris le long chemin à parcourir pour rétablir la confiance et la responsabilité, non seulement à l'égard de l'UNOPS mais aussi de l'ensemble du système des Nations Unies. Ils ont insisté sur l'achèvement rapide du plan d'action en 10 points, y compris, mais sans s'y limiter, le recouvrement des fonds selon les directives du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies, du CCQAB et du CCI, et l'achèvement des évaluations de tiers par KPMG afin qu'ils puissent alimenter le travail du groupe de travail mis en place par le Conseil lors de la session annuelle de 2022. Ils ont insisté sur la nécessité de mettre en place des processus parallèles pour remédier aux inefficacités structurelles et culturelles au sein de l'UNOPS, en veillant à ce que les responsables soient tenus de rendre des comptes, ce qui constitue une priorité absolue.

58. Un groupe de délégations a souligné le rôle du Conseil d'administration dans l'orientation de l'UNOPS vers un avenir meilleur, avec une crédibilité et une confiance mondiales renouvelées et un accent mis sur l'amélioration de la vie des populations les plus vulnérables du monde. Ces délégations continueront à soutenir l'UNOPS et son personnel dans leur travail pour continuer à servir les bénéficiaires dans des circonstances très difficiles. Elles ont assuré au personnel de l'UNOPS qu'il était une priorité absolue pour le Conseil d'administration et qu'elles attendaient avec impatience de renouveler la motivation et l'enthousiasme du personnel afin d'exécuter un nouveau mandat de l'UNOPS dans le monde entier. Les délégations se sont engagées à rechercher la pleine responsabilité de ce qui s'est passé au sein de l'UNOPS, ce qui est crucial pour restaurer sa crédibilité mondiale. L'UNOPS doit établir un modèle d'entreprise plus transparent qui ne laisse aucun doute sur son mandat, ses motivations et son engagement à fournir des résultats aux bénéficiaires visés. Elles ont souligné que les futures décisions du Conseil d'administration concernant les réserves de l'UNOPS ne pourraient être prises qu'une fois la responsabilité totale atteinte. Le Conseil d'administration continuera à limiter les réserves de l'UNOPS à la réserve opérationnelle pour les opérations quotidiennes uniquement. Elles ont demandé au Directeur exécutif par intérim de s'assurer que les examens de tiers menés par KPMG soient approfondis, indépendants et fournissent l'analyse dont le Conseil a besoin pour prendre des mesures futures qui soutiendront les meilleurs intérêts de l'UNOPS. Elles s'attendent à ce que les résultats de ces examens soient présentés au Conseil dans les meilleurs délais afin de permettre une discussion et un suivi immédiats.

59. Un autre groupe de délégations a salué le nouveau format du rapport annuel de l'UNOPS et les efforts déployés pour clarifier sa contribution aux objectifs de développement durable. Ces délégations se sont également félicitées des examens de tiers menés par KPMG. Elles ont réitéré l'importance de s'assurer que tout acte répréhensible et de corruption fasse l'objet d'une enquête approfondie, et que toutes les personnes impliquées soient tenues pleinement responsables, quel que soit leur statut dans l'organisation. Elles ont insisté sur la nécessité d'établir une culture

organisationnelle transparente, responsable et saine, dans laquelle le personnel se sent en sécurité pour soulever des questions préoccupantes. Il était important que les fonctions d'audit interne et d'investigation soient totalement indépendantes. Il était également essentiel que le bureau de l'éthique et de la conformité dispose de ressources humaines et financières ainsi que de capacités adéquates et qu'il puisse accéder pleinement aux informations et aux données pour mener à bien son travail en toute indépendance. Il était crucial de protéger les droits des dénonciateurs et la responsabilité dans l'ensemble du système des Nations Unies.

60. D'autres délégations ont déclaré qu'en cette période de triple crise (financière, environnementale et alimentaire) l'UNOPS avait un rôle central à jouer en fournissant des infrastructures de qualité, et des achats et une gestion innovants ainsi qu'en renforçant les capacités nationales et locales. Ces délégations ont salué les mesures concrètes prises par l'UNOPS pour rétablir la confiance grâce à la mise en œuvre, dans des délais précis, du plan d'action en 10 points. La clé pour surmonter la crise de l'UNOPS était l'ouverture et la transparence. Elles ont donc salué les mesures prises par l'UNOPS pour remédier aux lacunes des systèmes de gouvernance, de gestion et de contrôle interne. Des regrets ont néanmoins été exprimés quant au fait que l'UNOPS n'avait pas encore fait de plus grands progrès et pris des mesures plus décisives pour remédier aux défaillances de l'initiative S3i. Un signe de changements plus explicites et en profondeur au sein de l'UNOPS était nécessaire de toute urgence, y compris des révisions structurelles plus complètes de son modèle d'entreprise. Le Secrétariat des Nations Unies a été instamment prié de partager le rapport d'enquête indépendant sur l'UNOPS avec les États membres et le Conseil d'administration.

61. Une délégation, s'exprimant au nom du groupe de travail créé par le Conseil d'administration pour remédier aux défaillances de l'initiative S3i, a présenté le rapport du groupe de travail et un compte rendu détaillé de ses progrès à ce jour. Le groupe de travail avait convenu du mandat pour les examens par des tiers des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de la structure de gouvernance globale de l'UNOPS, ainsi que du mandat pour les mécanismes de surveillance de l'UNOPS pour l'initiative S3i. Le rapport a exploré l'histoire de l'UNOPS ainsi que les décisions du Conseil d'administration et les rapports de l'UNOPS qui ont traité des irrégularités financières qui se sont progressivement accrues. La délégation a déclaré que l'UNOPS a été très coopératif et a répondu rapidement aux demandes du groupe de travail. Dans le cadre de son rapport, le groupe de travail a fourni au Conseil des options pour l'utilisation des réserves de l'UNOPS. Pour la suite, le groupe de travail a demandé au Conseil d'administration de continuer à lui fournir des conseils afin de garantir un rapport plus ciblé lors de la première session ordinaire de 2023.

62. Concernant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/OPS/2022/6), également présenté au cours du débat consacré à l'UNOPS, une délégation a noté qu'une grande partie des budgets des organisations des Nations Unies était utilisée pour l'achat de biens et de services et s'est félicitée que les Nations Unies aient joué un rôle majeur dans l'achat et la distribution de matériel médical et des vaccins contre la COVID-19. La délégation a salué les efforts de renforcement des capacités visant à consolider les systèmes d'achat durables des Gouvernements et des partenaires, et a exhorté le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à renforcer la capacité des pays partenaires à s'assurer qu'ils respectent les règles et les systèmes d'achat, d'autant plus que les achats constituent un domaine à risque pour les irrégularités, la mauvaise gestion et les pratiques de corruption.

63. En réponse, le Directeur exécutif par intérim a assuré au Conseil que l'UNOPS : (a) suivra le plan d'action en 10 points avec la plus grande transparence ; (b) accélérera le travail des examens indépendants des défaillances de l'initiative S3i en s'assurant de leur rapidité et de leur qualité ; et (c) continuera à gérer l'UNOPS de

manière qu'il respecte et maintienne l'intégrité de son portefeuille existant. Il a souligné l'importance de revoir et de rétablir dès que possible la position stratégique, le modèle d'entreprise et la proposition de valeur de l'UNOPS. Du côté des achats, il a déclaré que la crise actuelle au sein de l'UNOPS lui offrait l'opportunité de se réengager plus étroitement avec d'autres organisations des Nations Unies afin de renforcer les achats communs et le développement de capacités communes, et de consolider ses propres pratiques d'achats dans une plus grande transparence. Il a réaffirmé que l'UNOPS ferait preuve d'une transparence totale dans ses rapports d'activité afin que le Conseil d'administration soit en mesure de tenir à tous les niveaux la direction responsable des changements nécessaires dans l'organisation.

64. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/20 du rapport statistique annuel sur les achats des Nations Unies en 2021.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/21 sur l'UNOPS : état d'avancement des mesures visant à remédier à la situation de l'initiative d'investissement durable dans l'infrastructure et l'innovation (S3i).

Débat consacré aux questions communes

VII. Mise à jour sur les questions de surveillance

66. Le Directeur par intérim du Bureau des services d'audit et d'investigation (OAI) du FNUAP, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD et le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations (IAIG) de l'UNOPS ont fourni des évaluations sur l'indépendance de leurs bureaux, comme demandé dans la décision 2022/15 du Conseil. Ils ont suivi les réponses de gestion du Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD, du Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) du FNUAP et du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS.

67. Les membres du Bureau ont déclaré que le Conseil avait demandé aux organisations de procéder à des auto-évaluations dans le cadre des efforts déployés pour renforcer leurs systèmes de gouvernance interne, identifier les risques et traiter les éventuels problèmes systémiques. Ils ont reconnu que, selon les auto-évaluations, l'indépendance des organes de surveillance du PNUD et du FNUAP était conforme à leurs chartes, aux normes internationales en matière d'audit ainsi qu'aux principes et directives en matière d'investigation. Ils se sont toutefois déclarés alarmés par l'évaluation de l'indépendance de l'IAIG de l'UNOPS et par l'ingérence signalée de la haute direction dans les fonctions d'audit et d'investigation de l'IAIG, qui a conduit à sa réforme. Il s'agit là, selon le Bureau, d'une transgression inacceptable de l'intégrité de la gouvernance de l'UNOPS. Des réformes vigoureuses étaient donc nécessaires pour remédier à ce qui semblait être devenu une pratique normale. Le Bureau s'est félicité des premières mesures prises par l'UNOPS et a demandé au Conseil d'administration de fournir des orientations et des actions supplémentaires. Il s'est réjoui de voir que des discussions similaires ont lieu au sein des conseils d'administration de l'UNICEF et d'ONU-Femmes et a encouragé les organes de surveillance des organisations à poursuivre l'échange d'expériences et de pratiques et à harmoniser les pratiques selon les normes les plus élevées chaque fois que cela est possible. Il est de la responsabilité conjointe des organisations des Nations Unies et de leurs conseils d'administration de mettre en place des mécanismes qui garantissent que des irrégularités similaires ne se reproduisent jamais.

68. Un groupe interrégional de pays a déclaré que le Conseil d'administration devait examiner de manière critique s'il s'acquittait suffisamment de ses responsabilités et fonctions de surveillance. La surveillance doit être un débat permanent entre les

organisations et leurs organes directeurs. Ces pays ont exprimé leur volonté de s'engager auprès de la direction et des fonctions de surveillance interne pour renforcer la surveillance, la responsabilité et la transparence dans l'ensemble des organisations et de la chaîne d'exécution des programmes, afin de s'assurer que les efforts conjoints visant à renforcer la gouvernance reposent sur les meilleures pratiques et normes internationales. Ils ont souligné que le Conseil d'administration devait s'acquitter de sa fonction de surveillance de manière plus proactive et plus approfondie, et veiller à servir au mieux les intérêts et les attentes des bénéficiaires des programmes, du personnel des organisations et des contribuables. Ils ont salué les efforts déployés par la direction pour faciliter les voies de communication directes entre les bureaux d'audit et d'investigation et le Conseil, et ils ont exprimé leur gratitude pour la réponse rapide à la décision 2022/13 du Conseil demandant une auto-évaluation des fonctions d'audit interne et d'investigation. Le groupe a reconnu les tendances communes suivantes à partir des évaluations : a) certains services d'audit et d'investigation des organisations basées à New York étaient structurellement sous-financés et surchargés de travail ; b) les bureaux avaient pleinement accès aux documents et aux personnes nécessaires pour mener à bien leur travail, bien que dans certains cas l'accès ait été limité ; et c) l'ingérence signalée par la direction de l'UNOPS dans les activités d'audit et d'investigation et dans la gestion de l'IAIG compromettait l'indépendance de l'IAIG. Les délégations ont souligné que des réformes sérieuses et un changement de culture organisationnelle étaient nécessaires de toute urgence, ainsi qu'un débat permanent avec le Conseil et au sein de celui-ci sur la manière dont il pourrait renforcer la fonction de surveillance. Elles ont demandé au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS, ainsi qu'au Conseil, d'établir un canal de communication durable et indépendant entre le Conseil et les principales parties prenantes et entités de surveillance afin de compléter l'engagement de la direction et de veiller à ce que le calendrier annuel comprenne régulièrement des discussions solides et appropriées sur les questions de surveillance.

69. Dans d'autres interventions, les délégations se sont déclarées gravement préoccupées par les irrégularités fiscales et l'ingérence signalée de la direction de l'UNOPS dans les activités d'audit et d'investigation. Elles se sont félicitées des résultats des auto-évaluations des organisations et de la direction et des actions transparentes du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS pour résoudre le problème. La situation a mis en évidence la nécessité de doter les fonctions d'audit et d'investigation de ressources complètes et d'investir dans des mesures d'atténuation supplémentaires. Elle a également montré la nécessité pour le Conseil d'administration de renforcer son rôle de gouvernance et de surveillance. Les délégations ont souligné que toutes les mesures visant à remédier à la situation devaient être prises de manière responsable, en se concentrant sur des actions préventives qui évitent de dépenser plus que nécessaire. Il a été souligné que le renforcement des systèmes de contrôle interne ne devait pas se faire au détriment d'un financement adéquat de la mise en œuvre des plans stratégiques des organisations et des objectifs. Les délégations attendaient avec impatience un UNOPS réhabilité qui œuvrerait pour une mise en œuvre efficiente et efficace du Programme 2030 et des objectifs de développement durable.

70. En réponse, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a déclaré que la crise de l'UNOPS avait donné au système de développement des Nations Unies l'occasion de réfléchir plus largement à la manière dont la surveillance pouvait être gérée. Les défis mondiaux du développement exigent plus que jamais un système de développement des Nations Unies doté d'une fonction de surveillance compétente et bien dotée en ressources. La nécessité de renforcer la fonction de surveillance du Conseil est au cœur de cet effort. Tout en reconnaissant la nécessité pour le Conseil d'avoir un rôle plus opérationnel dans les fonctions de surveillance et

de gouvernance des organisations, le Directeur de l'OAI a déclaré que le Conseil n'avait pas les capacités techniques suffisantes pour explorer les questions de surveillance complexes. Il a encouragé le Conseil à réfléchir à la manière dont il pourrait mieux remplir un rôle de surveillance globale. Les unités d'audit et d'investigation des organisations sont prêtes à soutenir le Conseil dans cette entreprise et à faire face aux crises futures de manière mesurée et proportionnée. Il a également appelé le Conseil à réfléchir aux conséquences et aux solutions possibles aux problèmes de sous-financement structurel et de surcharge de travail du personnel et a demandé le soutien du Conseil pour doter la fonction d'investigation de ressources suffisantes. En conclusion, il a déclaré qu'il serait utile que le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations assiste, en tant qu'observateur, aux réunions de gestion du Groupe exécutif du PNUD. Cela permettrait au Bureau de rester indépendant tout en acquérant une meilleure compréhension des questions sur lesquelles il devait exercer une surveillance.

71. La Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a déclaré que la direction était prête à participer aux discussions du Conseil sur un rôle de surveillance plus opérationnel des fonctions d'audit et d'investigation des organisations. Sur le plan des ressources, le PNUD a toujours répondu favorablement aux demandes de financement du Bureau de l'audit et des investigations. Les allocations du PNUD au Bureau de l'audit et des investigations ont en fait dépassé de plus de 72 % les contributions aux ressources ordinaires. Compte tenu de l'intérêt commun à assurer une bonne gestion des fonds confiés au PNUD, elle a déclaré que les entités du PNUD devaient tirer le meilleur parti des ressources mises à leur disposition. Elle a souligné que toute augmentation des ressources allouées au Bureau de l'audit et des investigations devait s'accompagner d'une augmentation parallèle des ressources allouées aux services qui travaillent avec le Bureau, tels que les services juridiques et les ressources humaines. Le PNUD continuera de veiller à ce que l'OAI ait accès à toute la documentation dont il a besoin et est prêt à discuter de l'inclusion de l'OAI dans les réunions de gestion du PNUD sur la surveillance.

72. La Directrice exécutive par intérim du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a convenu que le Conseil devrait réfléchir à la manière de renforcer ses responsabilités en matière de surveillance et poursuivre un engagement plus proactif avec la fonction d'audit et d'investigation de l'organisation et la direction. Elle a fait remarquer que la gestion des risques ne consistait pas seulement à atténuer les risques, mais aussi à saisir l'opportunité de mieux atteindre les objectifs de l'organisation, un point qui devrait être reflété dans les décisions du Conseil. En ce qui concerne la question des ressources, l'OAIS entreprendra une analyse complète des cas afin de stratifier leur nature et ainsi mieux justifier les ressources budgétaires et humaines nécessaires. En tant que Directrice de l'OAIS, elle participe aux réunions du Comité exécutif en tant qu'observatrice et fournit des conseils selon ses besoins.

73. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (chargé de la gestion) a souligné que la direction du FNUAP était fermement résolue à continuer de renforcer et de travailler avec l'OAIS, notamment en assurant sa pleine indépendance. Le FNUAP espérait avoir un dialogue et un engagement continu avec le Conseil sur les fonctions d'audit et d'investigation et sur le renforcement du rôle de surveillance du Conseil. Le FNUAP a augmenté les ressources allouées à l'OAIS dans le budget intégré 2022-2025, et avant cela également, et il réexaminera les allocations attribuées à l'OAIS lors de l'examen du budget à mi-parcours. Il a souligné qu'il y avait une complémentarité entre le renforcement des fonctions de surveillance et le renforcement de la prestation opérationnelle. Le FNUAP continuera également à renforcer sa politique de gestion des risques d'entreprise.

74. Le Directeur de l'IAIG de l'UNOPS a déclaré que le budget de l'IAIG avait augmenté de 87 % en 2022, en se basant, d'une part, sur le rapport entre le nombre de cas et le nombre d'enquêteurs et, d'autre part, sur le « processus », en déterminant si un cas en question relevait de la compétence de l'IAIG ou d'un autre bureau. Il a informé le Conseil que le Directeur exécutif par intérim avait déjà approuvé les recommandations visant à renforcer l'indépendance de l'IAIG. En conséquence, la charte d'audit révisée a été approuvée et promulguée. Il a confirmé que, comme convenu avec la direction, l'IAIG était un membre ex officio capable de participer aux réunions de la direction s'il le jugeait nécessaire. L'IAIG travaille activement avec le bureau juridique de l'UNOPS pour déterminer comment mettre à jour sa politique de sanction dans le but de résorber l'écart entre la gravité des problèmes et le niveau des sanctions. En outre, le Directeur de l'IAIG a informé le Conseil qu'il travaillerait avec le groupe juridique à la mise en place d'un mécanisme de réfutation. L'IAIG travaille également avec la direction de l'UNOPS afin d'apporter le changement culturel nécessaire en réponse aux irrégularités financières.

75. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS s'est félicité de l'échange franc entre les organisations et le Conseil sur les fonctions d'audit et d'investigation et a dit attendre avec intérêt des discussions plus vastes sur la manière dont la surveillance pourrait se développer au sein du système des Nations Unies. Il a déclaré que les Nations Unies avaient fait des investissements importants dans la numérisation, et il a souligné le rôle potentiel de l'intelligence artificielle et d'autres mécanismes de ce type pour aider à automatiser certains contrôles et commencer à faire évoluer la fonction d'audit et d'investigation dans le sens d'un audit de performance sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2022/22 sur la mise à jour des services de surveillance.

VIII. Visites sur le terrain

77. Le Représentant permanent de la Bulgarie auprès des Nations Unies a présenté le rapport de la visite sur le terrain du Conseil d'administration au Bangladesh (DP/FPA/OPS/2022/CRP.1) qui a eu lieu du 26 au 30 juin 2022. La délégation était conduite par le Président du Conseil d'administration et a visité les villes de Dhaka et Cox's Bazar. L'objectif de la visite sur le terrain était d'aider les membres du Conseil d'administration à mieux comprendre comment les Nations Unies collaborent avec le Gouvernement pour réaliser les priorités nationales en matière de développement. La délégation a rencontré des représentants du Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'un large éventail de partenaires, et a obtenu un bon aperçu des réalisations sur le terrain.

78. La délégation du Gouvernement hôte a déclaré que la visite sur le terrain a démontré que d'excellents résultats étaient possibles si les initiatives nationales de développement étaient priorisées et complétées par le système des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Le Bangladesh a été en mesure de relever les défis de la pandémie de COVID-19 avec la collaboration active du système de développement des Nations Unies, bien que les récentes flambées des prix des denrées alimentaires et des carburants ainsi que la diminution du flux de financement international soient une cause importante de préoccupation. Il a demandé que la communauté internationale entreprenne une réponse plus forte et mieux coordonnée pour assurer le retour sûr et volontaire des Rohingyas dans leurs foyers au Myanmar. Il a également demandé que tous les partenaires de développement complètent les initiatives du pays pour faire face aux impacts de la pandémie de COVID-19, de la crise climatique et du conflit. Le Bangladesh a demandé un soutien ciblé du marché

et une aide à la transformation structurelle de son économie par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire afin d'éviter tout retour en arrière et de se préparer à la sortie de la catégorie des pays les moins avancés en 2026.

79. Dans une autre intervention, une délégation a salué les résultats de la visite sur le terrain, mais a déclaré que le rapport n'expliquait pas pleinement la dynamique de coordination entre les entités du système des Nations Unies sur le terrain. La délégation a déclaré qu'elle aimerait trouver plus d'informations sur la façon dont le coordonnateur résident des Nations Unies a pu améliorer l'efficacité et la coordination du système de développement des Nations Unies, indiquant que cette analyse devrait être faite rétrospectivement pour donner une meilleure compréhension de la coordination des Nations Unies au niveau des pays. Elle a déclaré qu'il y avait un manque de transparence dans les préparatifs des visites sur le terrain et a souligné que sa délégation n'avait pas été informée du voyage (ce qui représente une violation du principe d'accès équitable à la visite sur le terrain) et a demandé des éclaircissements sur la manière d'éviter que de telles situations se reproduisent à l'avenir. La délégation a également exprimé ses préoccupations quant à la diversification de la représentation régionale et a demandé qu'à l'avenir, le Bureau s'efforce d'assurer un plus grand équilibre dans la composition des délégations lors des visites sur le terrain.

80. En réponse, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que le Secrétariat examinerait les commentaires relatifs à la communication pendant les préparatifs de la visite sur le terrain et répondrait à la délégation concernée en conséquence.

81. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la visite de terrain du Conseil d'administration au Bangladesh (DP/FPA/OPS/2022/CRP.1).

Annexe I**Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2022**

Table des matières

**Première session ordinaire de 2022
(31 janvier-4 février 2022)**

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2022/1 Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020	89
2022/2 Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	89
2022/3 Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	91
2022/4 Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population	92
2022/5 Réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3i ») du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	93
2022/6 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2022	93

**Session annuelle de 2022
(6-10 juin 2022)**

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2022/7 Rapport annuel de l'Administrateur pour 2021	96
2022/8 Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	98
2022/9 Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur	99
2022/10 Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2021 . . .	100
2022/11 Mise en œuvre du plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive	100
2022/12 Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population	100
2022/13 Rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3i »)	101
2022/14 Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement	103
2022/15 Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration	104
2022/16 Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	105

2022/17	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2022	107
---------	---	-----

**Deuxième session ordinaire de 2022
(29 août-1^{er} septembre 2022)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2022/18	Dialogue structuré sur le financement du PNUD	109
2022/19	Dialogue structuré sur le financement du FNUAP	110
2022/20	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies, 2021	111
2022/21	UNOPS : Rapport d'avancement sur les mesures prises pour remédier à la situation concernant l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i)	111
2022/22	Exposé sur les questions relatives au contrôle interne	112
2022/23	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2022	115

**Session extraordinaire de 2022
(30 novembre 2022)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2022/24	Examens par des tierces parties de l'efficacité des mécanismes de contrôle de l'UNOPS dans le cadre de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'Innovation (S3i), de ses systèmes de contrôle interne et de ses structures de gestion des risques et de gouvernance globale	117

2022/1

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* que le Comité des commissaires aux comptes a émis des opinions sans réserve sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2020 ;

2. *Rappelle* sa décision 2021/1 et engage le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de normaliser autant qu'il conviendra, d'une part, la présentation de leurs rapports sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, notamment, lorsque c'est possible, en harmonisant la période sur laquelle portent les informations détaillées qu'ils communiquent et le classement thématique des recommandations par ordre de priorité, ainsi que, d'autre part, la présentation des rapports sur d'autres priorités, et à collaborer à cet égard, le cas échéant, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ;

3. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que l'administration de ces entités déploie en ce sens ;

4. *Prend note* des paragraphes 33 à 59 et de la note 11 du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 (A/76/5/Add.11) concernant l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I) de l'UNOPS et engage l'UNOPS à continuer de renforcer ses activités d'évaluation et de gestion des risques.

4 février 2022

2022/2

Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* les informations actualisées présentées par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur les mesures prises en vue de prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

2. *Prend note* des progrès accomplis et du fait qu'il faut continuer d'œuvrer pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, en veillant notamment à ce que les mesures requises mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial soient efficaces et adéquatement financées ;

3. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à prendre des mesures pour garantir l'application, à l'échelle du système et aux niveaux national, régional et mondial, d'une approche cohérente centrée sur les victimes et les personnes rescapées, afin de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de leur mandat respectif, et de faire face, pendant la phase de riposte à la pandémie de COVID-19 et la phase de relèvement,

au risque accru d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels associé à la crise sanitaire ;

4. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à mener rapidement des enquêtes exhaustives, en plaçant les victimes et les personnes rescapées au cœur de leur travail, à communiquer promptement les allégations aux États Membres, par l'intermédiaire des mécanismes et canaux existants, et à allouer des ressources spécialement consacrées aux enquêtes sur les cas d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels, les prie en outre de lui présenter à sa session annuelle, à compter de 2022, des informations actualisées sur la manière dont ils s'emploient à améliorer leur culture institutionnelle en vue de lutter contre toutes les formes de harcèlement sexuel et sur les mesures prises en vue de prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, au niveau des politiques et des procédures, dans l'exécution de leurs opérations et par l'amélioration de la culture institutionnelle, à leur siège et aux niveaux régional et national, et demande que ces informations comprennent une analyse de la mise en œuvre des initiatives menées à l'échelle du système, notamment s'agissant du Protocole relatif aux partenaires opérationnels et de l'utilisation du dispositif d'évaluation des capacités des partenaires de réalisation ainsi que de ClearCheck ;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'appliquer une stratégie à long terme pour ce qui est de prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, conformément à leurs plans stratégiques ;

6. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de veiller à ce que le personnel d'encadrement, à tous les niveaux, soit conscient des responsabilités qui lui incombent en matière de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, à ce que le personnel chargé de ces fonctions de protection participe aux mécanismes de coordination interinstitutions, selon qu'il convient, et à ce que tous les membres du personnel concernés bénéficient à cet égard de la formation dont ils ont besoin, dans l'exercice de leurs fonctions, pour accompagner le changement de culture institutionnel ;

7. *Salue* le fait que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS aient élaboré des stratégies en propre et présentent chaque année au Secrétaire général des plans d'action portant sur la manière dont ils préviennent et combattent l'exploitation et les atteintes sexuelles au niveau de leur siège, au niveau régional et au niveau des pays, et prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui rendre compte chaque année des plans d'action mis en œuvre à l'échelle du siège ;

8. *Demande* au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de lui présenter, à sa première session ordinaire de 2023, des informations actualisées sur les critères utilisés pour mesurer les progrès accomplis en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, ainsi que sur le degré auquel les indicateurs du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources relatifs à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels auront été mis en conformité avec les indicateurs correspondants de l'examen quadriennal complet et avec ceux appliqués par les autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, et de veiller à ce que les données obtenues grâce à ces critères et indicateurs et à leur analyse, y compris s'agissant des allégations, soient systématiquement prises en compte dans le cadre de l'élaboration des stratégies, politiques et procédures.

4 février 2022

2022/3**Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement***Le Conseil d'administration*

Au sujet du programme de travail pluriannuel (2022-2025) du Bureau indépendant d'évaluation (DP/2022/6) :

1. *Prend note* du programme de travail pluriannuel (2022-2025) du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD (DP/2022/6) ;

2. *Réaffirme* l'importance de l'évaluation en tant qu'outil essentiel d'apprentissage et d'application du principe de responsabilité et prie instamment le PNUD de mobiliser des ressources suffisantes à l'appui des fonctions d'évaluation, en application de la politique d'évaluation (DP/2019/29) approuvée par la décision 2019/19 s'y rapportant, et conformément aux attentes définies à cet égard dans le Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du PNUD pour la période 2022-2025 (DP/2021/29) ;

3. *Prend note* des évaluations institutionnelles et thématiques et des autres activités que le Bureau indépendant d'évaluation a proposé de mener pendant la période quadriennale et estime qu'elles sont pertinentes au regard des objectifs définis et des activités prévues dans le cadre du Plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025 ;

4. *Prie* le PNUD d'accorder autant d'importance à la collaboration interinstitutions dans toutes les évaluations de programmes et de projets pour lesquelles il existe des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies que dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2022-2025 (DP/2021/28) ;

5. *Se félicite que* le Bureau indépendant d'évaluation prévoit d'adopter une approche systémique en vue d'améliorer la qualité et la transparence des évaluations décentralisées et prie le Bureau indépendant d'évaluation et l'administration du PNUD d'établir un plan visant à renforcer l'indépendance, la fiabilité et la qualité des évaluations décentralisées et de le lui présenter à sa session annuelle de 2022 ;

6. *Décide* d'approuver le programme de travail pluriannuel du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD pour la période 2022-2025 ;

En ce qui concerne l'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes (DP/2022/7) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2022/8) :

7. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

8. *Prend note* avec satisfaction des constatations, conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'évaluation, engage le PNUD à exploiter les interconnexions et les synergies entre les interventions relatives à l'employabilité, à la création d'emploi et à l'instauration d'un environnement favorable en vue de soutenir l'autonomisation économique des jeunes et prie le PNUD de s'employer à obtenir des résultats concrets et durables dans l'élimination des obstacles qui freinent l'emploi des jeunes, notamment en nouant un dialogue et des partenariats véritables avec les jeunes, dès les premières phases de conception des projets, et en forgeant des partenariats stratégiques avec d'autres organismes des Nations Unies et parties prenantes ;

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à l'accès à l'énergie et de son appui à la transition énergétique (DP/2022/9) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2022/10) :

9. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à l'accès à l'énergie et de son appui à la transition énergétique et de la réponse de l'administration s'y rapportant et note que les activités d'appui énergétique du PNUD se déclinent sous des formes multiples ;

10. *Prend note* des constatations, conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'évaluation et prie le PNUD de veiller à obtenir des résultats concrets et durables sur le temps long et à assurer la viabilité des projets et des programmes, notamment en associant au plus tôt les acteurs nationaux et les partenaires à l'élaboration des projets et des programmes, à leur mise en œuvre, aux processus de financement et de levée de fonds, selon les besoins, et de garantir l'indépendance et d'améliorer la qualité des évaluations portant sur des projets intéressant l'énergie ;

11. *Prend note* de la volonté du PNUD de diversifier encore son offre énergétique, conformément aux ambitions énoncées dans son plan stratégique pour la période 2022-2025.

4 février 2022

2022/4

Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la pertinence et l'utilité du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 ;

2. *Réaffirme* l'importance de l'évaluation en tant qu'outil essentiel d'apprentissage et d'application du principe de responsabilité et prie le FNUAP de continuer à mobiliser des ressources suffisantes à l'appui des fonctions d'évaluation, en application de la politique d'évaluation (DP/FPA/2019/1) approuvée par la décision 2019/1 s'y rapportant, et conformément aux attentes définies à cet égard dans le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/9) ;

3. *Salue* la transparence et l'esprit participatif qui ont caractérisé le processus d'élaboration du plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 ;

4. *Prie* le FNUAP de continuer d'accorder autant d'importance à la collaboration interinstitutions dans toutes les évaluations de programmes et de projets pour lesquelles il existe des partenariats avec d'autres entités des Nations Unies que dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2022-2025 (DP/FPA/2021/8) ;

5. *Approuve* le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025.

4 février 2022

2022/5

Réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3I ») du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport relatif à la réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3I ») de l'UNOPS (DP/OPS/2022/2) ;

2. *Rappelle* les prévisions budgétaires de l'UNOPS pour 2022-2023 (DP/OPS/2021/6) et ses annexes, dans lesquelles la création de la réserve désignée pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3I ») a été initialement demandée, ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/OPS/2021/7) ;

3. *Prend note* de l'évaluation et de la justification supplémentaires fournies par l'UNOPS, en application du paragraphe 7 de la décision 2021/21, concernant la proposition tendant à créer pour l'Initiative S3I une réserve distincte d'un montant de 105 millions de dollars ;

4. *Approuve* la création de la réserve S3I et son montant initial, fixé à 105 millions de dollars, étant entendu que toute modification ultérieure de ce montant sera soumise à son approbation ;

5. *Réitère* la demande faite à l'UNOPS de procéder à une évaluation complète de l'Initiative S3I après la fin de la phase pilote en décembre 2023, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, conformément au paragraphe 7 de la décision 2021/21, et de lui présenter, à sa session annuelle de 2024, les conclusions de cette évaluation, dont une liste de tous les investissements, faisant apparaître une description détaillée des projets, le montant des investissements, l'état d'avancement des projets et leur date de fin ;

6. *Prie instamment* l'UNOPS de prendre toutes les mesures possibles pour recouvrer les remboursements en souffrance correspondant à des désinvestissements dans des projets de l'Initiative S3I et le prie également de lui présenter, à sa session annuelle de 2022, des informations actualisées sur le sujet, en particulier sur les mesures de diversification qu'il aura prises pour atténuer les risques dans ses futures activités d'investissement.

4 février 2022

2022/6

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2022

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2022, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2022, le 6 décembre 2021, les membres du Bureau ci-après :

Présidence : S. E. M^{me} Yoka Brandt (Pays-Bas)

Vice-présidence : S. E. M. Martin Kimani (Kenya)

Vice-présidence : S. E. M^{me} Alya Al-Thani (Qatar)
Vice-présidence : S. E. M. José Manuel Rodríguez Cuadros (Pérou)
Vice-présidence : S. E. M. Sergiy Kyslytsya (Ukraine)*

Adopté l'ordre du jour (DP/2022/L.1) et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2022 ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2021 (DP/2022/1) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2022 (DP/2022/CRP.1) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2022 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 2022 :

Session annuelle : 6-10 juin 2022

Deuxième session ordinaire : 29 août-2 septembre 2022

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2022/1 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports du PNUD (DP/2022/3), du FENU (DP/2022/4), du FNUAP (DP/FPA/2021/1) et de l'UNOPS (DP/OPS/2021/1) relatifs à l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2020 ;

Point 3

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2022/1) ;

Point 4

Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Adopté sa décision 2022/2 relative à la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

Débat consacré au PNUD

Point 5

Rapport sur le développement humain

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain ;

Point 6

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

* Élu le 31 janvier 2022.

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/3) ; Mozambique (DP/DCP/MOZ/4) ;

Asie-Pacifique : Malaisie (DP/DCP/MYS/4) ; Maldives (DP/DCP/MDV/4) ; Thaïlande (DP/DCP/THA/4) ; Viet Nam (DP/DCP/VNM/3) ;

Amérique latine et Caraïbes : document de programme multipays pour la Barbade et les Caraïbes orientales (DP/DSP/CAR/4) ; Belize (DP/DCP/BLZ/4) ; El Salvador (DP/DCP/SLV/4) ; Guyana (DP/DCP/GUY/4) ; Honduras (DP/DCP/HND/4) ; Jamaïque (DP/DCP/JAM/4) ; Pérou (DP/DCP/PER/4) ; Suriname (DP/DCP/SUR/4) ; Trinité-et-Tobago (DP/DCP/TTO/4) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de l'Arabie saoudite, du Brésil et de Haïti, et de la première prolongation de six mois du programme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/2022/5) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, des programmes de l'Algérie et de Bahreïn ; la troisième prolongation d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, des programmes de l'Afghanistan et du Venezuela (République bolivarienne du) ; la sixième prolongation du programme du Yémen, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (DP/2022/5) ; la sixième prolongation de six mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2022, du programme de la République arabe syrienne (DP/2022/5/Add.1) ;

Approuvé les programmes régionaux pour l'Afrique (DP/RPD/RBA/4) ; l'Asie et le Pacifique (DP/RPD/RAP/4) ; les États arabes (DP/RPD/RAS/5) ; l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/RPD/REC/5) ; l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/RPD/RLA/4) ;

Point 7

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Adopté la décision 2022/3 sur le programme de travail pluriannuel du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD (2022-2025) (DP/2022/6) ; l'évaluation de l'appui du PNUD à l'autonomisation économique des jeunes (DP/2022/7) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2022/8) ; l'évaluation de la contribution du PNUD à l'accès à l'énergie et de son appui à la transition énergétique (DP/2022/9) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2022/10) ;

Point 8

Programme des Volontaires des Nations Unies

Pris note du cadre stratégique du programme des Volontaires des Nations Unies (2022-2025) (DP/2022/11) ;

Point 9

Fonds d'équipement des Nations Unies

Pris note du cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2022-2025 (DP/2022/12) ;

Point 12

Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud

Pris note du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2022-2025) (DP/CF/SSC/7) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du FNUAP ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Argentine (DP/FPA/CPD/ARG/1), Cameroun (DP/FPA/CPD/CMR/8), document de programme sous-régional pour les Caraïbes (DP/FPA/CPD/CAR/7), El Salvador (DP/FPA/CPD/SLV/9), Érythrée (DP/FPA/CPD/ERI/6), Guinée-Bissau (DP/FPA/CPD/GNB/7), Honduras (DP/FPA/CPD/HND/9), Malaisie (DP/FPA/CPD/MYS/1), Maldives (DP/FPA/CPD/MDV/7), Mozambique (DP/FPA/CPD/MOZ/10), Pérou (DP/FPA/CPD/PER/10), Thaïlande (DP/FPA/CPD/THA/12) et Viet Nam (DP/FPA/CPD/VNM/10).

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes du Brésil et de Haïti (DP/FPA/2022/3) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de l'Afghanistan et de l'Algérie ; la troisième prolongation d'un an du programme du Venezuela ; la sixième prolongation d'un an du programme du Yémen ; la sixième prolongation de six mois (du 1^{er} janvier au 30 juin 2022) du programme de la République arabe syrienne (DP/FPA/2022/3).

Point 11

Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

Adopté la décision 2022/4, dans laquelle il a approuvé le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2022-2025 ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 13

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2022/5 concernant la réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3I ») de l'UNOPS ;

Point 14

Questions diverses

Entendu un exposé de la Présidente du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

4 février 2022

2022/7

Rapport annuel de l'Administrateur pour 2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur pour 2021 (DP/2022/17) et de ses annexes, du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2021 (DP/2022/17/Add.1) et de l'annexe statistique (DP/2022/17/Add.2) ;

2. *Salue* les progrès accomplis par le PNUD pendant la période couverte par le Plan stratégique 2018-2021, pour devenir une organisation plus réactive, innovante et résiliente, capable de fournir des solutions intégrées efficaces aux niveaux local et mondial qui font progresser le développement durable, en particulier face à de multiples défis complexes et qui évoluent rapidement ;

3. *Prend note* des résultats institutionnels et de ceux ayant trait aux programmes obtenus en 2021, notamment en matière de pauvreté et d'inégalités, de financement innovant du développement, de numérisation, d'action climatique, de protection sociale, d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles ;

4. *Reconnaît* le rôle primordial du PNUD dans l'éradication de la pauvreté, l'encourage à poursuivre ses efforts à cet égard et à renforcer les capacités des pays à tous les niveaux, y compris des institutions et des personnes, afin d'accélérer les transformations structurelles pour le développement durable et de prévenir, atténuer et gérer les risques, y compris les crises, les conflits, les catastrophes naturelles, les chocs climatiques, sociaux et économiques, conformément au Plan stratégique 2022-2025 ;

5. *Reconnaît* qu'en 2021, le PNUD a atteint son plus haut niveau d'exécution de programmes depuis plus d'une décennie et encourage les échanges entre le PNUD, les pays de programme, les donateurs, le secteur privé, les institutions financières internationales et les organisations de la société civile afin de réaliser les objectifs de développement durable et de combler les lacunes en matière de financement ;

6. *Reconnaît* l'encadrement technique constant fourni par le PNUD dans la réponse socio-économique à la COVID-19, qui a aidé les pays à se préparer, à répondre et à se relever face à la pandémie et à intégrer des activités de lutte contre celle-ci dans les plans de développement à long terme ;

7. *Accueille* avec satisfaction l'engagement ferme et continu du PNUD en faveur du repositionnement du système de développement des Nations Unies et encourage le PNUD à continuer de travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, sous la direction des coordonnateurs résidents en poste dans les pays, pour aider ces pays à atteindre les objectifs de développement durable ;

8. *Se félicite* des objectifs d'étape ambitieux fixés dans le Plan stratégique 2022-2025 du PNUD et demande instamment de maintenir l'engagement en faveur de programmes axés sur les résultats, d'interventions souples, efficaces et efficientes et de partenariats multipartites qui peuvent contribuer à déclencher une transformation systémique en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

9. *Rappelle* le paragraphe 12 de sa décision 2021/5 et le paragraphe 7 de sa décision 2021/14 concernant la communication des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement et identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires ;

10. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD de renforcer ses systèmes de gestion, de contrôle et fiduciaires et réaffirme que cela exige de la part de l'administration du PNUD et du Conseil d'administration de continuer à déployer des efforts soutenus pour obtenir les résultats souhaités ;

11. *Demande* au PNUD de lui transmettre tous les rapports et déclarations futurs en même temps qu'aux organes de gouvernance autres ou externes, s'ils ont une importance en termes de gouvernance systémique pour le PNUD.

10 juin 2022

2022/8**Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement***Le Conseil d'administration*

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation menées en 2021 (DP/2022/21) et les observations de l'administration s'y rapportant :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2021/21) et des observations de l'administration s'y rapportant, se félicite du complément d'analyse proposé touchant les principales conclusions et enseignements tirés des évaluations faites en 2021 et prie le PNUD de se saisir des questions qui ont été soulevées ;

2. *Prend note* des mesures renforcées prises par l'administration du PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation pour améliorer la qualité et la couverture des évaluations décentralisées, comme indiqué dans le document intitulé « Note d'information : feuille de route pour le renforcement des évaluations décentralisées au PNUD », et demande à l'administration du PNUD d'allouer des ressources suffisantes et de travailler avec le Bureau indépendant d'évaluation pour continuer à améliorer les capacités d'évaluation, comme indiqué dans la feuille de route, et de lui fournir des rapports d'étapes ;

3. *Prend note* de la qualité des réponses de l'administration aux évaluations, encourage le PNUD à prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la qualité des plans d'action pour les évaluations décentralisées et les recommandations en souffrance, et demande au Bureau indépendant d'évaluation de collaborer avec le PNUD pour mieux consigner les preuves de la mise en œuvre et suivre les résultats des mesures prises pour donner suite aux recommandations issues des évaluations ;

4. *Rappelle* la décision 2022/3, en particulier le paragraphe 2 sur la nécessité de disposer d'un nombre suffisant d'acteurs pour concourir à la fonction d'évaluation du PNUD et le paragraphe 4 sur la collaboration interinstitutions en matière d'évaluation ;

En ce qui concerne le rapport intitulé « Financer le relèvement : évaluation formative de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des objectifs de développement durable » (DP/2022/22) et la réponse de l'administration à cet égard (DP/2022/23)

5. *Prend note* de l'évaluation de la riposte du PNUD à la pandémie de COVID-19 et du financement des objectifs de développement durable et se félicite de la nature formative de l'évaluation ;

6. *Accueille avec satisfaction* les résultats et les conclusions de l'évaluation qui font état de la contribution et du rôle importants du PNUD dans la riposte à la pandémie de COVID-19 ainsi que de l'action qu'il a menée pour améliorer l'accès au financement en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ;

7. *Se félicite* de l'engagement pris par le PNUD d'élaborer une feuille de route pour son initiative Greening Moonshot visant à promouvoir l'investissement de plus de 1 000 milliards de dollars de dépenses publiques et de capitaux privés dans la réalisation des objectifs de développement durable, comme recommandé par l'évaluation, en collaborant avec des partenaires pour mobiliser des financements additionnels et réaligner les ressources existantes sur les objectifs de développement durable ;

8. *Prend note* de l'engagement du PNUD, en réponse à l'évaluation, de continuer à élargir son soutien à la mobilisation des ressources nationales et à

renforcer l'appui en faveur du financement des obligations souveraines liées aux objectifs de développement durable ;

9. *Prend note* des engagements pris par le PNUD en matière de financement du climat et d'investissements à risque réduit ainsi que de l'initiative Moonshot qui vise à raccorder 500 millions de personnes à des systèmes énergétiques, et encourage le PNUD à collaborer avec ses partenaires gouvernementaux pour mobiliser des fonds publics et privés à cette fin.

10 juin 2022

2022/9

Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* la résolution 76/131 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2021 relative au cinquantième anniversaire du programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) et au vingtième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires, dans laquelle l'Assemblée a rappelé l'importance d'intégrer le volontariat, selon qu'il convient, dans la planification de la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable ;

2. *Se félicite* des résultats obtenus par le programme VNU en 2021, ainsi qu'il ressort du rapport de l'Administrateur (DP/2022/24) ;

3. *Prend note* de la matrice de résultats, y compris les données de référence et les cibles, du Cadre stratégique 2022-2025 (DP/2022/11), conformément aux orientations stratégiques de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2020, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et sur la base des conclusions et recommandations de l'évaluation indépendante du Cadre stratégique précédent ;

4. *Félicite* le programme d'être bien inséré dans le système des Nations Unies, la preuve en étant qu'il coopère avec 56 organismes des Nations Unies ;

5. *Réaffirme* le rôle essentiel que continue de jouer le Fonds spécial de contributions volontaires dans l'exécution du plan-cadre stratégique du programme pour la période 2022-2025, et invite tous les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds ;

6. *Félicite* le programme pour la mise en œuvre réussie de son projet de transformation numérique et l'encourage à poursuivre ses efforts à cet égard, le cas échéant ;

7. *Prie* le programme de continuer de défendre vigoureusement la cause de l'inclusion des personnes handicapées ;

8. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies pour leur contribution exceptionnelle en 2021 à la lutte contre la pandémie et au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10 juin 2022

2022/10

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2021 ([DP/2022/25](#)) ;
2. *Salue* les progrès accomplis par le FENU dans la mise en œuvre de son Cadre stratégique pour la période 2018-2021 ;
3. *Souligne* le rôle essentiel qu'il joue dans la mise en œuvre de solutions de financement innovantes et variées, y compris à l'appui des activités plus larges du système de développement des Nations Unies, afin d'aider les pays les moins avancés à se relever et à construire en mieux après la crise de la COVID-19 ;
4. *Recommande* d'aider le FENU à réunir les ressources nécessaires à une croissance généralisée, conformément au cadre stratégique.

10 juin 2022

2022/11

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2021 : [DP/FPA/2022/4](#) ([Partie I](#), [Partie I/Add.1](#) et [Partie II](#)) ;
2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FNUAP pour atteindre les résultats et les objectifs finals de son plan stratégique pour 2018-2021 ;
3. *Prend note* des niveaux référence et des niveaux cibles définis dans le Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources pour 2022-2025 et encourage à poursuivre l'engagement en faveur de programmes axés sur les résultats, d'activités menées de manière souple et efficace et de partenariats multipartites susceptibles d'accélérer les progrès vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
4. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision 2021/9 et le paragraphe 6 de sa décision 2021/17 et demande au FNUAP de continuer à inclure dans les rapports annuels de la Directrice exécutive sur la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2025, y compris dans son examen à mi-parcours, des informations sur les résultats obtenus conjointement avec les entités du système des Nations Unies pour le développement, identifiés au moyen d'indicateurs communs et complémentaires.

10 juin 2022

2022/12

Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la fonction d'évaluation ([DP/FPA/2022/5](#)) ainsi que du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2022 ;

2. *Se félicite* des résultats obtenus pour l'ensemble des indicateurs de performance de l'évaluation, de l'adaptabilité et de la réactivité continues de la fonction d'évaluation face à la crise de la COVID-19 ;

3. *Se félicite également* des résultats obtenus en contribuant aux activités d'évaluation du système des Nations Unies et en favorisant le développement des capacités d'évaluation nationales ;

4. *Encourage* le FNUAP à continuer d'accroître les investissements dans la fonction d'évaluation.

10 juin 2022

2022/13

Rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3i »)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de la Directrice exécutive (DP/OPS/2022/5) et exprime sa vive préoccupation quant aux irrégularités signalées, notamment les faiblesses en matière de contrôle et les préjudices financiers pour certains projets S3i ;

2. *Salue* la contribution que l'UNOPS a apportée en 2021 aux résultats opérationnels des gouvernements, de l'ONU et des autres partenaires en mettant à leur disposition des services d'appui à la gestion et des compétences techniques spécialisées, renforçant ainsi les moyens engagés au service du développement durable ;

3. *Prend note* de la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 et demande que les futurs rapports de l'UNOPS adoptent une approche analytique, décrivent les problèmes rencontrés, expliquent les principaux écarts par rapport aux objectifs et comprennent une analyse des facteurs de risque internes et externes qui se sont concrétisés pour les projets et la manière dont l'UNOPS les a gérés ;

4. *Demande* à l'UNOPS d'examiner et d'élaborer un calendrier pour la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Corps commun d'inspection, et de le lui présenter à sa deuxième session ordinaire de 2022 ;

5. *Se félicite* que l'UNOPS ait atteint la parité des sexes et lui demande de prendre des mesures supplémentaires en vue d'assurer une représentation géographique équitable au sein de son personnel et de lui rendre compte des mesures prises à cet égard, dans le cadre des rapports habituels ;

6. *Se félicite* des contributions de l'UNOPS aux activités mises en œuvre pour faire face à la COVID-19 et s'en relever ;

7. *Exprime* de sérieuses préoccupations quant aux irrégularités signalées, aux pertes financières potentielles et aux fautes présumées liées aux investissements réalisés dans le cadre de l'initiative S3i ;

8. *Demande* que l'UNOPS prenne d'urgence les mesures suivantes, en tant que mesures temporaires, pour remédier aux défaillances constatées dans l'Initiative S3i et pour ralentir l'accumulation des réserves de l'UNOPS :

- a) prendre toutes les mesures nécessaires pour récupérer les fonds liés au S3i ;
- b) geler tous les autres investissements liés au S3i pour lesquels l'UNOPS ne s'est pas déjà engagé contractuellement ;
- c) transférer dans la réserve opérationnelle tout solde non engagé dans des projets provenant de la réserve pour la croissance et l'innovation, des excédents cumulés et de la réserve S3i ;
- d) geler tout autre transfert d'argent de la réserve opérationnelle vers la réserve pour la croissance et l'innovation, la réserve S3I, les excédents accumulés, ou pour toute autre fin que les opérations courantes ;

9. *Demande également* à l'UNOPS de l'informer lorsque ces mesures auront été appliquées et décide d'examiner, une fois celles-ci achevées, si elles permettent de remédier de manière satisfaisante aux causes profondes et aux vulnérabilités institutionnelles au sein de l'UNOPS qui ont conduit aux défaillances associées à S3i afin de mettre fin aux mesures temporaires ;

10. *Décide* de créer un groupe de travail conformément à l'article 9 de son règlement intérieur, composé de 10 de ses membres et observateurs, afin d'évaluer les causes profondes et les vulnérabilités institutionnelles au sein de l'UNOPS qui ont conduit aux défaillances associées à S3i, en vue de faire des recommandations au Conseil d'administration pour faciliter la prise des mesures supplémentaires indispensables pour examen à la deuxième session ordinaire de 2022 et à la première session ordinaire de 2023 ;

11. *Demande* à son bureau de mener des consultations avec les groupes régionaux afin de présenter deux candidats par groupe régional pour composer le groupe de travail qu'il doit nommer selon une procédure d'approbation tacite ;

12. *Prie* le groupe de travail de mener ses travaux en consultation avec, le cas échéant et sans s'y limiter, l'UNOPS, le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Corps commun d'inspection ;

13. *Demande* au groupe de travail d'axer ses travaux sur les questions suivantes et de les lui présenter :

- a) options pour l'utilisation appropriée des réserves de l'UNOPS ;
- b) options permettant d'améliorer la transparence en ce qui concerne les frais de gestion et la structure des coûts de l'UNOPS, en vue de limiter l'accumulation de ses réserves ;
- c) toute autre question pour laquelle le Bureau estimera nécessaire qu'elle soit examinée par le groupe de travail ;

14. *Demande* à l'UNOPS de lui fournir ainsi qu'au groupe de travail, dans les meilleurs délais et en vue de faciliter l'action de ce dernier et de l'accélérer en complément de toute autre activité de l'UNOPS :

- a) un examen par une tierce partie des mécanismes de contrôle qui existaient pour les investissements S3i ;
- b) un examen par une tierce partie des systèmes de contrôle interne, des structures de gestion des risques et de gouvernance globale de l'UNOPS, y compris une évaluation de l'intégrité de son portefeuille de projets et un examen de ses structures de coûts ;

15. *Demande* que l'UNOPS soumette les termes de ces examens par des tiers à l'approbation du groupe de travail avant que ceux-ci ne soient commandés ;

16. *Prie* le Directeur exécutif (par intérim) de lui soumettre, dès que possible, mais au plus tard le 15 juillet 2022, un plan d'action assorti d'un calendrier pour toutes les actions, y compris, mais sans s'y limiter, celles demandées dans la présente décision, afin de répondre aux préoccupations concernant l'initiative S3i, en vue de renforcer la transparence et la responsabilité ;

17. *Rappelant* la décision 2020/13 sur les méthodes de travail et conscient de l'urgence de la situation, décide d'inscrire à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2022 et de la première session ordinaire de 2023, un point sur les progrès accomplis par le groupe de travail, y compris toute conclusion préliminaire, en tant que question appelant une décision.

10 juin 2022

2022/14

Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des informations actualisées communiquées par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la mise en œuvre de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale et des mandats connexes relative au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de fournir, dans le cadre des rapports qu'ils sont tenus de présenter, de nouvelles mises à jour concises, précises et pertinentes ;

2. *Encourage vivement* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer d'appliquer les résolutions [72/279](#), [75/233](#) et [76/4](#) et à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général aux fins de l'exécution des mandats connexes ;

3. *Se félicite* des partenariats noués avec les institutions financières internationales et décide d'inclure la présentation d'informations actualisées sur la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec ces institutions au titre d'un point distinct de l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2023 ;

4. *Se félicite* des progrès faits par le PNUD et le FNUAP en ce qui concerne l'alignement des descriptifs des programmes de pays sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et les encourage à continuer de s'assurer de cet alignement auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;

5. *Souligne* qu'il faut des solutions intégrées, notamment une coopération, une collaboration et une coordination plus étroites dans l'ensemble des opérations d'aide humanitaire, de développement et de paix menées par les entités des Nations Unies, pour faire face aux problèmes complexes et multiformes qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, et demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de lui présenter des informations actualisées sur la manière dont ils participent à l'analyse conjointe, à l'évaluation des besoins, à la planification, notamment aux fins de l'obtention de résultats collectifs, et à l'exécution des programmes ;

6. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité,

notamment en ce qui concerne les contributions des directeurs régionaux et des représentants de pays à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

7. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui communiquer des informations et des données sur les gains d'efficacité réalisés et sur les efforts faits à cet égard en matière de cohérence, de collaboration et d'harmonisation à l'échelle du système et souligne la nécessité de continuer à obtenir des gains d'efficacité, comme indiqué au paragraphe 14 de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale.

10 juin 2022

2022/15

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'audit interne et les investigations et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2021 ;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts faits pour mettre en œuvre les recommandations des auditeurs en suspens résultant de précédents rapports d'audit ;

3. *Réaffirme* qu'il importe de prévoir des ressources suffisantes pour les fonctions d'audit et d'investigation ;

4. *Prie* le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP et le Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS de lui rendre compte, en temps voulu et tout au long de l'année, selon qu'il sera utile, des signaux d'alarme potentiels, des conclusions de l'audit et de l'état d'avancement des enquêtes, dans le cadre de réunions à huis clos organisées de façon plus régulière ;

5. *Prie également* les directeurs du Bureau des services d'audit et des investigations du PNUD, le Bureau des services d'audit et des investigations du FNUAP et le Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS de lui présenter, à la deuxième session ordinaire de 2022, une évaluation de l'indépendance de chaque bureau, dans laquelle figureront notamment des réflexions sur leur capacité à déterminer librement : a) les moyens et le calendrier de présentation des rapports et des exposés au Conseil d'administration ; b) la portée des audits et des enquêtes ; c) les activités et les entités qui doivent faire l'objet d'un audit ou d'une enquête ; d) les évaluations à réaliser ; e) la manière d'utiliser les fonds disponibles ; et f) sa relation avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et leur demande de proposer également des suggestions et des pistes sur la manière de renforcer davantage l'indépendance de chacun de ces bureaux ainsi que leurs prévisions des dépenses nécessaires à l'exécution de l'intégralité du mandat ;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour une question sur les procédures de contrôle interne pour décision à la deuxième session ordinaire de 2022 ;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation en 2021 (DP/2022/15), qui a été harmonisé avec ceux d'autres entités des Nations Unies, conformément à la décision

2020/10 du Conseil d'administration, ainsi que de ses annexes et de la réponse de l'administration à ce rapport ;

8. *Exprime* son soutien constant aux activités d'audit interne et d'investigation du PNUD ;

9. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, qui doit être examiné en tant que document distinct dans le cadre de ce rapport ;

10. *Demande* qu'une évaluation indépendante du Bureau de l'audit et des investigations soit entreprise pour confirmer que ses ressources, ses capacités et ses moyens sont suffisants pour faire face à sa charge de travail dans le cadre du système fiduciaire nouvellement renforcé, en temps utile et de manière complète ;

En ce qui concerne le FNUAP :

11. *Prend note* a) du rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP menées en 2021 (DP/FPA/2022/6), qui est harmonisé avec ceux d'autres fonds et programmes, conformément à la décision 2020/10 du Conseil d'administration, b) de l'opinion du Bureau des services d'audit et d'investigation sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP, c) du rapport annuel du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2022/6/Add.1) ainsi que d) de la réponse de l'administration relative à ces deux rapports ;

12. *Exprime* son soutien continu aux initiatives stratégiques que le Bureau des services d'audit et d'investigation a commencé à entreprendre pour améliorer son efficacité et son efficience afin de mieux s'acquitter de son mandat ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

13. *Prend acte* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2021 (DP/OPS/2022/3) et de la réponse de l'administration ;

14. *Réaffirme* la nécessité de garantir la pleine indépendance des mécanismes d'audit interne et d'investigations de l'UNOPS ;

15. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2021, conformément à la décision 2008/37 du Conseil d'administration, et soutient la recommandation selon laquelle le Groupe de l'audit interne et des investigations devrait établir une distinction claire entre les activités de contrôle interne et de conseil ;

16. *Demande* au Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de lui transmettre des informations actualisées sur l'état d'avancement des investigations relatives aux irrégularités constatées dans l'initiative S3i lors de la deuxième session ordinaire de 2022, ou à une date antérieure, si nécessaire.

10 juin 2022

2022/16

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2022/16, DP/FPA/2022/7 et DP/OPS/2022/4) ;

2. *Prend note* de l'augmentation constante de la charge de travail des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et, préoccupé par leurs capacités limitées, demande de veiller à ce que ces bureaux puissent s'acquitter convenablement de leur mandat ;

3. *Demande* aux bureaux de la déontologie respectifs de faire état, dans leurs rapports annuels, de possibilités de collaboration accrues en matière de missions sur le terrain, de formation et de sensibilisation, ainsi que d'orientations communes en matière de déontologie ;

4. *Demande* aux bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de préserver et de renforcer leur indépendance, conformément aux résolutions 60/248 et 60/254 de l'Assemblée générale, et les encourage à communiquer avec lui de manière directe et indépendante selon les besoins, dans le cadre de rapports ou d'exposés, en particulier sur les préoccupations liées à la protection des lanceurs d'alerte contre les représailles ;

5. *Note* les progrès accomplis par le Bureau de la déontologie du PNUD s'agissant d'asseoir une tradition de respect de la déontologie au PNUD ;

6. *Se félicite* des progrès que le Bureau de la déontologie du FNUAP ne cesse d'accomplir dans son travail ;

7. *Réaffirme* la nécessité d'une indépendance totale de la fonction de déontologie de l'UNOPS, et demande un examen indépendant de cette fonction afin de garantir l'indépendance et l'impartialité du travail ;

8. *Demande instamment* au Directeur du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS de lui démontrer et de lui assurer que le Bureau fonctionne pleinement et en toute indépendance ;

9. *Engage vivement* l'UNOPS à veiller à ce qu'un système solide de dénonciation des abus et de protection contre les représailles soit en place pour assurer la protection des personnes qui signalent des actes répréhensibles et des risques liés à des faiblesses dans ses systèmes de gestion et de contrôle, et lui demande de finaliser et de publier une politique actualisée de dénonciation des abus, qui lui sera présentée lors de la deuxième session ordinaire de 2022 du Conseil d'administration ;

10. *Demande* à l'UNOPS de mettre à jour et de rendre public son site Web sur la déontologie et de fournir toutes les informations dans un format facile d'accès pour tous ses employés ;

11. *Demande* au Directeur du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS de faire rapport à la deuxième session ordinaire de 2022 sur la constitution du bureau et les mesures prises pour renforcer son indépendance et la protection des lanceurs d'alerte.

10 juin 2022

2022/17

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2022

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2022, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2022 (DP/2022/L.2) ;

Adopté le rapport de sa première session ordinaire de 2022 (DP/2022/13) ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Adopté la décision 2022/14 concernant le point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement ;

Point 3

Audit interne et investigation

Adopté la décision 2022/15 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs aux activités d'audit interne et d'investigation et les réponses de l'administration ;

Point 4

Déontologie

Adopté la décision 2022/16 sur les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Point 15

Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Pris note des exposés présentés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel ;

Débat consacré au PNUD

Point 5

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2022/7 sur le rapport annuel de l'Administrateur pour 2021 ;

Point 6

L'égalité des genres au PNUD

Pris note de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2022-2025 et du rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 ;

Point 7

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Région d'Afrique : Kenya, République-Unie de Tanzanie ;

Région des États arabes : République arabe syrienne ;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays de l'Angola, déjà approuvée par l'Administrateur ;

Point 8

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Adopté la décision 2022/8 sur l'évaluation du PNUD ;

Point 9

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2022/9 relative au Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport de l'Administrateur ;

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2022/10 concernant le rapport sur les résultats obtenus en 2021 par le Fonds d'équipement des Nations Unies ;

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2022/11 sur la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : Rapport de la Directrice exécutive ;

Point 13

Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

Adopté la décision 2022/12 sur l'évaluation du FNUAP ;

Point 14

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du FNUAP ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Kenya ([DP/FPA/CPD/KEN/10](#)) ; République arabe syrienne ([DP/FPA/CPD/SYR/9](#)) ; République-Unie de Tanzanie ([DP/FPA/CPD/TZA/9](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 16

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2022/13 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Réserve pour l'Initiative

d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3i »).

10 juin 2022

2022/18

Dialogue structuré sur le financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le rapport sur le dialogue structuré sur le financement des résultats attendus des plans stratégiques du PNUD pour 2018-2021 et 2022-2025 (DP/2022/28) et les annexes y relatives, se félicite des progrès importants accomplis au titre des engagements individuels pris par les organismes des Nations Unies dans le cadre du pacte de financement des Nations Unies, encourage le PNUD à poursuivre ses efforts pour respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre du pacte de financement, et réaffirme l'appel lancé aux entités du système des Nations Unies pour le développement et aux États Membres pour qu'ils contribuent à en assurer l'application intégrale et effective, conformément à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale ;

2. *Souligne* qu'il est d'une importance cruciale que le PNUD dispose de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et tangibles pour mettre en œuvre le plan stratégique 2022-2025, lutter contre les conséquences de la pandémie de COVID-19 et des multiples crises, contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et maintenir des dispositifs solides de contrôle et d'application du principe de responsabilité ;

3. *Se déclare préoccupé* par le faible niveau actuel et la baisse continue des ressources régulières (de base), étant donné que celles-ci sont également essentielles pour rétablir les acquis du développement qui ont été érodés par la pandémie de COVID-19 et les multiples crises ;

4. *Conscient* de la tendance à la baisse continue des ressources de base, demande au PNUD de fournir, dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, une analyse détaillée des facteurs contribuant à cette baisse des ressources de base et des répercussions potentielles sur la capacité du PNUD à réaliser son plan stratégique 2022-2025, et de recenser les mesures qui permettraient d'y remédier, lesquelles mesures devraient être prises par le PNUD et pourraient être envisagées par les États Membres ;

5. *Rappelle* qu'il importe que le financement soit prévisible et que les États Membres versent des contributions sur une base pluriannuelle pour 2022 et les années suivantes, afin de permettre au PNUD de répondre avec souplesse à l'évolution des besoins des pays de programme ;

6. *Rappelle* la décision 2020/14 sur l'importance d'élargir la base des contributeurs et encourage le PNUD, conformément au pacte de financement des Nations Unies, à encourager les États Membres à envisager de privilégier les contributions aux ressources ordinaires, en effectuant des versements rapides et prévisibles, et d'opérer la transition de ressources fortement préaffectées vers des ressources ordinaires souples, et encourage en outre le PNUD à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions, en particulier pour les ressources ordinaires et les autres contributions flexibles, l'objectif étant d'encourager un niveau de financement approprié et prévisible ;

7. *Note* qu'il importe de disposer d'une base de contributeurs diversifiée et encourage le PNUD à continuer de dialoguer avec les parties prenantes concernées

pour diversifier ses potentielles sources de financement, notamment le secteur privé, les fondations, la société (entreprises, société civile, fondations, particuliers et philanthropes), et grâce à l'établissement de partenariats renforcés avec les institutions financières internationales ;

8. *Prend acte* de l'importance d'un financement thématique flexible et commun, qui est essentiel pour que le PNUD accélère la programmation afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable ;

9. *Encourage* le PNUD à renforcer et à promouvoir en permanence ses guichets de financement, qui constituent un mécanisme de financement souple supplémentaire et un complément utile aux ressources ordinaires ;

10. *Encourage également* le PNUD à continuer de produire des rapports et à rendre compte, au moyen des mécanismes de communication de l'information existants, des progrès accomplis et des résultats de la mise en œuvre de son plan stratégique 2022-2025, en vue d'encourager l'augmentation des ressources ordinaires et des autres ressources ;

11. *Demande* au PNUD de faire figurer des informations sur les mesures prises pour appliquer la présente décision et les résultats obtenus dans son rapport sur l'examen à mi-parcours de son plan stratégique 2022-2025.

1^{er} septembre 2022

2022/19

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Accueille* favorablement le rapport sur le dialogue structuré en matière de financement du FNUAP pour 2021-2022 (DP/FPA/2022/10) et les annexes y relatives, et se félicite des progrès importants accomplis au titre des engagements individuels pris par les organismes des Nations Unies dans le cadre du pacte de financement des Nations Unies ; encourage le FNUAP à poursuivre ses efforts pour respecter les engagements pris dans le cadre du pacte de financement et réitère l'appel lancé aux entités du système des Nations Unies pour le développement et aux États Membres pour qu'ils contribuent à sa mise en œuvre intégrale et effective, conformément à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale ;

2. *Note* qu'il importe de disposer de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles associées aux résultats escomptés et démontrés, car elles sont essentielles pour que le FNUAP puisse appliquer le plan stratégique 2022-2025, lutter contre les conséquences de la pandémie de COVID-19 et des diverses crises humanitaires, et contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. *Rappelle* sa décision 2021/19, selon laquelle il importe d'élargir la base des contributeurs, et engage le FNUAP, conformément au pacte de financement, à encourager les États Membres à envisager de privilégier les contributions aux ressources ordinaires (ressources de base), en effectuant des versements rapides et prévisibles, et encourage également le FNUAP à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions, en particulier pour les ressources ordinaires ;

4. *Note* qu'il importe de disposer d'une base de contributeurs diversifiée et encourage le FNUAP à continuer de dialoguer avec les parties prenantes concernées pour diversifier ses potentielles sources de financement, notamment le secteur privé, les fondations, la société (entreprises, société civile, fondations, particuliers et

philanthropes), et grâce à l'établissement de partenariats renforcés avec les institutions financières internationales ;

5. *Note* l'importance d'un financement thématique flexible et commun, car il est essentiel que le FNUAP soit en mesure d'accélérer la programmation pour atteindre ses trois résultats transformateurs et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines où les acquis en matière de développement ont été compromis par la pandémie de COVID-19 et les multiples crises ;

6. *Encourage* le FNUAP à poursuivre ses échanges avec les États Membres, dans le cadre des dialogues structurés en matière de financement, concernant l'abandon des contributions affectées à des usages très spécifiques au profit de financements plus prévisibles et flexibles, en particulier pour les ressources de base, et à respecter les engagements du pacte de financement se renforçant mutuellement.

1^{er} septembre 2022

2022/20

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies, 2021

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies (DP/OPS/2022/6) :

2. *Accueille avec satisfaction* les données et les analyses qui y figurent ;

3. *Encourage* l'UNOPS à renforcer sa coopération avec toutes les entités du système des Nations Unies afin d'améliorer la communication des informations sur les achats en commun et sur les gains d'efficacité réalisés grâce à ce mécanisme, et souligne la nécessité pour le système de développement des Nations Unies de réaliser des gains d'efficacité plus importants et de généraliser les pratiques d'achat transparentes et durables.

1^{er} septembre 2022

2022/21

UNOPS : Rapport d'avancement sur les mesures prises pour remédier à la situation concernant l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i)

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2022/13 et se déclare de nouveau sérieusement préoccupé par les irrégularités signalées, les pertes financières potentielles et les fautes présumées liées aux investissements réalisés dans le cadre de l'Initiative S3i ;

2. *Demande* que l'UNOPS veille à ce que les fonds suivants soient placés dans la réserve opérationnelle et soumis aux dispositions énoncées dans la décision 2022/13 :

a) tous fonds récupérés des projets de S3i ou produits des investissements de S3i ;

b) toutes réserves accumulées ;

3. *Invite* le Directeur exécutif par intérim à prendre toutes les mesures relevant de ses attributions pour garantir l'application pleine et entière du principe de responsabilité s'agissant des échecs, des irrégularités signalées et des fautes

présumées en relation avec l'Initiative S3i, afin de garantir que l'impact réel des projets de l'UNOPS sur les bénéficiaires actuels et futurs reste la priorité absolue de l'organisation ;

4. *Note avec satisfaction* que l'UNOPS a établi et présenté en temps voulu un plan d'action pour la mise en œuvre de la décision 2022/13 ;

5. *Note en outre avec satisfaction* que l'UNOPS a fourni des informations au groupe de travail établi par la décision 2022/13 du Conseil d'administration et encourage l'UNOPS à continuer de collaborer avec le groupe de travail et le Conseil d'administration de manière ouverte et transparente ;

6. *Accueille favorablement* le document non officiel établi par le groupe de travail au sujet des possibilités d'utilisation des réserves de l'UNOPS, demande au groupe de travail de soumettre son rapport officiel au Conseil d'administration avant la première session ordinaire de 2023, et décide qu'elle se prononcera dès que possible sur l'utilisation des réserves existantes et futures de l'UNOPS, en s'appuyant sur les évaluations de tiers demandées dans la décision 2022/13 et le rapport du groupe de travail ;

7. *Décide* d'arrêter dès que possible une décision sur l'Initiative S3i, en s'appuyant sur les évaluations des tiers et le rapport du groupe de travail ;

8. *Décide* de tenir, conformément à la demande du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS, une session extraordinaire du Conseil d'administration sur les questions relatives à l'UNOPS dès que possible après réception par le Conseil d'administration des examens par des tiers et de toute information pertinente émanant du groupe de travail, comme indiqué au paragraphe 11 de la présente décision ;

9. *Prend note* des activités de l'UNOPS visant à remédier d'urgence aux défaillances concernant l'Initiative S3i et demande instamment à l'UNOPS de continuer à faire preuve de volontarisme pour remédier à ces défaillances et de ralentir l'accumulation de ses réserves, en consultation avec le Conseil d'administration et avec son approbation ;

10. *Note* que l'UNOPS s'emploie à fixer un calendrier pour l'application de toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Corps commun d'inspection qui n'ont pas encore été mises en œuvre ;

11. *Prend note* des progrès réalisés par l'UNOPS et le groupe de travail dans la mise en œuvre de la décision 2022/13, rappelant les paragraphes 14a et 14b, et invite le groupe de travail à présenter, selon que de besoin et à la demande du Bureau, des informations pertinentes concernant les examens par des tiers et les solutions possibles pour remédier aux défaillances concernant l'Initiative S3i, ralentir l'accumulation des réserves de l'UNOPS – et les utiliser de manière appropriée – et accroître la transparence s'agissant des frais de gestion et de la structure tarifaire de l'UNOPS.

1^{er} septembre 2022

2022/22

Exposé sur les questions relatives au contrôle interne

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* des rapports du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP et du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS, qui fournissent une

évaluation du niveau d'indépendance de chaque instance ainsi que des recommandations visant à en améliorer les processus administratifs et les modalités de fonctionnement, conformément à la décision 2022/15 ;

2. *Prend note* des suggestions et solutions recommandées dans les évaluations de l'indépendance du Bureau de l'audit et des investigations, du Bureau des services d'audit et d'investigation et du Groupe de l'audit interne et des investigations, ainsi que des réponses apportées par leurs administrations respectives, et demande que : a) le PNUD et le FNUAP prennent des mesures appropriées pour appliquer les recommandations des évaluations et rendent compte, à la session annuelle de 2023, des progrès réalisés dans leur mise en œuvre ; dans le cas où une recommandation n'a pas été mise en œuvre ou acceptée ou ne l'a été que partiellement, demande aux directions du PNUD et du FNUAP de fournir des explications, conformément à la pratique établie ; b) l'UNOPS applique de toute urgence toutes les recommandations formulées par le Groupe de l'audit interne et des investigations et qu'il fasse rapport au Conseil d'administration, lors de la session annuelle de 2023, sur les progrès accomplis à cet égard ;

3. *Souligne* qu'il importe de veiller à ce que les services d'audit interne et d'investigation jouissent d'une indépendance totale de manière à fournir au Conseil d'administration, aux directions des entités et aux autres parties prenantes les assurances et conseils nécessaires et appropriés en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôles internes ;

4. *Rappelle* le paragraphe 4 de sa décision 2022/15 et, à cet égard, se félicite que les services d'audit interne et d'investigation organisent de façon plus régulière, en temps voulu et tout au long de l'année selon que de besoin, des réunions à huis clos consacrées aux signaux d'alarme potentiels, aux risques nouveaux, aux problèmes en matière de contrôle interne, aux conclusions des audits et à l'état d'avancement des enquêtes, dans la plus stricte confidentialité et dans le respect de la vie privée ;

5. *Rappelle également* le paragraphe 3 de sa décision 2022/15 et réaffirme qu'il importe de prévoir des ressources suffisantes pour les fonctions d'audit et d'investigation afin de préserver l'indépendance, l'intégrité et le professionnalisme des services d'audit et d'investigation et de permettre à ceux-ci de s'acquitter de leurs mandats respectifs de manière intégrale, adéquate et efficace, dans le cadre des processus budgétaires applicables établis, et d'actualiser les politiques chaque fois qu'il convient ;

6. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de faire systématiquement figurer en annexe des rapports qu'ils lui présentent chaque année un résumé concis des fonctions de contrôle relatives à l'audit, aux investigations, aux règles de déontologie, à l'évaluation et à la protection des lanceurs d'alerte, et les prie également de veiller à ce que ces résumés soient établis selon un modèle normalisé, qui sera fourni par le Bureau ;

7. *Prie* le Bureau de l'audit et des investigations, le Bureau des services d'audit et d'investigation et le Groupe de l'audit interne et des investigations d'inclure dans les résumés des rapports qu'ils lui communiquent, selon qu'il conviendra, les signaux d'alarme potentiels, les risques nouveaux et les problèmes en matière de contrôle interne, les constatations des auditeurs et les informations concernant l'état d'avancement des investigations qui nécessitent que le Conseil d'administration y accorde une attention spécifique ;

8. *Se félicite* des mesures prises par le Bureau de l'audit et des investigations, le Bureau des services d'audit et d'investigation et le Groupe de l'audit interne et des investigations pour harmoniser leurs approches et encourage la poursuite de ces

efforts de coopération de façon à améliorer l'efficacité, l'efficience et l'apprentissage interorganisations ;

9. *Prie* son bureau, en consultation avec les bureaux compétents des entités du système des Nations Unies pour le développement, de présenter des options, accompagnées de prévisions de dépenses, concernant une évaluation, qui pourrait être réalisée par une tierce partie extérieure au système des Nations Unies disposant d'experts indépendants spécialisés dans les questions de gouvernance et de contrôle, sur la manière dont il s'acquitte, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ainsi que le système des Nations Unies, de ses fonctions de gouvernance et de contrôle, l'objectif étant de s'assurer que celles-ci sont exécutées conformément aux normes internationales les plus élevées et aux meilleures pratiques ;

10. *Prie également* son bureau de lui présenter ces options pour examen, d'ici la première session ordinaire de 2023, afin de pouvoir procéder à une évaluation finale et de formuler des recommandations pertinentes au plus tard à la session annuelle de 2023 ;

En ce qui concerne le PNUD :

11. *Note avec satisfaction* que le Bureau de l'audit et des investigations a procédé à son auto-évaluation comme suite à la demande formulée dans la décision 2022/15 et conformément aux règles, règlements, politiques et procédures du PNUD, notamment en tenant compte des normes internationalement reconnues applicables aux fonctions d'audit et d'investigation, et se félicite des réponses figurant dans le rapport d'auto-évaluation, qui attestent de l'indépendance du Bureau ;

En ce qui concerne le FNUAP :

12. *Note avec satisfaction* que le Bureau des services d'audit et d'investigation a procédé à son auto-évaluation comme suite à la demande formulée dans la décision 2022/15 et conformément aux règles, règlements, politiques et procédures du FNUAP, notamment en tenant compte des normes internationalement reconnues applicables aux fonctions d'audit et d'investigation, et se félicite des réponses figurant dans le rapport d'auto-évaluation, qui attestent de l'indépendance du Bureau ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

13. *Approuve* la charte d'audit révisée du Groupe de l'audit interne et des investigations et demande au Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS de la promulguer sans délai ;

14. *Se déclare préoccupé* par les observations formulées dans l'évaluation de l'indépendance du Groupe de l'audit interne et des investigations ;

15. *Prie instamment* l'UNOPS de promouvoir l'indépendance et l'intégrité du Groupe de l'audit interne et des investigations, et de restaurer et renforcer continuellement sa culture institutionnelle en matière d'éthique, de transparence et d'intégrité ;

16. *Salue* les efforts faits récemment par le Directeur de l'IAIG pour tenir des réunions et établir des échanges réguliers avec le Conseil d'administration et l'encourage à maintenir cette relation.

1^{er} septembre 2022

2022/23

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2022

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2022, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2022 (DP/2022/L.3) ;

Approuvé le rapport de sa session annuelle de 2022 (DP/2022/26) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2023 ;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Dialogue structuré sur le financement

Adopté la décision 2022/18 sur le dialogue structuré sur le financement du PNUD ;

Point 3

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Région Afrique : Ghana (DP/DCP/GHA/4), Niger (DP/DCP/NER/4), Soudan du Sud (DP/DCP/SSD/4), Zambie (DP/DCP/ZMB/4) ;

Région Asie-Pacifique : Inde (DP/DCP/IND/4), Mongolie (DP/DCP/MNG/4), Pakistan (DP/DCP/PAK/3), Sri Lanka (DP/DCP/LKA/4) ;

Région des États arabes : Égypte (DP/DCP/EGY/4), Jordanie (DP/DCP/JOR/4), Libye (DP/DCP/LBY/4), Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/4), Yémen (DP/DCP/YEM/3) ;

Région Europe et Communauté d'États indépendants : Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/4), Monténégro (DP/DCP/MNE/3), République de Moldova (DP/DCP/MDA/4), Tadjikistan (DP/DCP/TAJ/3) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée, le Myanmar et l'Ukraine (DP/2022/30) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour le Burkina Faso, le Soudan et le Tchad (DP/2022/30) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 4

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Adopté la décision 2022/19 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP ;

Point 14

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du FNUAP ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Ghana (DP/FPA/CPD/GHA/8) ; Inde (DP/FPA/CPD/IND/10) ; Jordanie (DP/FPA/CPD/JOR/10) ; Kirghizistan (DP/FPA/CPD/KGZ/5) ; République de Moldova (DP/FPA/CPD/MDA/4) ; Mongolie (DP/FPA/CPD/MNG/7) ; Maroc (DP/FPA/CPD/MAR/10) ; Niger (DP/FPA/CPD/NER/10) ; Pakistan (DP/FPA/CPD/PAK/10) ; Soudan du Sud (DP/FPA/CPD/SSD/4) ; Sri Lanka (DP/FPA/CPD/LKA/10) ; Tadjikistan (DP/FPA/CPD/TJK/5) ; Yémen (DP/FPA/CPD/YEM/6) ; Zambie (DP/FPA/CPD/ZMB/9) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Angola, la Guinée, le Myanmar, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Ukraine (DP/FPA/2022/11) ;

Approuvé la première prolongation de deux ans du programme de Djibouti et la seconde prolongation d'un an des programmes du Burkina Faso, de la République populaire démocratique de Corée, du Soudan et du Tchad (DP/FPA/2022/11) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 6

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2022/20 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2021 ;

Adopté la décision 2022/21, intitulée UNOPS : Rapport d'avancement sur les mesures prises pour remédier à la situation concernant l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (initiative S3i) ;

Débat consacré aux questions communes

Point 7

Exposé sur les questions relatives au contrôle interne

Adopté la décision 2022/22, mise à jour sur les questions de contrôle ;

Point 8

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite sur le terrain effectuée par des membres du Conseil d'administration au Bangladesh (DP/FPA/OPS/2022/CRP.1).

1^{er} septembre 2022

2022/24

Examens par des tierces parties de l'efficacité des mécanismes de contrôle de l'UNOPS dans le cadre de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3i), de ses systèmes de contrôle interne et de ses structures de gestion des risques et de gouvernance globale

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* les décisions 2022/13 et 2022/21 et se déclare de nouveau sérieusement préoccupé par les irrégularités, les pertes financières et les fautes liées aux investissements réalisés dans le cadre de l'Initiative S3i ;

2. *Se félicite* de l'examen par une tierce partie, à savoir KPMG, de l'efficacité des mécanismes de contrôle de l'UNOPS mis en place dans le cadre des investissements S3i, et se félicite également de l'examen par KPMG des systèmes de contrôle interne et des structures de gestion des risques et de gouvernance globale de l'UNOPS ;

3. *Prend note* avec une vive préoccupation des observations, constatations et conclusions issues des examens de KPMG, ainsi que de l'ampleur des recommandations ;

4. *Rappelle* la conclusion figurant dans les études de KPMG, selon laquelle l'UNOPS devrait se recentrer sur son mandat initial, à savoir fournir des services d'infrastructure, de passation de marchés et de gestion de projets, notamment au système des Nations Unies, et demande au Directeur exécutif par intérim, et à tout(e) futur(e) Directeur(trice) exécutif(ve), d'agir en conséquence avant que le Conseil d'administration ne prenne une décision sur les priorités stratégiques, l'utilisation des réserves et l'avenir de l'Initiative S3i ;

5. *Se félicite* de la décision de l'UNOPS de suspendre toute forme d'investissement à impact et demande à l'UNOPS de lui fournir, dans une note d'information, de plus amples précisions sur son rôle dans le financement mixte et le financement à impact avant sa première session ordinaire de 2023 ;

6. *Approuve* la création d'un deuxième poste de Directeur(trice) exécutif(ve) adjoint(e) ;

7. *Estime* qu'il est nécessaire de remédier pleinement aux irrégularités au sein de l'UNOPS pour rétablir la confiance, et apprécie les mesures déjà prises en ce sens par le Directeur exécutif par intérim, ainsi que par le personnel de l'UNOPS, en coopération avec le Conseil d'administration et son groupe de travail ;

8. *Rappelle* le paragraphe 3 de la décision 2022/21 et souligne combien il est nécessaire de faire appliquer le principe de responsabilité dans le cadre de la réforme de la culture organisationnelle, des structures de contrôle et de la gestion de l'UNOPS, et demande que l'UNOPS prenne toutes les mesures nécessaires dans le cadre de son mandat pour recouvrer tous les fonds et assurer la pleine application du principe de responsabilité, y compris la responsabilité individuelle, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ;

9. *Demande* au Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS d'envisager d'initier des audits juricomptables sur l'Initiative S3i et les défaillances de gestion y relatives afin de poursuivre l'établissement des faits et l'application du principe de responsabilité, y compris à titre individuel, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, de sorte que le Directeur exécutif par intérim et tout(e) autre Directeur(trice)

exécutif(ve) à venir puissent prendre des mesures disciplinaires, et, le cas échéant, transmettre les conclusions potentielles au Bureau des affaires juridiques de l'ONU ;

10. *Rappelle* le paragraphe 3 de la décision 2022/22 et souligne qu'il importe que les bureaux d'audit et d'enquête indépendants puissent fournir leurs services en toute indépendance, et demande au Directeur exécutif par intérim, et à tout(e) futur(e) Directeur(trice) exécutif(ve), de prendre les mesures nécessaires à cet effet, notamment en prévoyant des ressources financières et humaines suffisantes ;

11. *Note* qu'il est nécessaire que le Conseil d'administration examine plus avant les recommandations que KPMG lui a adressées à l'issue de ses examens de la structure de gouvernance de l'UNOPS ;

12. *Demande* au Directeur exécutif par intérim, et à tout(e) futur(e) Directeur(trice) exécutif(ve), en coopération avec le Bureau de la déontologie de l'UNOPS, de revoir intégralement le processus de dénonciation d'abus et d'établir un processus clair, centralisé et uniforme qui encourage le signalement des irrégularités et garantit un traitement équitable et confidentiel de tous les signalements au moyen de règles et de protocoles appropriés, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies et en application du paragraphe 9 de la décision 2022/16 ;

13. *Prend note* du projet de plan d'intervention fourni par le Directeur exécutif par intérim et demande que toutes les recommandations issues des deux examens de KPMG soient incluses dans un plan d'intervention complet, assorti d'un calendrier précis de mise en œuvre des recommandations pertinentes, y compris l'appropriation organisationnelle et la hiérarchisation des recommandations, et d'une plateforme de suivi en ligne accessible au public lors de la première session ordinaire de 2023 ;

14. *Demande également* que le Directeur exécutif par intérim, et tout(e) futur(e) Directeur(trice) exécutif(ve), présente au Conseil d'administration des exposés mensuels sur l'état de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration et des recommandations issues des examens de KPMG, jusqu'à la session annuelle de 2023 ;

15. *Convient* d'examiner, lors de la première session ordinaire de 2023, le mandat et la composition du groupe de travail, après la présentation de son rapport final établi en application de la décision 2022/21, en vue de favoriser la mise en place d'un suivi et d'une coordination plus étroits avec l'UNOPS concernant le plan d'intervention global, aux fins de l'application des décisions du Conseil d'administration et des recommandations issues des examens de KPMG ;

16. *Réaffirme* le paragraphe 8 de sa décision 2022/13 et décide de maintenir les mesures temporaires qui y sont énoncées, jusqu'à ce que le Conseil d'administration en décide autrement ;

17. *Demande* à l'UNOPS, à l'issue d'un processus de consultation inclusif avec le Conseil d'administration et au sein de l'UNOPS :

a) de fournir, au plus tard lors de la première session ordinaire de 2023, un projet de cadre relatif à la mise en place d'un plan stratégique révisé pour 2022-2025, conformément aux recommandations de KPMG ;

b) de présenter au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle de 2023, un examen approfondi à mi-parcours du Plan stratégique pour 2022-2025 et de ses annexes ;

c) de soumettre séparément un projet final de plan stratégique pour 2022-2025, comprenant une hiérarchisation de ses activités de programme et des améliorations des fonctions de contrôle, pour approbation par le Conseil d'administration lors de sa session annuelle de 2023 ;

18. *Demande* que l'UNOPS commande un examen externe indépendant à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'intervention global ;

19. *Demande* que les points ci-après soient inscrits à l'ordre du jour pour décision lors de la première session ordinaire de 2023 : a) l'avenir de l'Initiative S3i et des investissements à impact à l'UNOPS ; b) la définition et l'utilisation des réserves excédentaires de l'UNOPS ; et c) des informations actualisées concernant la mise en œuvre du plan d'intervention global.

30 novembre 2022

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2022

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Algérie (2023), Cameroun (2024), Côte d'Ivoire (2024), Kenya (2024), Lesotho (2024), Nigéria (2023), Somalie (2022), Tchad (2024).

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh (2023), Chine (2022), Iran (République islamique d') (2023), Koweït (2022), Myanmar (2024), Qatar (2024).

États d'Europe orientale : Bulgarie (2022), Fédération de Russie (2023), République tchèque (2022), Ukraine (2024).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Colombie (2022), Costa Rica (2024), Cuba (2023), Guatemala (2023), Pérou (2022).

États d'Europe occidentale et autres États* : Allemagne, Espagne, États-Unis, Finlande, Grèce, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Royaume-Uni, Suisse.

* Le groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

Annexe III

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (3 juin 2022)

Une démarche intégrée vers un investissement durable en faveur des populations et de la planète : appliquer le principe de ne laisser personne de côté dans l'action climatique pour générer un changement pour les plus vulnérables

1. La Présidente du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a débuté la réunion conjointe en souhaitant la bienvenue aux membres des Conseils d'administration de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, ainsi qu'à la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies. Elle a souligné que la réunion conjointe était opportune, à l'heure où le monde est confronté à des défis complexes, urgents et interdépendants, exigeant une démarche intégrée vers un investissement durable en faveur des populations et de la planète, et allant au-delà des mandats individuels des organisations et des capacités isolées des gouvernements. Elle a attiré l'attention sur le fait que les trois « C » interdépendants – la COVID-19, les conflits et les changements climatiques – freinaient les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), comme en attestent la hausse des inégalités et de la pauvreté, la crise mondiale en matière de sécurité alimentaire, l'effondrement sans précédent de la biodiversité, l'insécurité énergétique et le grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Des solutions systémiques et des résultats transformateurs sont nécessaires pour faire face aux vulnérabilités et aux risques multidimensionnels auxquels sont exposées les populations les plus marginalisées et isolées, en s'appuyant sur les avantages comparatifs de chaque organisation et sur une collaboration interorganisations étroite à tous les niveaux et dans tous les domaines. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) est une responsabilité commune, comme elle l'a notamment souligné. Des efforts conjoints et cohérents des Conseils d'administration sont aujourd'hui plus urgents et nécessaires que jamais pour poursuivre la réforme du système des Nations Unies pour le développement, afin de le rendre capable de remplir ses fonctions là où elles comptent le plus : sur le terrain, au niveau des pays, au sein des communautés et dans la vie quotidienne des personnes à travers le monde.

2. Dans ses remarques liminaires, la Vice-Secrétaire générale a déclaré que la réunion conjointe des Conseils d'administration constituait une plateforme de plus en plus importante pour aborder les problèmes qui nécessitent une action concertée de la part de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Elle a attiré l'attention sur le potentiel de mobilisation des transitions essentielles pour s'orienter vers une économie verte, accompagnées d'investissements en capital humain, pour la réalisation du Programme 2030 à l'échelle des pays afin de ne laisser personne de côté. Le système des Nations Unies pour le développement dispose de capacités incomparables – en travaillant de concert – permettant de canaliser ses atouts collectifs et ses avantages comparatifs pour rallier des partenaires, donner l'impulsion nécessaire aux transitions essentielles à grande échelle et atteindre les ODD d'ici à 2030. La Vice-Secrétaire générale a salué les Conseils pour leurs efforts en vue de rendre le système des Nations Unies pour le développement apte à relever les défis et les a exhortés à accélérer la cadence sur les derniers éléments de la réforme et à intensifier l'accélération du Programme 2030 – en tenant compte des retards accusés en raison de la COVID-19, des conflits et des changements climatiques. Trois points sur lesquels le concours des Conseils est crucial ont été mis en avant :

a) orienter les organisations sur la façon de soutenir les priorités définies par les pays eux-mêmes pour atteindre les ODD et accélérer l'action climatique ; b) veiller à ce que les documents stratégiques et modèles de fonctionnement des organisations tirent pleinement parti des efforts de réforme pour soutenir les ODD, en particulier l'action climatique ; et c) veiller à ce que les organisations reçoivent un soutien adéquat sur le plan financier grâce à des financements durables, prévisibles et flexibles, et au sein des Conseils pour effectuer la transition vers des options et des conseils stratégiques plus intégrés en matière de collaboration à l'échelle du système. Elle a exprimé une profonde inquiétude quant à la diminution récente du financement par les États Membres. Elle a appelé les Conseils à débattre dans le cadre de dialogues structurés sur le financement, notamment au sujet de la programmation intégrée et des dispositions de financement commun, ainsi qu'à coopérer étroitement lors des efforts à venir pour élaborer une liste de contrôle de la mise en œuvre du programme de réforme et honorer la promesse qui a été faite dans le cadre de celui-ci.

Table ronde : démarche intégrée vers un investissement durable en faveur des populations et de la planète

3. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes, confirmant la nécessité d'une action collective, a souligné le besoin urgent d'adopter des stratégies tenant mieux compte des questions de genre et des enfants pour réaliser le Programme 2030 et garantir des investissements durables en faveur des populations et de la planète. Les femmes, les filles et les enfants, en particulier dans les contextes de conflit et de crise humanitaire et dans les zones rurales, ainsi que les individus issus de minorités ou de groupes autochtones, et les personnes migrantes et réfugiées, ont été touchés de façon disproportionnée. Les inégalités en matière d'accès à la justice, aux ressources et aux possibilités ont souvent tenu les femmes et les filles à l'écart. Pour renverser cette situation, les femmes et les filles doivent participer équitablement à l'élaboration des politiques. La résilience face aux crises doit être renforcée au moyen d'investissements durables pour se préparer aux chocs à venir et mettre au point des mesures de riposte plus durables. Comblar le fossé en matière d'inégalités et de fragilité, creusé davantage par la COVID-19, les conflits et les changements climatiques, est essentiel pour améliorer la résilience et concrétiser le Programme 2030. Visant des solutions transformatrices et des idées pragmatiques, le système des Nations Unies devrait tirer parti du potentiel de la coopération multilatérale et internationale pour soutenir les efforts des pays en adéquation avec leurs priorités nationales, en nouant des partenariats et en renforçant ceux qui existent dans le cadre du continuum de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix.

4. Le modérateur de la séance a posé les questions suivantes aux chefs des six organisations des Nations Unies dont les Conseils étaient représentés lors de la réunion conjointe.

Question 1 : Comment l'action climatique contribue-t-elle à un relèvement vert et inclusif, notamment une transition juste ?

5. L'Administrateur du PNUD a insisté sur le fait que l'accumulation des retombées socioéconomiques de la COVID-19, des changements climatiques et des conflits, en particulier pour les populations les plus vulnérables dans les pays les moins avancés et dans les petits États insulaires en développement, avait provoqué une crise alimentaire, énergétique et financière sans précédent dans le monde. Il est plus que jamais nécessaire de favoriser les solutions intégrées et les partenariats au moyen d'une participation active et collective des entités du système des Nations Unies, guidée par les principes de l'initiative Unité d'action des Nations Unies énoncés dans l'examen quadriennal complet de 2020 des activités opérationnelles en

faveur du développement du système des Nations Unies (résolution de l'Assemblée générale 75/233). Le PNUD, engagé en ce sens, œuvre pour accélérer l'élaboration de solutions afin de sortir des millions de personnes de la pauvreté multidimensionnelle, de fournir un accès à une énergie propre et abordable, et de renforcer la résilience face aux changements climatiques. En collaboration avec ses partenaires, le PNUD se concentre sur trois grands domaines d'action : a) l'intégration de mesures et de politiques de protection sociale dans le tissu socioéconomique des pays ; b) le soutien aux pays dans le cadre de l'initiative Promesse climatique du PNUD pour l'amélioration et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et la révision à la hausse des ambitions en matière d'adaptation tenant compte des questions de genre ; et c) le renforcement des mesures incitatives politiques ainsi que le déploiement d'instruments financiers innovants pour favoriser les partenariats public-privé de grande ampleur alignés sur les ODD. Ces efforts collectifs visent à impulser une transition historique et juste vers une économie verte plus inclusive, fondée sur des stratégies intelligentes et sensibles au climat favorisant un développement équitable et inclusif.

Question 2 : En s'appuyant sur le principe de ne laisser personne de côté, comment l'UNICEF collabore-t-il avec les autres organisations pour s'assurer qu'aucun enfant n'est laissé de côté dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ?

6. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré que la crise climatique était une crise des droits de l'enfant. L'indice des risques climatiques pour les enfants de l'UNICEF indique que près de la moitié des enfants dans le monde vivent dans des pays classés comme étant à très haut risque et sont exposés aux aléas, aux chocs et aux facteurs de stress les plus importants. Les conséquences dramatiques de la sécheresse pour les enfants à travers la Corne de l'Afrique ont révélé à quel point les crises et les chocs climatiques sont devenus interdépendants et ont mis au jour les crises multiples qui en découlent dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation. Une action intégrée des Nations Unies est plus que jamais nécessaire pour renforcer d'une part les systèmes alimentaires et les services, et d'autre part pour réduire la vulnérabilité des enfants aux niveaux des ménages et de la communauté. De manière conjointe avec les autres organisations des Nations Unies, l'UNICEF a œuvré à l'intégration des priorités climatiques dans les budgets nationaux et à l'impulsion du changement en tirant parti des ressources publiques et privées de façon innovante, en étroite collaboration avec les partenaires de la jeunesse, pour renforcer la redevabilité en ce qui concerne les changements climatiques. Les Nations Unies doivent plaider en faveur des jeunes et des enfants et leur accorder une place dans les discussions relatives au climat. La Directrice appelle les pays à placer les enfants au cœur de la lutte contre les changements climatiques en rendant les systèmes dont ils dépendent plus résilients, en préparant chaque enfant à s'adapter et à participer à la construction d'un avenir plus durable, et en faisant des besoins de chaque enfant une priorité dans le cadre des financements et des ressources consacrés à l'adaptation et à la résilience.

Question 3 : Que doit faire le système des Nations Unies pour soutenir une action climatique qui tient compte des questions de genre et qui est bénéfique pour les femmes et les filles ?

7. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a affirmé que le travail de l'organisation était essentiel au système des Nations Unies et s'appliquait à tous ses niveaux, notamment dans le cadre de la lutte conjointe contre les changements climatiques. Il est urgent d'unir nos efforts pour faire face à la triple crise causée par la COVID-19, les changements climatiques et les conflits prolongés. Affectant les

femmes et les filles de manière disproportionnée, cette crise creuse les inégalités, menace les emplois et les moyens de subsistance, exacerbe la pauvreté – et entrave par conséquent la réalisation des ODD et la concrétisation du principe visant à ne laisser personne de côté. L'action climatique et son financement doivent s'accompagner de politiques et de stratégies de développement à long terme pour garantir une protection sociale adéquate des femmes et des filles à travers des approches intégrées qui répondent aux besoins et aux priorités des pays. Elle a souligné que lors de sa 66^e session, la Commission de la condition de la femme avait établi une base normative claire pour renforcer l'action climatique tenant compte des questions de genre à travers un système des Nations Unies cohérent et coordonné à l'échelle des pays, qui met l'accent sur : a) le leadership et la participation des femmes, ainsi que la prise en compte du point de vue des femmes et des filles dans l'action climatique afin qu'elles bénéficient de la transition énergétique ; b) des transitions justes et tenant compte des questions de genre qui incluent des investissements dans l'élargissement des services publics tenant compte des questions de genre, la protection sociale universelle, les systèmes de soins de santé, le soutien et les infrastructures durables, ainsi que l'offre de nouvelles possibilités d'emploi décent pour les femmes dans les économies verte et bleue ; c) des investissements publics dans l'économie des services de soins, qui constitue un pilier fondamental de l'action climatique tenant compte des questions de genre ; et d) l'investissement dans les statistiques relatives aux questions de genre et les données ventilées et leur amélioration afin de fournir des données à l'ensemble des parties prenantes permettant d'éclairer les décisions en matière d'élaboration de politiques et de programmes.

Question 4 : Quel rôle jouent les infrastructures dans la lutte contre les changements climatiques et le respect du principe visant à ne laisser personne de côté ?

8. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a affirmé qu'il était important de considérer les infrastructures de façon globale, et d'examiner leurs composantes traditionnelles, énergétiques et numériques, ainsi que les aspects liés à l'atténuation et à l'adaptation. Garder l'ensemble de ces éléments à l'esprit permet de se concentrer sur la réalisation des ODD et du Programme 2030. Les infrastructures sont essentielles pour atteindre ces objectifs, car elles ont une incidence directe ou indirecte sur la plupart des cibles, une seule intervention en la matière pouvant avoir des effets positifs multiples et multidimensionnels. Outre leurs avantages écologiques, par exemple, les infrastructures – considérées de manière globale – jouent un rôle déterminant dans le mode de vie des populations ainsi que dans l'amélioration de l'accessibilité et de l'inclusion. En architecture, le concept de « conception universelle », qui consiste à créer des bâtiments accessibles aux personnes handicapées, pourrait illustrer, d'un point de vue général, la complémentarité des infrastructures et de l'inclusion pour répondre à la diversité des besoins. Il est important que le système des Nations Unies réponde aux besoins en matière d'infrastructure des pays, conformément aux priorités nationales, et ce, aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines, au moyen de vastes partenariats. Redynamisé, le système de coordonnateurs et coordonnatrices résident(e)s est un outil essentiel pour concrétiser les ambitions des Nations Unies en matière de lutte contre les changements climatiques à l'échelle des pays, là où l'impact des infrastructures est le plus important.

Question 5 : Comment les actions de lutte contre les changements climatiques du FNUAP sont-elles éclairées par la priorité qu'il accorde aux femmes et aux filles, et pourquoi est-il important de tenir compte de leur point de vue dans le cadre de l'action climatique et des efforts en faveur du principe visant à ne laisser personne de côté ?

9. La Directrice exécutive adjointe (chargée des programmes) du FNUAP a cité des exemples illustrant l'impact disproportionné des changements climatiques et des catastrophes liées au climat sur les femmes et les filles, se traduisant à travers le monde par une hausse des violences basées sur le genre, de la traite d'êtres humains, des grossesses non désirées et du manque d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, entre autres. Le FNUAP a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies pour garantir aux femmes et aux filles vivant dans des zones touchées par les changements climatiques un accès aux services de santé maternelle, sexuelle et reproductive, à des équipes médicales mobiles, à des services de base, aux moyens de subsistance, ainsi qu'à un soutien psychosocial pour les victimes de violences basées sur le genre. Le FNUAP, aux côtés d'autres entités des Nations Unies et à travers son soutien à la coopération Sud-Sud, a œuvré au niveau politique auprès des parties prenantes nationales et des communautés dotées d'organisations dirigées par des femmes et des jeunes pour trouver des solutions et renforcer la résilience aux changements climatiques. Le FNUAP a soutenu de nouveaux modes de prestation des services de santé maternelle contribuant à la sécurité des accouchements dans les situations d'urgence, des aides en espèces permettant de payer les services de santé et la fourniture de kits de transfusion préopératoires pour les soins néonataux. Il a également tiré parti de son expertise en matière de collecte de données probantes, en s'appuyant sur les risques pour la population et les systèmes de données géospatiales, pour éclairer la construction de systèmes de santé et de protection résilients. Sous la direction du coordonnateur résident, conjointement avec d'autres organisations des Nations Unies, le FNUAP a œuvré à pallier les retards accusés en raison de la pandémie de COVID-19 et à remettre le monde sur la bonne voie pour réaliser les ODD et ne laisser personne de côté.

Question 6 : Comment les entités des Nations Unies œuvrent-elles conjointement pour une adaptation adéquate et une meilleure résilience face aux chocs climatiques afin de protéger les systèmes alimentaires et de s'assurer de ne laisser personne de côté ?

10. Le Vice-Directeur exécutif du PAM a déclaré que la crise climatique était une réalité quotidienne dont les répercussions les plus dévastatrices touchent les communautés les plus vulnérables déjà affectées par des conflits, des phénomènes climatiques extrêmes, l'inflation des prix des produits alimentaires et des inégalités socioéconomiques. Il est essentiel de reconnaître que cette situation constitue un défi majeur à relever pour le système international d'aide et de développement ainsi que ses instruments financiers, en raison des investissements insuffisants dans les contextes de fragilité, de faible cohésion sociale et de conflit. Par conséquent, il est indispensable que le système des Nations Unies coordonne ses efforts. Le moyen le plus efficace de réduire les vulnérabilités face aux changements climatiques et aux autres crises est l'adoption d'une approche intégrée qui repose sur un large éventail d'acteurs dans l'ensemble du système des Nations Unies et de ses partenariats. Pour être efficace et durable, la collaboration à l'échelle du système doit s'intégrer dans le continuum de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix. Les organisations des Nations Unies œuvrant en faveur du développement ont un rôle prépondérant à jouer dans le renforcement de la résilience, à travers leur collaboration étroite avec les groupes les plus vulnérables et leur travail auprès des

gouvernements pour intégrer la protection climatique, le renforcement de la résilience et la protection sociale dans les plans nationaux de développement. Ce rôle comprend la lutte contre les causes profondes de la vulnérabilité et l'appui aux pays et aux communautés fragiles pour renforcer la résilience et ne laisser personne de côté.

Conclusions de la table ronde

11. Le modérateur de la discussion a relevé trois points essentiels à retenir : a) la promesse transformatrice de ne laisser personne de côté, au cœur du Programme 2030, va de pair avec la nécessité de venir en aide aux plus défavorisés et exige des investissements dans la collecte de données ventilées et de données probantes empiriques pour éclairer l'élaboration des politiques et remédier aux inégalités intersectionnelles ; b) il est crucial d'investir dans la prévention des chocs liés au climat et de renforcer la résilience face aux crises à travers des mesures synergiques, des systèmes de protection sociale renforcés et une exécution coordonnée grâce à l'identification et au ciblage des populations les plus vulnérables et à la prise en compte des questions de genre ; et c) une riposte globale et ambitieuse, à la hauteur de l'ampleur et de la gravité de la crise, est nécessaire de toute urgence et doit mettre l'accent sur la technologie et le financement accessible de la lutte contre les changements climatiques en s'appuyant sur une coordination solide entre les organisations et des partenariats dans le cadre du continuum de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix.

Session interactive : témoignages recueillis sur le terrain

Représentants des gouvernements

12. Le Vice-Ministre de l'environnement, du Ministère de l'environnement, de l'eau et de la transition écologique de l'Équateur, a déclaré que le pays travaillait en collaboration avec les organisations des Nations Unies pour lutter contre les conséquences des changements climatiques, l'effondrement de la biodiversité et la pollution dans l'optique des ODD visant à promouvoir l'égalité, à créer des possibilités économiques et à éliminer la pauvreté. L'Équateur est à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques en adoptant une approche tenant compte des questions de genre, composante intégrée à sa gestion des changements climatiques grâce à une stratégie globale et à un environnement favorable à l'égalité et à la non-discrimination dans les politiques relatives au climat. De ce fait, les écosystèmes et la biodiversité du pays sont en meilleure santé et la responsabilité en matière de production et de consommation est encouragée en tenant compte des questions de genre. L'Équateur a travaillé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD et le PAM, par l'entremise du Fonds vert pour le climat, à l'élaboration de programmes axés sur le climat en Amazonie pour promouvoir la préservation de la forêt et la déforestation durable, visant à impliquer un large éventail de parties prenantes, notamment les communautés autochtones. Le programme prévoit également un renforcement des capacités pour stimuler une source durable de revenus, afin de réduire les inégalités et de combler le fossé entre les genres.

13. La Ministre maldivienne du genre, de la famille et des services sociaux a déclaré que le Gouvernement avait mis en place des services de santé, des abris, des fonds d'urgence et des subventions à l'agriculture, et avait également injecté des fonds pour soutenir les ménages touchés par des phénomènes climatiques et atténuer les effets les plus dévastateurs des changements climatiques pour les femmes et les filles. Pour garantir la mise en œuvre complète de sa politique climatique sensible aux questions de genre, le Gouvernement des Maldives a fait de la prise en compte des questions de genre une priorité dans le cadre de son plan d'action stratégique et a réalisé des

progrès considérables. Le Gouvernement a promulgué un ensemble de lois pour faire respecter les principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tandis que la hausse du nombre de femmes assumant des postes à responsabilité politique a permis de faire entendre avec plus de force la voix des femmes dans la formulation des mesures relatives aux changements climatiques, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe au niveau local. Le Gouvernement avait signé le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable encourageant une plus grande participation des femmes dans les sphères sociale, économique, politique et publique, et a récemment approuvé son plan d'action national pour l'égalité des genres pour la période 2022-2026, avec le soutien du PNUD, qui a employé des solutions innovantes pour relever les défis complexes en matière de développement. Ce plan instaure une budgétisation et des audits tenant compte des questions de genre avec l'appui du FNUAP, incluant notamment le chiffrage des coûts liés à la lutte contre les changements climatiques et la planification de la réduction des risques de catastrophe. Les Maldives travaillent également avec l'UNICEF pour inclure la durabilité environnementale et l'action climatique dans les politiques du pays favorables à la mobilisation des jeunes en tant qu'agents du changement.

Représentant de la jeunesse

14. Le représentant zimbabwéen de la jeunesse a affirmé que les changements climatiques constituaient une crise affectant les enfants. Il est crucial de permettre aux jeunes et aux enfants de participer à la prise de décisions relatives à l'action climatique afin qu'ils puissent contribuer à façonner leur avenir. Il a attiré l'attention sur le programme de cartographie du climat de l'UNICEF au Zimbabwe, qui permet aux jeunes de s'exprimer, de plaider pour la lutte contre les changements climatiques au niveau local et de tenir les dirigeants responsables. Ce programme a en outre permis aux jeunes de faire entendre leur voix pendant les débats de la 26^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres forums internationaux sur les changements climatiques.

Dialogue interactif entre les présidents des Conseils d'administration

15. Les présidents et membres des quatre Conseils d'administration et les chefs des six organisations des Nations Unies ont partagé plusieurs observations en réponse aux six questions soulevées pendant la table ronde sur le rôle du système des Nations Unies pour le développement dans l'application du principe visant à ne laisser personne de côté dans l'action climatique afin de garantir un changement pour les populations les plus vulnérables. Ils ont mis en évidence les points suivants :

a) La réunion conjointe des Conseils d'administration est une plateforme importante pour le partage des connaissances entre les Conseils et pour l'accélération des mesures en vue de la réalisation du Programme 2030 à l'échelle du système repositionné des Nations Unies pour le développement, sous la direction des coordonnateurs résidents ;

b) Les Conseils d'administration doivent conserver leur rôle de supervision et d'orientation pour garantir le respect des mandats institutionnels convenus, le renforcement des capacités des entités des Nations Unies ainsi que la réalisation de leur potentiel ;

c) La crise climatique touche de façon disproportionnée les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles, les jeunes, les enfants, les personnes handicapées, les communautés autochtones et les pays en développement fortement endettés ;

d) Une action collective et transformatrice, fondée sur la solidarité mondiale, est nécessaire pour soutenir les efforts nationaux visant à renforcer la résilience face aux chocs à venir ;

e) La tendance aux réductions drastiques des ressources essentielles au développement est extrêmement préoccupante et risque d'entraver le soutien du système des Nations Unies aux efforts des pays en développement en vue de la réalisation des ODD ;

f) Il est indispensable de rendre les systèmes alimentaires plus durables et résilients et d'accélérer les approches agroécologiques et innovantes pour réaliser le Programme 2030 et les ODD d'une part, et de les adapter pour impulser un changement transformateur et s'assurer de ne laisser personne de côté d'autre part ;

g) Des systèmes de protection sociale sont nécessaires pour aider les populations à se préparer et à faire face aux crises liées au climat ;

h) La rationalisation du commerce agricole international pourrait corriger les distorsions du marché mondial et aider les agriculteurs des pays en développement à être plus compétitifs ;

i) Faire preuve de souplesse et de rapidité est essentiel pour garantir l'octroi opportun d'un financement d'urgence concessionnel, axé sur les transferts positifs de ressources, aux pays en situation de détresse économique et sociale ;

j) La communauté internationale devrait viser à consacrer au moins 250 milliards de dollars des États-Unis (sur les 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux) pour lutter contre la crise de liquidités dans les pays en développement, et les pays développés devraient tenir leur engagement à allouer 100 milliards de dollars par an au financement de l'action climatique et 0,7 % de leur produit intérieur brut ;

k) Les femmes jouent un rôle essentiel pour créer des sociétés pacifiques, équitables et inclusives et favoriser une croissance économique durable ;

l) Un effort conjoint du système des Nations Unies pour le développement, et au-delà, est nécessaire pour relever les défis et répondre aux crises liés aux changements climatiques ;

m) Les plans stratégiques des organisations des Nations Unies constituent une ligne directrice pour un système des Nations Unies pour le développement plus solide et efficace, qui tient compte des questions de genre et des changements climatiques, et qui s'articule autour de partenariats, conformément à la réforme ;

n) les Nations Unies doivent redoubler leurs efforts dans les processus conjoints de planification, de mise en œuvre, de mobilisation des ressources, de suivi et d'établissement de rapports – en tirant parti de leurs avantages comparatifs et de la coopération au sein du continuum de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix – fondés sur une analyse tenant compte des changements climatiques et des questions de genre intégrée à l'analyse commune de pays, en respectant scrupuleusement le programme de réforme et les principes de transparence, de cohérence, de devoir de précaution et de redevabilité ;

o) La proposition d'établir une liste de contrôle (non axée sur le processus) pour surveiller la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement a été accueillie favorablement et perçue comme un instrument utile pour suivre les progrès individuels et collectifs des organisations.

16. En résumant les dialogues interactifs, le Président du Conseil d'administration du PAM a déclaré qu'en raison de la crise climatique, aggravée par les conflits et les

inégalités économiques, l'objectif « faim zéro » fixé dans le Programme 2030 serait difficile à atteindre. Malgré une coopération renforcée entre les organisations des Nations Unies, des partenariats de plus grande envergure seront nécessaires pour faire face efficacement à la crise climatique et à ses conséquences. Une seule organisation ne saurait être en mesure de relever les défis interdépendants posés par les changements climatiques, les conflits et l'insécurité alimentaire. Des programmes intégrés tirant parti des atouts de chaque organisation et décuplant l'impact des efforts conjoints sont nécessaires. La réforme du système des Nations Unies doit par conséquent être axée sur l'amélioration de la vie des personnes, en particulier les plus vulnérables, plutôt que sur les processus.

Conclusion

17. Dans ses observations finales, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a remercié les délégations et les six organisations des Nations Unies d'avoir participé à cette réunion conjointe. Il a souligné l'importance d'une collaboration étroite au sein du système des Nations Unies pour le développement pour relever le triple défi posé par la COVID-19, les conflits et les changements climatiques. L'action conjointe, s'appuyant sur les exemples de démarches intégrées mis en avant pendant la réunion et tirant parti des avantages comparatifs de chaque organisation, sera déterminante pour poursuivre les progrès en vue de la réalisation des ODD. Il ne fait aucun doute qu'en unissant les efforts et en se concentrant sur les populations les plus vulnérables afin de ne laisser personne de côté, le système des Nations Unies a été en mesure d'impulser des changements qui permettent de renforcer la résilience et de protéger les vies humaines et la planète.
